



■ Au sommaire :
Armand de Puysegur,
Rafael Torres,
la jeunesse

Augusto Pinochet : les juges Lords britanniques refusent l'immunité

VERDICT historique : par six voix contre une, les Lords de justice britanniques ont dénié à Augusto Pinochet l'immunité de « raison d'Etat » qu'il réclamait pour les crimes commis contre les droits de l'homme alors qu'il était au pouvoir. L'arrêt est salué par les militants de la liberté, mais ne met pas fin à l'imbricolage juridique, les Lords ayant fortement réduit les charges retenues contre l'ancien dictateur chilien. La suite de la procédure et son éventuelle extradition vers l'Espagne appartient au ministre de l'intérieur britannique, Jack Straw. Le professeur Raul Silva Caceres, la juriste Brigitte Stern et l'écrivain chilien Jorge Edwards ont réagi, pour *Le Monde*, à la décision des Lords.

Lire pages 8 et 17

L'OTAN continue ses frappes massives contre la Serbie

- Missiles de croisière et bombardements aériens ont touché la Serbie, le Kosovo et le Monténégro
- Treize pays de l'Alliance, dont l'Allemagne et la France, ont participé aux raids
- Les frappes vont continuer « encore plusieurs jours »
- Jacques Chirac : « Les Français comprendront »
- Déclaration de Lionel Jospin et débat au Parlement vendredi

CASERNES, centres de transmissions, batteries de défense aérienne de l'armée serbe ont été pilonnés, tout au long de la nuit de mercredi à jeudi, par les avions et les missiles de croisière de l'OTAN. Les frappes aériennes de l'opération baptisée « Force déterminée » devraient continuer « encore quelques jours », a indiqué, jeudi 25 mars, le secrétaire général de l'OTAN. Javier Solana affirme qu'il s'agit, dans une première phase, d'en « terminer avec la défense aérienne yougoslave et de diminuer les capacités d'agir de sa force aérienne ». Treize des dix-neuf pays membres de l'OTAN, dont la France et, pour la première fois, l'Allemagne, participent à l'opération. Tous les appareils engagés sont revenus à leur base, selon l'OTAN.

Nos envoyés spéciaux, Natalie Nougayrède et Christophe Châtelot à Pristina, décri-



vent cette première nuit de bombardements, conséquence du refus de Slobodan Milosevic, président de la République fédérale de Yougoslavie, de signer l'accord sur le Kosovo - province serbe à majorité albanaise -, négocié à Rambouillet et Paris.

Le ministre de la défense britannique, George Robertson, a affirmé que les frappes se poursuivraient jusqu'à ce que Slobodan Milosevic « se rende à la raison ». Alain Richard, son homologue français, estime qu'elles « seront suffisantes » et qu'il n'y aura « certainement pas » d'offensive terrestre de l'OTAN.

« Je sais que les Françaises et les Français comprendront que nous devons agir », a déclaré Jacques Chirac mercredi. Lionel Jospin expliquera la position de la France vendredi à l'Assemblée nationale. Sa déclaration sera suivie d'un débat et, peut-être, d'un vote.

La présomption d'innocence en débat

Le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de M^{me} Guigou oppose ceux qui veulent réduire les pouvoirs du juge d'instruction aux partisans d'une justice de contre-pouvoir. p. 10

Mobiles : quelle stratégie ?

En dépit d'un marché en croissance exponentielle, la concurrence est rude entre les constructeurs de téléphones mobiles. Nouvel enjeu : Internet. p. 20



Le Musée Malraux du Havre renaît

Entièrement rénové, le Musée des beaux-arts du Havre, qui avait été inauguré en 1961 par André Malraux, expose pour sa réouverture 65 toiles de Georges Braque. p. 32

Contre la fraude scientifique

Aux Etats-Unis comme en Europe, les institutions scientifiques tentent de mettre en place des mesures pour limiter les pratiques douteuses. p. 27

Révolution territoriale

La concurrence potentielle des « pays », nouvelles entités territoriales, actuellement en discussion au Sénat, inquiète les conseils généraux. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

A Pristina bombardée, la population se terre dans le noir absolu

PRISTINA
de notre envoyé spécial

Des explosions se sont fait entendre à Pristina jusqu'aux dernières heures de la première nuit de raids aériens menés par l'OTAN sur la Yougoslavie. Jeudi matin 25 mars, un semblant de vie animait toutefois les rues du centre-ville où circulaient quelques piétons et des voitures particulières. Des rafales d'armes automatiques se faisaient également entendre, sans que l'on en connaisse l'origine.

Un peu avant 20 heures, mercredi 24 mars, la première explosion a retenti dans la nuit de Pristina. Le bruit sourd provenant des environs du chef-lieu du Kosovo a été suivi de quelques tirs de la DCA yougoslave. Ce scénario s'est répété à plusieurs reprises durant la nuit alors que la ville était plongée, depuis le début de la soirée, dans le noir absolu. L'électricité n'a été rétablie qu'au petit matin.

Selon le préfet de Pristina, Veljko Odalovic, les trois premières frappes de l'OTAN auraient visé une base militaire et l'aéroport situé à une dizaine de kilomètres de Pristina, sur lequel stationnaient, il y a quelques jours encore, des avions et des hélicoptères militaires. La centrale électrique d'Obilic, dans la banlieue de Pristina, aurait également été la

cible d'une attaque qui aurait toutefois manqué son but, a affirmé M. Odalovic aux quelques journalistes repliés dans les étages de l'hôtel Grand. Peu avant minuit, un incendie se déclençait non loin de là, à la suite d'une nouvelle salve de missiles. Les ruines du bâtiment touché, probablement une des nombreuses installations militaires de Pristina, fumaient encore jeudi matin.

Les alliés se sont « couverts les mains de sang. C'est un crime contre l'humanité et une violation de notre souveraineté », a dénoncé Veljko Odalovic. Les frappes de l'OTAN sont destinées à forcer les autorités yougoslaves à négocier avec les indépendantistes albanais et à mettre un terme aux violences au Kosovo. Les affrontements entre forces serbes et les Albanais ont coûté la vie à plus de deux mille personnes, essentiellement des Albanais, depuis le mois de mars 1998. « Nous avons le droit de nous défendre contre les attaques des terroristes de l'UCK [Armée de libération du Kosovo] », a ajouté M. Odalovic. L'armée avait également averti qu'elle « écraserait » l'UCK en cas de frappes aériennes, laissant ainsi craindre une escalade de la violence. Des actes incontrôlés ne sont pas non plus à exclure de la part de civils serbes armés. Certains de ces groupes étaient visibles, mer-

credi, dans les faubourgs de Pristina. Ils appelaient à des opérations de représailles contre la population albanaise en cas de frappes.

Mercredi après-midi, avant les bombardements, les forces de sécurité serbes et yougoslaves continuaient leurs opérations de ratissage dans des maquis de l'Armée de libération du Kosovo. C'était notamment le cas dans le nord de la province, vers Podujevo, ainsi qu'à proximité de la frontière macédonienne où, dans plusieurs villages, on pouvait voir des maisons brûler.

Tout l'après-midi de mercredi, la population avait attendu avec angoisse le déclenchement des hostilités, dans une atmosphère de guerre. Les rues s'étaient rapidement vidées alors que les autorités faisaient fonctionner les sirènes d'alarme. Des blindés de l'armée et de la police étaient disposés aux carrefours stratégiques de la ville. Et des patrouilles d'hommes en uniforme quadrillaient les rues. La population se terrait et seuls quelques rares véhicules circulaient dans une ville en état de siège que beaucoup d'habitants, serbes et albanais confondus, avaient décidé de quitter au fil des jours qui ont précédé les frappes.

Christophe Châtelot

- Le récit de la première nuit des raids de l'OTAN ; les alentours de Belgrade bombardés p. 2
- Quelles armes utilisent les alliés pour tenter de neutraliser l'armée serbe ? p. 3
- Journalistes et opposants serbes redoutent la répression p. 3
- Au cœur de l'OTAN, à Bruxelles, quelques doutes sur l'efficacité de l'opération p. 4
- Le premier engagement de l'armée allemande depuis la seconde guerre mondiale p. 4
- Jacques Chirac : « Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la paix, la paix sur notre sol, la paix en Europe » p. 5
- L'intervention était-elle inévitable et les Européens sont-ils maîtres du jeu ? Le débat en France p. 5
- Un rapport parlementaire français sur l'OTAN critique les Etats-Unis p. 5

● Dix années d'affrontement au Kosovo et comment Slobodan Milosevic en a fait le levier de son pouvoir. Notre enquête p. 15

● Les chroniques d'Alain Rollat et de Pierre Georges p. 36 et 38

Un saut dans l'inconnu

AUX ETATS-UNIS, on formule la question de la façon suivante : « Et le matin d'après, qu'est-ce qu'on fait ? » En France, on dit plus simplement : « Et maintenant ? » A Washington, Bonn, Londres et Paris, stratégies militaires et politiques s'interrogent sur l'efficacité des frappes aériennes lancées contre les forces serbes, sur leur adéquation à l'objectif poursuivi et, surtout, sur ce qui se passera « après ». Il n'ont pas de réponse toute faite.

La version officielle des motivations, qui sont à l'origine des raids de l'OTAN, a été redonnée mercredi soir 24 mars par le président Bill Clinton : « Nous agissons pour protéger des milliers d'innocents contre une offensive militaire croissante [celle des Serbes contre les séparatistes kosovars]. Nous agissons pour éviter un élargissement de la guerre et désamorcer une poudre au cœur de l'Europe, qui a déjà explosé deux fois au cours du siècle avec des résultats catastrophiques. »

La vérité, volontiers avouée en privé dans tous les milieux officiels occidentaux, est que la série de raids de l'OTAN relève largement du pari - et qu'il en va d'ailleurs ainsi souvent de toute opération militaire. C'est un pari sur l'impact politique que peut avoir une campagne de bombardements aériens sur le président de la République

fédérale de Yougoslavie (RFY). C'est un pari à étages, que l'on peut ainsi détailler :

- M. Milosevic est un joueur de poker, il « bluffe » et finit toujours par céder face à l'utilisation de la force, comme les Occidentaux ont pu en faire l'expérience en Bosnie ;

- M. Milosevic, qui a fait sa « carrière » sur le Kosovo, a besoin, face à son opinion intérieure, du prétexte d'une « agression » extérieure, en l'espèce celle de l'OTAN, pour faire des concessions qui, sans cela, auraient été politiquement impensables ;

- M. Milosevic, en dépit de sa rhétorique sur l'importance que représente le Kosovo pour le peuple serbe, serait d'abord et avant tout soucieux de son maintien au pouvoir et, donc, de ne pas prolonger une crise qui, à terme, finira par se retourner contre lui ;

- M. Milosevic ne peut politiquement assumer les coups très durs que l'OTAN peut porter à la machine militaire serbe.

Ni les militaires ni les politiques ne peuvent garantir le résultat ; ils comptent sur la pertinence des frappes par rapport à l'objectif politique. Certains experts sont sceptiques.

Alain Frachon

Lire la suite page 16

Au sommet de Berlin



ROMANO PRODI

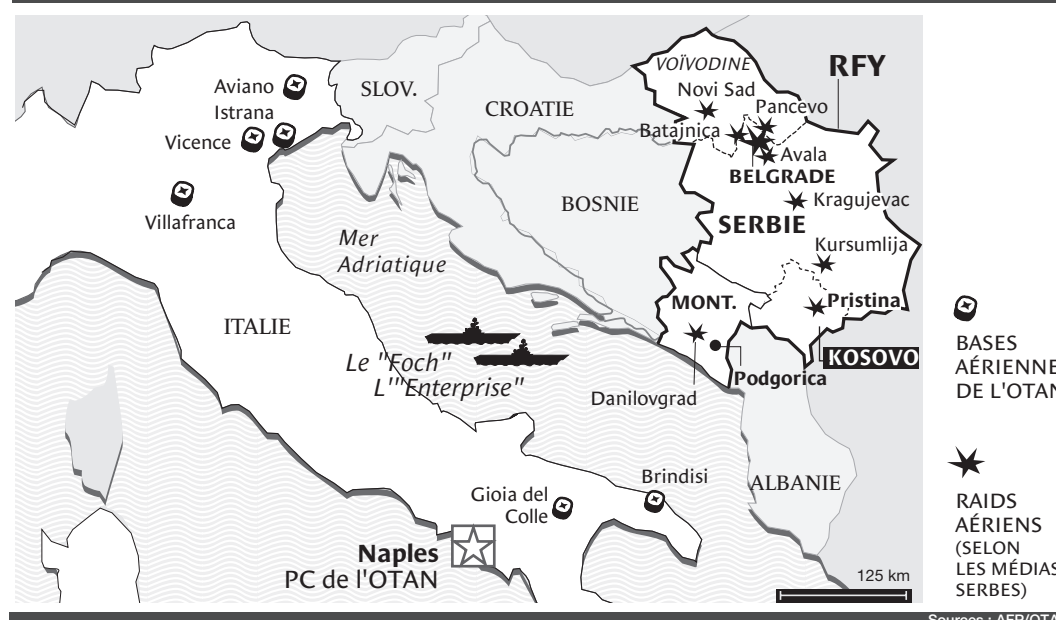
LES QUINZE réunis à Berlin ont estimé, mercredi, que le président Milosevic « doit assumer la totale responsabilité » de la crise. Auparavant, ils avaient annoncé la désignation de Romano Prodi à la présidence de la Commission européenne. L'investiture de l'ancien premier ministre italien sera ratifiée en avril par le Parlement de Strasbourg.

Lire page 6
et notre éditorial page 16

International.....	2	Aujourd'hui.....	27
France-société.....	10	Météorologie.....	30
Régions.....	14	Jeux.....	30
Horizons.....	15	Culture.....	32
Entreprises.....	20	Guide culturel.....	34
Communication.....	22	Kiosque.....	36
Tableau de bord.....	23	Abonnements.....	36
Carnet.....	26	Radio-Télévision.....	37



Une quarantaine de cibles



L'arrêt de la principale radio indépendante de Belgrade renforce les craintes de répression

BELGRADE
de notre envoyée spéciale
« Ils peuvent venir nous fermer à tout moment. » Alors que l'anxiété montait à Belgrade, dans l'anticipation de frappes aériennes contre la Serbie, Radomir Diklic, directeur de Beta, l'unique agence de presse indépendante du pays, évoquait ainsi, mercredi 24 mars, l'une des conséquences possibles de la crise : l'étouffement définitif des rares médias libres en Yougoslavie et, plus généralement, une mise au pas de toute opposition politique.

Une première illustration en a été fournie lorsque B-92, la principale radio indépendante de Belgrade, a vu son équipement de transmission confisqué par une descente de police dans la nuit de mardi à mercredi, près de vingt heures avant les premiers bombardements. Cette radio - dont certains programmes continuaient toutefois d'être diffusés mercredi par des radios serbes et monténégrines locales, via satellite - était pour les habitants de Belgrade l'unique source d'information permanente fiable en langue serbe.

« LA PATRIE EST EN DANGER »
Le rédacteur en chef de B-92, Veran Matic, a été arrêté par les policiers et détenu pendant huit heures. Après sa libération, il a dénoncé lors d'une conférence de presse « l'aggravation quotidienne de la répression contre les médias ». L'état de « danger de guerre imminente » proclamé mardi dans le

pays « fournit un argument aux autorités pour faire tout ce qu'elles veulent », constate le directeur de B-92, Sasa Mirkovic. « Je crains qu'après les bombardements, la situation s'aggrave », ajoute-t-il.
Le gouvernement fédéral a mis en garde « les journalistes et les ONG » contre toute « désinformation et manipulation ». Les directeurs des principaux médias ont été convoqués mercredi au ministère serbe de l'information pour recevoir, raconte l'un d'entre eux, le message suivant : « La patrie est en danger, les différences politiques et d'opinion doivent être dépassées et il ne faut pas semer la panique. »

« GROUPES PARAMILITAIRES »
Une loi sur les médias, adoptée en octobre 1998, expose les journaux qui « saperaient le moral de la population » à de lourdes amendes. En 1998, quatre radios ont été interdites, le journal *Nasa Borba* a été fermé et des peines de prison ont été prononcées contre trois journalistes, a énuméré Veran Matic.

Plusieurs opposants craignent que les bombardements de l'OTAN entraînent un raidissement du régime et que toute dissension soit brutalement étouffée. « On peut imaginer que des groupes paramilitaires tel celui d'Arkan [un criminel de guerre serbe qui s'était illustré en Bosnie] réapparaîtront pour s'en prendre à des membres de l'opposition, affirme un intellectuel de Belgrade, cela peut facilement être organisé par les services de sécurité et la police secrète. »

Alors que la plupart des ambassades occidentales à Belgrade se sont vidées, leur personnel évacué, et que grandit le sentiment anti-occidental au sein de la population, la crainte existe que les critiques déclarés du régime puissent faire l'objet de représailles après les frappes aériennes, rendant plus improbable encore une quelconque démocratisation en Serbie.

Sources : AFP/OTAN

N. N.

L'impressionnante armada de l'OTAN pour l'opération « Force déterminée »

LES FORCES de l'OTAN ont engagé, mercredi 24 mars, d'importants moyens militaires contre le régime serbe de Slobodan Milosevic. Les premiers bombardements ont visé dans la nuit de mercredi à jeudi principalement des sites de défense antiaérienne serbes (radars et missiles sol-air, centre de commandement et de transmissions). Le Pentagone a distillé quelques informations sur cette première journée de bombardements. Des missiles de croisière - qui emportent 450 kilos d'explosifs sur 1 100 kilomètres, à 900 kilomètres à l'heure - ont été lancés de six navires et de six bombardiers géants B-52 américains et d'un sous-marin britannique. Deux bombardiers furtifs B-2 ont par ailleurs été déployés pour la première fois au combat ; ils peuvent lâcher seize bombes de 900 kilos, guidées par satellite sur seize objectifs différents.

D'après un porte-parole du ministère allemand de la défense, quatre Tornado de la Bundeswehr ont participé aux opérations. Ces appareils sont équipés de missiles rapides spécialisés dans l'attaque des installations de défense antiaérienne. Quatre avions de chasse canadiens CF-18 ont également pris part aux premières attaques, a indiqué le ministre canadien de la défense. Neuf avions français ont été engagés dans l'opération de mercredi, a-t-on indiqué à Paris. Cinq faisaient partie du

dispositif de surveillance aérienne et quatre ont pris part aux bombardements.

Si les indications officielles sont encore très fragmentaires, les journalistes qui observaient les bases et les navires de l'OTAN ont assisté à un déploiement considérable. Un journaliste de l'agence Reuters, sur la base italienne d'Aviano, a vu décoller près de quatre-vingts appareils. Un autre, à bord du croiseur lance-missiles *USS Philippine Sea*, a vu celui-ci tirer cinq Tomahawks en moins de huit minutes. Des bombardiers « furtifs » A-117, des F-16 et des F-18 ont décollé en début de soirée de la base d'Aviano, dans le nord-est de l'Italie. Le journaliste a également identifié des avions d'attaque au sol A-10, des EA6B et des C-130 aux couleurs des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, du Portugal et du Canada, lourdement chargés de bombes et autres munitions.

BOMBARDIERS FURTIFS
L'OTAN dispose de plus de 400 avions de combat, pour mener son intervention aérienne. Treize des dix-neuf membres de l'Alliance participent à l'opération. L'OTAN dispose de bombardiers furtifs F-117 Stealth, B-52 à long rayon d'action, pouvant emporter chacun jusqu'à 20 missiles de croisière, bombardiers furtifs B-2, chasseurs F-15, F-16, Mirage, Jaguar, Tornado, avions de

guerre électronique EA-6B Prowler et de reconnaissance, etc. Selon leur version, ces appareils sont équipés, outre de missiles de croisière (longue portée), de missiles d'attaque au sol (air-sol) ou de défense aérienne (air-air). En Adriatique, l'OTAN dispose de groupes aéronavals et de plusieurs autres navires de guerre, ainsi que de sous-marins armés de missiles de croisière.

Les Etats-Unis, premier contributeur, ont mis à la disposition de l'OTAN quelque 250 avions, et la France 43 appareils, dont 20 embarqués sur le porte-avions *Foch*. L'Allemagne a mis à disposition des avions de combat Tornado-ECR et la Grande-Bretagne des chasseurs-bombardiers. Les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, l'Italie, le Portugal, la Turquie et la Norvège ont fourni des chasseurs-bombardiers F-16, l'Espagne et le Canada des appareils du type CF-18.

La Yougoslavie dispose de 79 Mig (47 Mig-21F, 17 Mig-21U et 15 Mig-29), selon l'Institut international des études stratégiques (IISS) de Londres. Les Serbes disposeraient de huit batteries de missiles sol-air sur huit différents sites, et leur arsenal comprendrait au moins une centaine de missiles sol-air Sam (SA-6, SA-3 et SA-2), de portée pouvant aller jusqu'à 16 kilomètres et modernisés en 1998. L'armée serbe comprend aussi plus de 2 000 canons d'artillerie. - (AFP, Reuters.)

La police serbe a arrêté des journalistes occidentaux

PEU APRÈS le début des frappes de l'OTAN, la police de la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), a procédé à Belgrade, dans la nuit de mercredi 24 au jeudi 25 mars, à l'arrestation d'une trentaine de journalistes occidentaux. Quelques-uns d'entre eux ont été relâchés deux heures plus tard, d'autres seraient toujours détenus, et plusieurs ont été rapidement expulsés vers la Croatie voisine.

Des policiers serbes ont interpellé à son hôtel Hélène Despici-Popovic, l'envoyée spéciale de Libération à Belgrade. Elle a été emmenée à la frontière croate en compagnie du journaliste du quotidien belge *Le Soir*, Philippe Desprez, et du producteur de la chaîne américaine *ABC News*, Clark Bentson. « Le département pour les étrangers de la police de Belgrade nous a indiqué que nos visas avaient été annulés », a raconté Hélène Despici-Popovic.

La police a également arrêté à son hôtel un correspondant du *Washington Post*, Peter Finn, l'informant qu'il allait être expulsé de Yougoslavie. Aucune information sur le sort de Peter Finn n'était toutefois disponible jeudi matin, selon son confrère Jeffrey Smith, également présent à Belgrade.

Des policiers ont d'autre part détenu durant la nuit une trentaine de reporters arrêtés sur le toit de l'hôtel Hyatt, notamment des cameramen qui filmaient les premiers bombardements de l'OTAN dans les faubourgs de Belgrade.

Ils ont été interrogés durant deux heures et demie dans un

commissariat avant d'être ensuite relâchés. Il semble que la police ait libéré tous les journalistes pris sur le toit de l'Hyatt sauf un, détenteur d'un passeport belge, sans que l'on sache s'il sagit de Philippe Desprez ou d'un autre reporter belge.

Les autorités yougoslaves tentent par ailleurs d'empêcher les équipes des télévisions occidentales de diffuser leurs images. CNN a indiqué que la télévision serbe lui a refusé l'utilisation de ses moyens techniques pour la diffusion de ses reportages.

MESURES SÉVÈRES
La police a d'autre part fermé l'émetteur par satellite de l'Union européenne de radiodiffusion (UER), qui envoie généralement les images de toutes les chaînes de télévision lors des événements internationaux. Il semble que certaines chaînes ou agences télévisées aient cependant encore leur propre matériel de diffusion par satellite.

C'est la seconde fois depuis le début de la guerre dans les Balkans que le gouvernement de Belgrade prend ainsi des mesures sévères à l'encontre des journalistes occidentaux, après le refus de renouveler les accréditations d'une quinzaine de correspondants en 1994.

En dépit de refus réguliers d'accorder des visas à certains journalistes, la situation s'était sensiblement assouplie à la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine, et le conflit au Kosovo a pu être suivi depuis un an par la plupart des médias européens et américains. - (AFP, Reuters.)

en millions d'euros	97	98	Variation
Produit net bancaire	2 207	2 597	+ 17,7 %
Charges d'exploitation	- 1 235	- 1 450	+ 17,4 %
Résultat brut d'exploitation	972	1 147	+ 18 %
Corrections de valeurs et provisions dont FRBG	- 118	- 195	+ 65,3 %
Impôt	- 308	- 332	+ 7,8 %

Une forte augmentation du produit net bancaire de + 17,7 %

Cette forte croissance provient :
- d'une augmentation de 6,8 % des revenus d'intérêts nets résultant pour l'essentiel d'une progression des encours de prêts - notamment à l'international - avec simultanément un maintien des marges, ce qui traduit l'excellente performance commerciale de Dexia ;

- d'une hausse de 51,9 % des autres revenus, due notamment à l'accroissement de 36 % des commissions nettes. Celles-ci reflètent la diversification de Dexia vers des activités génératrices de commissions (opérations de bourse, de placements et fourniture de services financiers au secteur public local).

Les charges d'exploitation augmentent de 17,4 %, notamment en raison d'éléments non récurrents. Hors éléments exceptionnels, la progression des charges d'exploitation s'établit à 9,3 %. Elle est nettement inférieure à celle du produit net bancaire et reflète la stratégie de croissance du groupe Dexia.

Le coefficient d'exploitation de Dexia s'élève à 55,8 %, l'un des meilleurs de la place financière.

Les corrections de valeurs et provisions enregistrent une nouvelle dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) de EUR 67 millions, qui contribue à renforcer la solvabilité du groupe. Le FRBG atteint ainsi, fin 1998, EUR 1361 millions.

Une politique très prudente de provisionnement des risques
Dexia est caractérisé par un faible profil de risque, double d'une politique très prudente de provisionnement, confirmée par le niveau très bas des créances incertaines et irrécouvrables et par un taux de couverture élevé qui s'établit à 71,9 % au 31 décembre 1998.

Sur les 5 pays asiatiques suivants - Corée du Sud, Thaïlande, Philippines, Malaisie et Indonésie -, les engagements à risque (EUR 251,8 millions) diminuent de 32,9 % par rapport au 31 décembre 1997. Sur l'Amérique Latine, les engagements à risque (EUR 224 millions) portent essentiellement sur des crédits consentis à de grands groupes européens, partenaires de Dexia au titre du financement d'équipements publics.

Un résultat net, part du groupe, en hausse de 14,2 %
Il succède à deux années de croissance régulière de 12 %. Depuis 1996, les résultats de Dexia ont crû de 43 %.

Sur le métier principal, le financement des équipements collectifs et les services aux collectivités publiques et grandes entreprises, l'activité est très soutenue depuis le début de l'année dans l'ensemble des implantations de Dexia en Europe et aux Etats-Unis. Ce très bon niveau d'activité en ce début d'année s'observe également dans les métiers de banque commerciale et de gestion d'actifs.

Dans ces conditions, l'année 1999 offre des perspectives de développement très favorables pour Dexia et devrait être marquée par une nouvelle croissance sensible des résultats.

+14,2 % Résultat net, part du groupe	12,2 % ROE rentabilité des fonds propres	9,8 % Ratio de solvabilité Tier 1 au 01/01/99
55,8 % Coefficient d'exploitation	5,6 Mde Fonds propres Tier 1	199,3 Mde Total de bilan

Une forte augmentation du produit net bancaire de + 17,7 %

Cette forte croissance provient :
- d'une augmentation de 6,8 % des revenus d'intérêts nets résultant pour l'essentiel d'une progression des encours de prêts - notamment à l'international - avec simultanément un maintien des marges, ce qui traduit l'excellente performance commerciale de Dexia ;

- d'une hausse de 51,9 % des autres revenus, due notamment à l'accroissement de 36 % des commissions nettes. Celles-ci reflètent la diversification de Dexia vers des activités génératrices de commissions (opérations de bourse, de placements et fourniture de services financiers au secteur public local).

Les charges d'exploitation augmentent de 17,4 %, notamment en raison d'éléments non récurrents. Hors éléments exceptionnels, la progression des charges d'exploitation s'établit à 9,3 %. Elle est nettement inférieure à celle du produit net bancaire et reflète la stratégie de croissance du groupe Dexia.

Le coefficient d'exploitation de Dexia s'élève à 55,8 %, l'un des meilleurs de la place financière.

Les corrections de valeurs et provisions enregistrent une nouvelle dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) de EUR 67 millions, qui contribue à renforcer la solvabilité du groupe. Le FRBG atteint ainsi, fin 1998, EUR 1361 millions.

Une politique très prudente de provisionnement des risques
Dexia est caractérisé par un faible profil de risque, double d'une politique très prudente de provisionnement, confirmée par le niveau très bas des créances incertaines et irrécouvrables et par un taux de couverture élevé qui s'établit à 71,9 % au 31 décembre 1998.

Sur les 5 pays asiatiques suivants - Corée du Sud, Thaïlande, Philippines, Malaisie et Indonésie -, les engagements à risque (EUR 251,8 millions) diminuent de 32,9 % par rapport au 31 décembre 1997. Sur l'Amérique Latine, les engagements à risque (EUR 224 millions) portent essentiellement sur des crédits consentis à de grands groupes européens, partenaires de Dexia au titre du financement d'équipements publics.

Un résultat net, part du groupe, en hausse de 14,2 %
Il succède à deux années de croissance régulière de 12 %. Depuis 1996, les résultats de Dexia ont crû de 43 %.

Sur le métier principal, le financement des équipements collectifs et les services aux collectivités publiques et grandes entreprises, l'activité est très soutenue depuis le début de l'année dans l'ensemble des implantations de Dexia en Europe et aux Etats-Unis. Ce très bon niveau d'activité en ce début d'année s'observe également dans les métiers de banque commerciale et de gestion d'actifs.

Dans ces conditions, l'année 1999 offre des perspectives de développement très favorables pour Dexia et devrait être marquée par une nouvelle croissance sensible des résultats.

8,48 €
Résultat net par action (FRF 55,6)

3,08 €
Dividende par action (FRF 20,2)

Hausse de 16,7 % du dividende. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires de Dexia France, qui se tiendra le 18 mai 1999, la distribution d'un dividende hors avoir fiscal de 3,08 euros par action et 4,62 euros avoir fiscal compris.

Dividende majoré. Les actionnaires ayant détenu leurs actions sous la forme nominative pendant les deux exercices entiers 1997 et 1998 jusqu'à la date de mise en paiement du dividende le 11 juin 1999 recevront un dividende majoré de 10 %, dans la limite de 0,1 % du capital.

Assemblée Générale de Dexia France

Club des actionnaires : Tél. : 01 43 92 77 45
Relations avec les actionnaires : Tél. : 0 800 35 50 00

Les Alliés s'inquiètent, en privé, sur l'issue des opérations engagées

Le président Clinton, comme les autres responsables gouvernementaux, qualifie l'intervention militaire d'« impératif moral ». Mais les experts s'interrogent : que faire si Slobodan Milosevic ne cède pas ? Combien de temps durera le soutien des opinions publiques ?

Dans le communiqué annonçant le déclenchement de l'intervention aérienne, mercredi 24 mars, le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a souligné que les opérations ne visaient pas le peuple de

Yougoslavie, « depuis trop longtemps isolé en Europe » à cause du régime de Slobodan Milosevic. Bill Clinton a présenté l'intervention comme un « impératif moral », celui d'empêcher une nouvelle offensive

serbe. Il a affirmé qu'il n'enverrait pas de soldats au Kosovo pour une opération terrestre. « Nous n'avons pas le projet d'envoyer des forces terrestres dans un environnement qui ne le permet pas », a aussi

déclaré la secrétaire d'Etat Madeleine Albright. La Chambre des représentants a voté à la quasi-unanimité, mercredi soir, une motion de soutien aux troupes américaines en action en Yougoslavie, mais nombre

d'élus ont exprimé de sérieuses réserves quant aux objectifs de l'opération. De même, parmi les Alliés, des inquiétudes s'expriment en privé sur l'issue des opérations engagées et leurs chances de succès.

LE DÉCLENCHEMENT de l'offensive aérienne a été annoncé par un bref communiqué du secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, diffusé mercredi 24 mars, à 19 h 23 : « J'ai été informé par le Saccour [Commandant suprême des forces alliées en Europe], le général Clark, qu'à cet instant les opérations aériennes contre des cibles en République fédérale de Yougoslavie ont débuté. Au cours de ces derniers mois, la communauté internationale a tout mis en œuvre pour parvenir à une solution négociée au Kosovo. Mais cela n'a pas été possible. (...) Je tiens à répéter que l'OTAN ne fait pas la guerre à la Yougoslavie. Il n'y a pas de querelle entre nous et le peuple de Yougoslavie qui, depuis trop longtemps, est isolé en Europe à cause des politiques de son gouvernement », a affirmé le secrétaire général.

A Washington, alors même que l'aviation alliée bombardait des objectifs serbes, le président Clinton s'est adressé aux Américains dans la soirée. Dans un discours retransmis sur les chaînes de télévision, il a expliqué que mettre fin à l'offensive serbe contre les Albanais du Kosovo

était un « impératif moral ». Il a défini les objectifs de l'opération : « démontrer le sérieux de l'OTAN pour convaincre les dirigeants serbes de faire marche arrière, empêcher une offensive encore plus sanglante contre les civils innocents du Kosovo et, si nécessaire, endommager sérieusement la capacité militaire des Serbes de nuire aux Kosovars ». « En bref, a résumé Bill Clinton, si le président Milosevic ne fait pas la paix, nous réduirons ses capacités à faire la guerre ».

AUCUNE CERTITUDE

Le président américain a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'envoyer des troupes sur le terrain pour « faire la guerre ». « Je n'ai pas l'intention de placer nos troupes au Kosovo pour faire la guerre », a-t-il souligné. Il n'a pas caché cependant que les opérations aériennes n'étaient pas sans risques : « Je souhaite être très clair avec vous. Des risques existent dans cette opération militaire, des risques pour nos pilotes et les personnes sur le terrain », a-t-il dit.

Certains aux Etats-Unis s'inquiètent de l'éventualité d'un échec, au cas où Slobodan Milo-



sevic ne céderait pas à « cette autre forme de diplomatie que sont les bombardements », selon les termes de Roy Stafford, professeur de relations internationales au National War College, car « le gouvernement n'a pas une vision claire de ce qui se passera après ».

Le Washington Post a rapporté un récent dialogue entre le premier ministre italien et le conseiller présidentiel pour les questions de sécurité : à la question « Et après ? », Sandy Berger aurait répondu : « Nous continuerons les bombardements ».

Cette incertitude explique, au moins autant que leur hostilité personnelle envers Bill Clinton, les réticences de nombre de républicains, à commencer par leur frange isolationniste. Certes, il serait politiquement suicidaire de critiquer une opération en cours alors que des soldats américains risquent leur vie. Mais ces républicains ne sont pas les seuls à penser que l'on n'a aucune certitude sur le succès des bombardements.

UNE « INNOVATION MAJEURE »

« La réponse à la question-clé : pourra-t-on maintenir longtemps la solidarité de l'Alliance et conserver le soutien de l'opinion américaine ? est non », estime Roy Stafford. Dans ce cas, les Alliés risqueraient, selon lui, d'avoir à interrompre leurs raids sans avoir atteint leur but.

Au siège de l'OTAN, à Bruxelles, derrière la façade d'assurance et d'unanimité, le doute perce également sur le bien-fondé et l'issue de l'opération. « Nous nous sommes engagés dans une opération qui est une innovation majeure dans le droit international : attaquer un pays souverain

à l'intérieur de ses frontières sans mandat explicite d'une quelconque organisation internationale », constate un proche du dossier sous le couvert du plus strict anonymat.

« Mais le plus préoccupant, c'est le fait que c'est le chef serbe qui est le maître du scénario, et non pas les dirigeants de l'OTAN. Que faire s'il se "bunkerise" à l'image de Saddam Hussein ? S'il met le feu à la République serbe de Bosnie ? Pour l'instant, nous n'en savons rien ! Et ce ne sont pas les cris de guerre infantiles de certaines délégations ici qui vont apporter la solution », ajoute-t-il.

Autre préoccupation : « L'opinion publique dans les pays participant à l'opération va-t-elle continuer de soutenir cette action ? On sent déjà quelques flottements, notamment en Grande-Bretagne, et la prochaine arrivée d'images de victimes civiles des bombardements ne va pas contribuer à arranger les choses », conclut ce diplomate à Bruxelles.

Patrice de Beer, à Washington et Luc Rosenzweig, à l'OTAN (Bruxelles)

La Grèce fait Europe à part

La Grèce fait exception parmi les Quinze en adoptant, depuis plusieurs années, une position pro-serbe. Membre de l'OTAN, Athènes a annoncé mercredi 24 mars, par la voix de son secrétaire d'Etat à la défense, qu'elle ne prendrait pas part aux opérations militaires contre la Serbie et qu'elle participerait seulement à une force de paix en cas d'accord politique sur le Kosovo. Dans la nuit de mercredi à jeudi, le ministre grec de la défense, Akis Tsohatzopoulos, a appelé l'OTAN à arrêter ses opérations et à donner une « chance au dialogue » entre Serbes et Kosovars. Athènes craint un emballement régional du conflit, qui pourrait attiser la volonté des minorités albanaises de la région – au Kosovo, en Macédoine et même en Grèce –, de constituer avec Tirana une « Grande Albanie ».

Des Allemands au combat pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale

BERLIN

de notre envoyé spécial

« Pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des soldats allemands se retrouvent au combat. » L'air grave, devant une bibliothèque, le chancelier Gerhard Schröder s'est adressé à la télévision aux Allemands, juste après le début des bombardements au Kosovo. M. Schröder a appelé « tous les citoyens et les citoyennes, en cette heure, à être avec nos soldats », expliquant que si l'on faisait « tout ce qui humainement possible pour [les] protéger », « nous ne pouvons pas exclure complètement les risques pour [leur] vie ».

M. Schröder s'est exprimé de la même façon que Jacques Chirac et le premier ministre britannique Tony Blair. La guerre au Kosovo a littéralement imprégné le sommet de Berlin. Mais en ces heures difficiles, l'Allemagne était dans une situation particulière. Plusieurs chasseurs Tornado de l'aviation allemande ont participé mercredi soir aux actions contre les Serbes. Cinquante ans après la nais-

sance de la RFA et moins de dix ans après la chute du mur, cette intervention marque un tournant décisif de la politique étrangère allemande, qui abandonne un peu plus son statut « à part », hérité de la seconde guerre mondiale.

Les massacres de Bosnie avaient conduit à des discussions interminables sur la nécessité ou non d'envoyer la Bundeswehr à des missions annexes de maintien de la paix. Aujourd'hui, il s'agit clairement d'une intervention militaire, même si elle est aussi destinée à ramener la paix. Le débat politique avait été clos en octobre, après les élections générales mais avant la prise en fonction de Gerhard Schröder : c'est le Bundestag, dominé par la droite, qui avait approuvé, avec l'accord de la majorité élue, d'éventuelles frappes en Yougoslavie.

Paradoxalement, c'est un gouvernement composé de Verts et de sociaux-démocrates qui fait participer activement l'Allemagne à une guerre. Les premiers sont nés du pacifisme dans les années 80, à l'époque où le SPD, passé dans l'opposition, s'était

opposé au déploiement en Allemagne de nouveaux missiles de l'OTAN pointés vers l'URSS.

A Berlin, il est revenu à Joschka Fischer, ministre vert des affaires étrangères, de présenter la déclaration des Quinze sur le Kosovo. C'est lui qui avait conduit, au milieu des années 90, son parti à renoncer progressivement à son pacifisme absolu. Assistant impuissants aux massacres de Bosnie, les Verts allemands avaient dû constater que la morale n'était pas nécessairement du côté de la non-intervention armée. Depuis des semaines, M. Fischer était sans état d'âme sur la nécessité d'intervenir au Kosovo.

ÉVITER UNE CATASTROPHE HUMANITAIRE

Le pays ne débat plus depuis longtemps pour savoir si l'OTAN avait ou non un mandat clair des Nations unies pour intervenir. Il agit d'éviter efficacement une catastrophe humanitaire. Grave comme le chancelier, le ministre vert a insisté sur la responsabilité portée par le seul président serbe

Milosevic : Un « appel téléphonique de Milosevic suffirait pour arrêter le processus militaire », s'il fait « une proposition crédible », a déclaré M. Fischer avant le début des bombardements.

Le chancelier a rappelé que son pays était prêt à envoyer quelque 3 000 hommes dans le cadre de la mission de l'OTAN au Kosovo. Pour les Allemands, il est en revanche hors de question de participer à de quelconques combats au sol. M. Schröder a estimé à Berlin que la participation de l'Allemagne se faisait « en accord avec la grande majorité du peuple allemand ».

Deux risques subsistent : la Bundeswehr, qui n'a quasiment pas eu à déplorer de victimes en Bosnie, pourrait enregistrer des pertes ; les bombardements auront – peut-être – tué des civils. Ces événements, s'ils venaient à se réaliser, pourraient provoquer une émotion auprès de la gauche du SPD et des Verts et dans la population, au risque de fragiliser le consensus actuel.

Arnaud Leparmentier

Moscou dit étudier la fourniture d'une assistance à la Serbie

MOSCOU

de notre correspondant

Sur instruction du président Boris Eltsine, de retour au Kremlin, le gouvernement russe s'est réuni en urgence, jeudi matin 25 mars, pour décider d'une réponse à « l'erreur fatale » et à « l'agression ouverte » que constitue, selon Moscou, l'intervention de l'OTAN.

Igor Ivanov, ministre des affaires étrangères, a annoncé que la Russie allait soumettre une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU demandant l'arrêt des frappes aériennes sur la Serbie. Le ministre a précisé que Moscou n'entendait pas « user de la force » pour obtenir un règlement de la crise, mais que la question de la fourniture d'une aide à la Serbie était examinée. « Moralement, nous sommes supérieurs aux Etats-Unis », faisait savoir en fin de matinée Boris Eltsine, ajoutant que l'Amérique « devra répondre de sa faute ».

Après avoir multiplié les initiatives diplomatiques toute la jour-

née de mardi, la Russie, dernière alliée du président Milosevic, a dû constater son incapacité à empêcher l'intervention militaire des Occidentaux. Juste avant les premiers bombardements, Boris Eltsine est apparu à la télévision pour une adresse à la nation. « Je m'adresse au monde entier, a-t-il déclaré, tant qu'il reste encore quelques minutes, il faut convaincre Bill Clinton de renoncer à faire ce geste dramatique et tragique (...). C'est la guerre en Europe, c'est un pas très sérieux et le faire sans l'accord du Conseil de sécurité de l'Onu est plus qu'incompréhensible ».

REACTION SANS PRÉCÉDENT

Aussitôt après les premières attaques de l'OTAN, le président russe diffusait un communiqué annonçant la demande d'une convocation en urgence du Conseil de sécurité et la rupture de toute collaboration militaire entre la Russie et l'OTAN. Moscou se réserve le droit de prendre « des mesures adéquates, y compris

de caractère militaire, pour assurer sa sécurité et celle de l'Europe », ajoutait Boris Eltsine.

Le représentant militaire russe auprès de l'OTAN a été aussitôt rappelé. Moscou a adhéré en 1994 au programme « Partenariat pour la paix » et a signé, le 27 mai 1997, un « acte fondateur » qui régit sa coopération avec l'OTAN et institue un comité permanent. Une

vingtaine de visites et de réunions conjointes sont d'ores et déjà annulées, a fait savoir, jeudi, le ministre de la défense russe, Igor Sergueïev, tandis que les négociations sur l'ouverture d'une mission militaire de l'OTAN à Moscou sont « reportées ».

Par cette réaction sans précédent depuis la fin de la guerre froide, la Russie veut signifier

Protestation russe et condamnation chinoise à l'ONU

« L'OTAN rentre dans le XXI^e siècle en portant l'uniforme du gendarme international : la Russie n'acceptera jamais cela », a déclaré le représentant russe à l'ONU. Prenant la parole en premier lors de la session urgente du Conseil réunie à sa demande, mercredi 24 mars, Sergey Lavrov a aussi réclamé « avec véhémence l'arrêt immédiat de cette action illégale » contre la Yougoslavie. Condamnant « l'agression injustifiable », le délégué chinois, Qin Huasun, a déploré « la politique du pouvoir des forts contre les faibles ». Le représentant yougoslave à l'ONU a lancé un appel urgent à tous les Etats à s'opposer à « l'agression de l'OTAN et des Etats-Unis » contre son pays. Selon Vladislav Jovanovic, l'OTAN est « devenue la force aérienne des rebelles kosovars et mercenaire pour les terroristes ». Cependant, treize des quinze pays membres du Conseil ont justifié l'action de l'OTAN comme un « impératif humanitaire ». Plusieurs ont rappelé les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité depuis plusieurs mois et violées par Belgrade. – (Corresp.)

qu'elle n'accepte pas d'être marginalisée. « La Russie a été ignorée malgré son autorité internationale et sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité », a protesté, jeudi matin, le ministre de l'intérieur Viktor Stépachine.

A demi-mots, les autorités russes menacent de fournir une assistance au régime du président Milosevic. « Une agression a été lancée contre un pays souverain, a noté M. Ivanov. Selon la charte des Nations unies, un autre pays peut lui offrir assistance ». « La question de l'embargo » décidé par l'ONU sur la livraison d'armes à la Yougoslavie « va devoir être réglée différemment », a noté M. Stépachine, ajoutant que seul le président Boris Eltsine peut prendre cette décision.

CONVERSATION « DIFFICILE »

Selon l'administration américaine, Boris Eltsine, qui a eu mercredi une conversation « difficile » de cinquante minutes avec Bill Clinton, n'aurait pas brandi cette menace. « Nous n'avons pas de

raison de penser pour le moment que la Russie va contrevenir » à cet embargo, a déclaré le porte-parole du département d'Etat américain, James Rubin. Le Kosovo ne doit « pas faire dérailler » les relations entre la Russie et les Etats-Unis, a souhaité le président américain.

Mais MM. Primakov et Eltsine devront également tenir compte des déclarations de certains responsables militaires et de la majorité nationalo-communiste du Parlement qui appellent à aider le régime serbe. Promettant « un nouveau Vietnam en Europe », le ministre de la défense a aussitôt annoncé « un renforcement de notre aptitude au combat ». Guennadi Ziouganov, chef du Parti communiste, a appelé à l'envoi de volontaires, comme le leader d'extrême droite, Vladimir Jirinovski, qui a déclaré : « Tout ce qui est fait contre l'OTAN est béni par Dieu : battez-vous contre les ennemis de la mère-patrie ! »

François Bonnet

Concours national SUP Réseau 99

1 CONCOURS D'INTÉGRATION À LA FILIÈRE SUP (MANAGEMENT) DE L'ISEG POUR 7 ÉCOLES

ADMISSION : BAC S, ES, L. Inscription jusqu'au 14 Avril.

- Paris [01 44 78 88 88]
- Bordeaux [05 56 91 33 02]
- Lille [03 20 85 06 96]
- Lyon [04 78 62 37 37]
- Nantes [02 40 89 07 52]
- Strasbourg [03 88 36 02 88]
- Toulouse [05 61 62 35 37]

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
01 42 24 10 72

STAGES PÂQUES

- ✓ SÉSAME / ACCÈS
- ✓ Prépa-HEC

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
01 42 24 10 72

BAC + 1

RÉORIENTEZ-VOUS VERS UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE

L'AFIG
(ANNÉE DE FORMATION INITIALE À LA GESTION)
VOUS PRÉPARE À INTÉGRER
L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

Contactez Francis Pasteur : 45, rue Spontini - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 11 12

PRÉPA. HEC

- ✓ Petits groupes,
- ✓ Filières économique et générale.

NOUVEAU
CLASSE DE "CUBES"

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
01 42 24 10 72

Jean-Pierre Chevènement dit « sa préférence pour une solution politique » du conflit

L'Hôtel Matignon minimise la différence exprimée par le ministre de l'intérieur

Alors que l'Assemblée devrait débattre de la situation au Kosovo, vendredi 26 mars, des divergences apparaissent, parmi les responsables poli-

tiques, sur la participation de la France aux bombardements. Si Jean-Pierre Chevènement ou Philippe Séguin prennent leurs distances avec pru-

dence, le PCF et Jean-Marie Le Pen condamnent nettement les opérations menées par l'OTAN, qui soulèvent aussi des réserves au sein du PS.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE débattre de la situation au Kosovo, vendredi 26 mars, à partir de 11 heures. Lionel Jospin, dont l'intervention sera lue simultanément au Sénat, ouvrira une discussion prévue pour être sans vote. Plusieurs députés ont déploré le retard avec lequel cet échange est organisé. Paul Quilès, président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, s'est fait leur porte-parole, mercredi 24 mars, lors de la conférence des présidents. « Il faudrait que nous cessions d'être une exception puisque, dans tous les pays, (...) on débat de ces questions-là devant les représentants du peuple », a-t-il expliqué.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, qui avait quitté le ministère de la défense, en 1991, du fait de son opposition à la guerre

du Golfe, ne s'est pas prononcé explicitement sur la décision conjointe du gouvernement et du président de la République de frapper la Serbie. Exprimant sa « conviction que la coexistence entre Serbes et Kosovars ne peut être qu'un résultat politique » et sa « préférence pour une solution politique », il a ajouté : « On ne peut que regretter l'éclatement de la Yougoslavie en 1991. Ce jour-là, on a ouvert la boîte de Pandore. » La modération du ton, toutefois, n'a échappé à personne, notamment pas à l'Hôtel Matignon, où l'on s'employait, mercredi soir, à minimiser la différence exprimée par M. Chevènement.

Pour Philippe Séguin, président du RPR, « la décision de la France de participer aux actions militaires de l'OTAN contre la Serbie est coura-

geuse » et « conforme à l'action engagée depuis des mois par le président de la République en faveur de la paix dans cette région ». Mais, a ajouté M. Séguin sur Canal Plus, « je suis consterné qu'on aille bombarder un pays européen », assurant que « la Serbie est une vieille alliée de la France, cela fait mal au cœur ». Il regrette, aussi, « pour demain », qu'« on soit obligés de faire venir des gens d'outre-Atlantique pour nous faire régler le problème, alors qu'on n'est pas capables de le régler nous-mêmes ».

Les plus radicaux dans la critique sont les communistes. Robert Hue, secrétaire national du PCF, « a désapprouvé » la position française et dénoncé le fait qu'un pays soit bombardé « sans résolution du Conseil de sécurité des Nations unies et en viola-

tion de principes fondamentaux de la charte de l'ONU ». Les Verts, en revanche, par la voix d'Yves Cochet, député du Val-d'Oise, ont assuré qu'« il n'y a pas d'alternative » à l'action militaire. Le Parti socialiste paraît traversé par différentes sensibilités. Si François Hollande, premier secrétaire, a approuvé l'intervention, Georges Frêche, maire de Montpellier, avait expliqué, mardi soir, devant le bureau national, qu'en dépit de M. Milosevic, il demeure « un ami du peuple serbe ». La Gauche socialiste, par la voix de Jean-Luc Mélenchon, sénateur de l'Essonne, affiche « un certain malaise » face à cette « guerre autoproclamée, où tout se passe comme s'il n'y avait pas d'ONU ».

Jean-Michel Apathie

OTAN : un rapport français critique les Etats-Unis

Pour la commission de la défense de l'Assemblée, l'Alliance devrait limiter ses actions à l'Europe et les faire approuver par l'ONU

AU MOMENT où Américains et Européens agissent ensemble au Kosovo, la commission de la défense de l'Assemblée nationale française a remis, mercredi 24 mars, au gouvernement de Lionel Jospin un rapport très critique de la position des Etats-Unis sur le rôle futur de l'OTAN. Sur les activités qui devront être celles de l'OTAN comme sur leurs conditions d'exercice et leur champ d'application, le rapport formule des conclusions qui diffèrent sensiblement du projet de nouveau « concept stratégique » prêté aux Etats-Unis. Ces derniers veulent en faire adopter les grandes lignes fin avril à Washington lors d'un sommet réuni à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Alliance.

A l'instar des Etats-Unis, le rapport français juge que des situations semblables à celle du Kosovo, c'est-à-dire relevant du maintien de la stabilité en Europe, doivent intégralement faire partie des missions d'une OTAN qui voudrait garder une raison d'être à l'heure de l'après-guerre froide. Mais ces nouvelles missions doivent être limitées géographiquement à l'Europe, dit la commission. Si elles comprennent l'emploi de la force, pareilles missions supposent, en outre, d'avoir été préalablement approuvées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Le rapport observe, cependant, qu'il peut y avoir des « situations exceptionnelles » où la certitude d'un veto russe au Conseil, par exemple, justifierait une intervention sans une autorisation expresse de l'ONU.

Sur ces deux points, le rapport exprime une méfiance française à l'égard d'une conception améri-

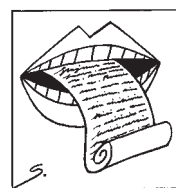
caine de la nouvelle OTAN qui ferait de l'Alliance une sorte d'organisation autonome en Europe appelée, sans mandat automatique de l'ONU, à gérer des crises dans une zone étendue, allant jusqu'au Caucase et à l'Asie centrale. Le rapport diffère encore des intentions américaines sur une question comme la lutte contre la prolifération. Washington entend en faire l'une des préoccupations centrales de l'OTAN : l'Europe est à portée des missiles développés au Sud, relèvent les Américains. La mission Quilès juge, elle, que la prolifération concerne tous les Etats du globe et doit donc être traitée à l'ONU. « La prolifération ne constitue pas, en l'état actuel des choses, une menace grave et immédiate pour les pays de l'Alliance », écrit la mission. Elle se prononce contre le déploiement en Europe d'un système de défense antimissiles et contre une coopération avec les Etats-Unis dans ce domaine.

Le rapport insiste sur l'importance de continuer à développer – même au prix d'une certaine hausse des budgets militaires – une identité européenne en matière de défense. L'Union européenne doit disposer d'une capacité autonome de planification des opérations militaires, explique-t-il. L'Union doit pouvoir ainsi opter entre deux chaînes de commandement pour les missions de maintien de la paix qu'elle déciderait de mener seule : soit une chaîne de commandement constituée à partir de l'OTAN, soit une chaîne autonome, faisant appel à un état-major européen.

Alain Frachon

« Les Françaises et les Français comprendront »

Voici le texte intégral de la déclaration sur le Kosovo faite par Jacques Chirac, mercredi 24 mars, à Berlin, où le chef de l'Etat participait, avec Lionel Jospin, à la réunion extraordinaire du Conseil européen :



VERBATIM

« Je souhaite expliquer aux Français pourquoi une action militaire va être conduite par l'OTAN contre les forces serbes du président Milosevic. Je souhaite leur expliquer pourquoi j'ai décidé, en plein accord avec le gouver-

nement, que l'armée de l'air française participerait à cette action avec toute l'Alliance atlantique. » Depuis trop longtemps, les autorités serbes ont un comportement inacceptable à l'égard des Albanais du Kosovo, qui représentent, je le rappelle, 90 % de la population de cette province.

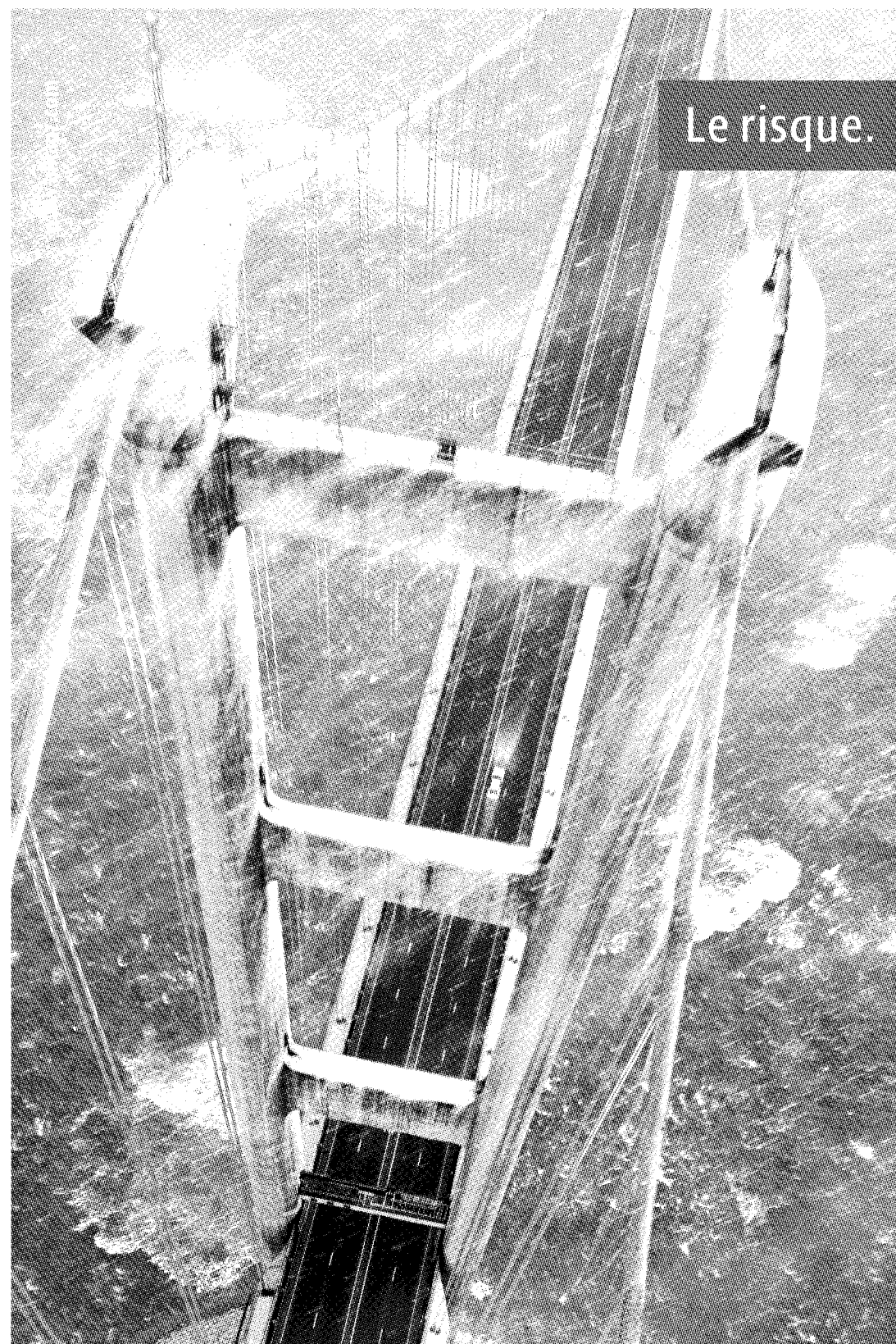
Les cohortes de réfugiés, la destruction des villages, les assassinats, les massacres, en portent témoignage. Et c'est intolérable.

« Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la paix, la paix sur notre sol, la paix en Europe, et c'est aussi, chez nous, les droits de l'homme. L'Angleterre et la France, en accord avec leurs partenaires européens, américain et russe, ont pris l'initiative d'une conférence de la paix. Elle s'est tenue, vous le savez, à Rambouillet, et des résultats tangibles ont été obtenus : les Kosovars ont accepté une autonomie substantielle de leur province ; ils ont également accepté que leurs forces armées rendent leurs armes. En revanche, les Serbes qui, dans un premier temps, avaient donné le sentiment qu'ils acceptaient l'accord politique, l'ont rejeté sans raison, comme ils ont refusé la présence au Kosovo d'une force militaire chargée de s'assurer que les accords étaient bien respectés par les deux parties. De plus, en violation des engagements qu'il avait souscrits,

le président serbe a massé 40 000 hommes et plus de 300 chars dans la province ou à ses frontières.

« Tout a été fait pour faire prévaloir une solution de raison, une solution de paix, une solution conforme aux droits de l'homme. Tout. Devant l'obstination injustifiable et incompréhensible du président Milosevic, les Alliés, unanimes, ont estimé qu'il n'y avait plus d'autre choix que d'intervenir militairement contre des objectifs serbes bien ciblés, et cela afin de contenir une tragédie qui, de proche en proche, menace la stabilité de tous les Balkans.

« Le président Milosevic, qui porte toute la responsabilité de cette situation, doit néanmoins savoir qu'il peut à tout moment revenir à la table de négociation pour signer l'accord de paix. Parce qu'il s'agit de la paix sur notre continent, parce qu'il s'agit des droits de l'homme sur notre continent, je sais que les Françaises et les Français comprendront que nous devons agir. »



Le risque.

Couvert par le Groupe Allianz.

Où que vous soyez. Quoi que vous fassiez. Une société du Groupe Allianz est toujours à vos côtés.

Pour nous, la gestion du risque, c'est envisager l'impensable de manière à identifier les risques avant qu'ils ne surviennent. La compétence de nos collaborateurs, notre savoir-faire technique et notre puissance financière – tant au niveau international que national – nous le permettent. Et c'est précisément cette étroite coopération avec nos filiales, telles que les AGF en France, qui fait du Groupe Allianz le partenaire sur lequel vous pouvez compter, quels que soient l'endroit et le moment où vous avez besoin de nous. **Allianz. La puissance à vos côtés.**



AGF est un membre du Groupe Allianz la compagnie d'assurances leader en Europe. Un des plus importants prestataires de services financiers dans le monde: Allianz Group.

Le Sommet de Berlin affirme sa cohésion en désignant d'emblée le successeur de M. Santer

Romano Prodi devra être investi par le Parlement européen lors de la session d'avril

La désignation de l'ancien premier ministre italien à la tête de la Commission européenne était attendue, mais les Quinze, réunis à Berlin, ont créé la

surprise en l'annonçant dès l'ouverture de leur sommet. L'investiture de M. Prodi devra être ratifiée par le Parlement de Strasbourg. La désigna-

tion des commissaires remplaçant l'exécutif démisionnaire n'interviendra qu'après les européennes de juin. (Lire aussi notre éditorial page 16.)

BERLIN
de nos envoyés spéciaux

La crise du Kosovo a dramatisé le Sommet de Berlin, mercredi 24 mars, obligeant les chefs d'Etat et de gouvernement à de curieuses contorsions pour démontrer leur capacité d'agir en commun, tout en se livrant à de longs marchandages pour concilier leurs intérêts nationaux en vue de trouver un accord sur le futur cadre financier de l'Union. Ainsi, moins de trois heures après l'ouverture de leur réunion, les participants, soucieux de démontrer leur capacité à réagir sans délai à la crise créée par la récente démission de la Commission Santer, ont annoncé leur décision unanime de désigner Romano Prodi, l'ancien premier ministre italien, comme président du futur collège européen. Ils se sont aussi mis d'accord sur les grandes lignes de la procédure à suivre pour mettre en place le nouvel exécutif bruxellois et ont décidé d'engager à cette occasion les réformes institutionnelles dont les récents événements ont souligné la nécessité. Une nouvelle réu-

nion des chefs d'Etat et de gouvernement aura lieu à cet effet début avril. « *Le conseil européen a ainsi repris l'initiative* », a commenté Lionel Jospin.

Le scénario retenu par les Quinze ne correspond pas exactement à ce que voulait le Parlement européen. Mais, à entendre José-Maria Gil Roblès, son président, celui-ci devrait s'en accommoder. L'Assemblée de Strasbourg reçoit partiellement satisfaction : elle aura, selon la procédure proposée par le Benelux et retenue par les Quinze, à donner son approbation à la nomination de M. Prodi lors de sa session d'avril, conformément aux nouveaux pouvoirs que lui confère le traité d'Amsterdam. Elle aurait souhaité être en mesure, avant de se séparer, en mai, de donner son investiture à l'ensemble de la Commission. Les Quinze ont voulu éviter une telle précipitation, peu propice à la désignation d'un exécutif qu'ils veulent « *stable et efficace* », comme l'a rappelé Catherine Colonna, la porte-parole de l'Elysée. « *Il y aura dialogue entre les institutions européennes* »,

a-t-elle ajouté, faisant ainsi comprendre que l'heure n'était pas à l'affrontement.

LE TOUR DES CAPITALES

Après avoir obtenu la bénédiction de l'actuelle Assemblée, le président désigné commencera un tour des capitales afin de s'entendre sur le choix des dix-neuf autres commissaires.

Une fois choisis, il appartiendra au Parlement issu des élections de juin de les auditionner, puis de donner son aval à l'ensemble du collège. Le Parlement devant nommer ses propres commissions avant de procéder à ces auditions, le nouveau collège ne sera probablement pas en mesure d'entrer en fonctions avant fin juillet.

Jusqu'à-là, logiquement, l'actuelle Commission devrait rester en place, avec probablement, à sa tête, l'un de ses vice-présidents, le Britannique Sir Leon Brittan ou l'Espagnol Manuel Marin, le président Santer, tête de la liste démocrate-chrétienne (PPE) aux européennes au Luxembourg, devant quitter son poste de ma-

nière imminente. Cependant, il ne semble pas que les chefs d'Etat et de gouvernement aient traité dans le détail du déroulement de cette période intérimaire, si bien que des ajustements imprévus peuvent peut-être intervenir.

« *M. Prodi est un homme de grande expérience et sa désignation correspond totalement aux attentes du Sommet européen* », a déclaré Gerhard Schröder, relevant de manière amusante qu'il « *possédait des connaissances économiques inhabituelles* » !

Jacques Chirac, qui a souhaité « *un nouveau départ pour la Commission* », a considéré lui aussi que le candidat officiel de Rome était l'homme idoine. « *M. Prodi a toutes les qualités pour être un bon président de la Commission, même plus : un président formidable, et c'est ce que nous voulons* », a indiqué Mme Colonna en rapportant les propos du président de la République.

Henri de Bresson, Philippe Lemaître et Arnaud Léparmentier

M. Prodi prône un mode de décision plus rapide

FRANCFORT

de notre correspondant

Sa nomination à la présidence de la commission n'était pas encore connue quand Romano Prodi participait, à Francfort, à un séminaire organisé par la banque Goldman Sachs. Prononcé dans un anglais sans enthousiasme, son discours sur « *la stabilité, la croissance et l'emploi en Europe* » avait pourtant des allures de programme.

« *La consolidation de l'Union européenne n'est pas une précondition de [son] élargissement, mais apparaît comme une nécessité, si nous ne voulons pas perdre l'héritage des fondateurs. Plus l'attrait sera fort pour des candidats extérieurs, plus la demande sera importante pour une coordination politique en Europe* », a jugé l'ancien président du conseil italien. Observant que les institutions européennes ne pouvaient plus se permettre le moindre blocage, il a plaidé pour la mise en place d'un mode de décision plus rapide et plus souple.

D'après il professeur, l'arrivée récente de l'euro « *fixe de nouveaux challenges à l'Union européenne* ». La monnaie unique a fait de « *la zone euro un havre de stabilité pour le monde entier* » lors des crises asiatiques, russes et sud-américaines. M. Prodi a néanmoins constaté que « *nous devons garder un œil sur les taux de changes* » de l'euro, qui se trouve encore « *dans sa tendre enfance* ». Pour lui, l'efficacité du système européen des banques centrales va s'amplifier : « *Un soutien politique plus large est requis pour marcher ensemble sur le chemin qui conduit de manière irréversible vers une coordination et une harmonisation des politiques plus étroites. Cela pourrait exiger que les pays abandonnent de nouvelles parts de souveraineté.* »

« DANGER DE DÉFLATION »

Le successeur de Jacques Santer a plaidé pour la réduction des « *rigidités* » et des différences entre Etats membres sur les marchés du travail, des biens et des capitaux. Il a pointé « *le danger de déflation* », qui menacerait désormais l'Union. Selon M. Prodi, « *la dérégulation et la transparence ne suffisent pas à la croissance (...). Nous avons aussi besoin de transports et de communications meilleurs, moins chers, et d'investissements généreux dans de nouveaux projets d'infrastructures* ».

Deux heures plus tard, Romano Prodi réapparissait, tout sourire, pour savourer sa victoire, et évoquer, en quelques mots d'italien, « *le grand défi* » qui l'attend, et « *la marque de confiance* » ainsi faite à l'Italie.

Philippe Ricard

La revanche du « Delors italien »

ROME

de notre correspondant

Quelle revanche pour l'Italie ! Quelle satisfaction pour Romano Prodi ! Il n'y a seulement deux ans, en avril 1997, la commission de Bruxelles annonçait que l'Italie ne pourrait entrer dans la zone euro, que ses comptes n'étaient pas en règle. Aujourd'hui, non seulement Rome fait partie de l'Union économique et monétaire, mais l'artisan de ce tour de force, l'ancien président du conseil Romano Prodi, va diriger la commission qui lui avait infligé ce camouflet. Beau rétablissement ! Les paroles de satisfaction sont sur toutes les bouches : le pays, membre fondateur de l'Europe, retrouve la place qui lui revient après tous les sarcasmes des Allemands et des Hollandais, qui rejetaient cette « *nation spaghetti* ». Et cela, grâce à l'obstination d'un homme qui, en décembre 1997, notant qu'il avait fait franchir à son pays « *le passage de la mer Rouge* », c'est-à-dire l'entrée dans l'euro, ajoutait : « *Je ne crois pas que je durerai longtemps. Ma fonction est terminée.* »

Quinze mois plus tard, Romano Prodi est devenu l'homme providentiel, candidat incontournable à la succession de Jacques Santer. Le « *réinventeur de l'Italie* » s'est entre temps pris au jeu de la politique. Economiste, technicien pour lequel les luttes de partis sont stériles, il s'est finalement lancé dans cette arène parce qu'il a compris que c'était la seule manière d'imposer ses idées. Son éviction du gouvernement, le 9 octobre 1998, suite au lâchage de Fausto Bertinotti, son allié communiste, fut le déclin. Aussi têtu et tenace que l'âne qui représente

son nouveau mouvement, « *Les démocrates* », celui que ses adversaires avaient taxé de « *provincial* » avait décidé de reconquérir le pouvoir pour achever sa mission : « *apporter l'Europe en Italie après avoir porté l'Italie en Europe* ».

Homme de bon sens, catholique convaincu, européen fervent, Romano Prodi sait ce qu'il veut, le dit clairement et va de l'avant. A peine choisi, il a annoncé qu'il allait « *donner une âme à l'Europe* » et qu'il serait « *un président avec une forte personnalité dans la préparation des programmes futurs et dont le poids sera déterminant pour la coordination et l'initiative de la commission* ».

« CONSTRUIRE »

Il professe, force tranquille venue d'Emilie-Romagne, n'est pas la « *la tête de mortadelle* », dont parlaient ses détracteurs, mais plutôt un roc imperturbable, un bouddha assis sur des convictions bien ancrées. De son premier poste ministériel, il y a vingt ans, en passant par ses fonctions de redresseur de l'Institut pour la reconstruction industrielle (IRI), jusqu'à son ambition de fédérer la gauche pour lui donner la victoire le 21 avril 1996, M. Prodi a tracé sa trajectoire de libéral de gauche jusqu'au sommet de l'Europe.

A cinquante-neuf ans, celui qui a été qualifié de « *Delors italien* » a affirmé lors de son entrée dans la bataille : « *Je suis descendu sur le terrain pour construire et non pour détruire* ». Désormais, il va devoir façonner l'Europe du troisième millénaire.

Michel Bôle-Richard

Aer Lingus:

la seule compagnie proposer un aller-retour Paris Shannon quotidien à partir du 28 mars.

Pour réserver ou pour obtenir des informations sur notre prix de lancement de 1.534F taxes comprises pour deux, contactez Aer Lingus, tél: 01 55 38 38 42, ou votre agence de voyages.

Aer Lingus

TARIF A/R POUR DEUX ET VOLS DÉPART PARIS/SHANNON (IRLANDE) AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET SOUS RÉSERVE D'APPROBATION GOUVERNEMENTALE.

Le pasteur Boesak condamné à six ans de prison en Afrique du Sud

LE CAP. Le pasteur Allan Boesak, figure emblématique de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud, reconnu coupable de détournement de fonds destinés aux victimes de l'ancien régime, a été condamné, mercredi 24 mars, à six ans de prison par la Haute Cour du Cap. Le juge a rejeté les arguments présentés par les défenseurs du pasteur, selon lesquels la cour devait faire preuve de clémence envers leur client en raison de sa contribution à la lutte contre le régime d'apartheid. « *Rien dans la loi ne saurait justifier* (une telle clémence) », même si ce dernier « *a fait beaucoup de bien au pays* », a déclaré le juge.

Le Prix Nobel de la paix Desmond Tutu avait appelé, mardi, la justice sud-africaine à faire preuve de clémence envers son ami le pasteur Boesak. Dans une déposition écrite, Mgr Tutu avait rappelé la « *contribution massive et incommensurable à la transition pacifique* » de celui pour lequel il avait affirmé plaider à titre d'« *ami et de partenaire de lutte* ». - (AFP)

Près de 200 000 Roumains participent aux « marches du désespoir »

BUCAREST. Près de 200 000 Roumains sont descendus, mercredi 24 mars, dans les rues de plusieurs villes, dont Bucarest, à l'appel des quatre principales confédérations syndicales, pour réclamer la démission du gouvernement. Dans la capitale, 80 000 à 100 000 personnes, selon les sources, ont participé à une « *marche du désespoir* », dénonçant « *la politique criminelle du gouvernement* » en matière de protection sociale, et la « *corruption au sein de la classe politique* ». Des dizaines de milliers de personnes ont participé à des manifestations similaires à Cluj (centre-ouest), Suceava (nord), Arad et Timisoara (ouest), Constanta (est), Alba Iulia (centre). - (AFP)

Washington et Moscou solidaires de Tokyo après un incident en mer du Japon

TOKYO. Les deux bateaux suspects que la marine de guerre japonaise a tenté en vain d'arraisonner, mercredi, dans les eaux territoriales du Japon sont entrés jeudi matin, 25 mars, dans un port de Corée du Nord, selon le directeur général (ministre) de l'Agence de défense Hosei Norata à Tokyo. Le Japon soupçonne les deux bateaux d'être des navires espions nord-coréens, mais M. Norata a indiqué que le gouvernement ne pouvait l'affirmer. Après des tirs de sommation contre les deux navires, mercredi, la marine japonaise avait abandonné leur poursuite alors qu'ils quittaient les eaux territoriales nippones.

L'incident a donné lieu à une manifestation de solidarité avec Tokyo de la part des Etats-Unis et de la Russie, qui se sont déclarés prêts à aider la marine nipponne. La Chine a déclaré suivre avec préoccupation l'affaire, qui a intensifié une inquiétude déjà vive au Japon quant aux visées de la Corée du nord. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ **GÉORGIE : la Géorgie est devenue le 41^e membre du Conseil de l'Europe** à la suite d'une décision du comité des ministres de cette organisation paneuropéenne. La cérémonie d'adhésion aura lieu à Strasbourg le 27 avril en présence d'Edouard Chevardnadze, le chef de l'Etat géorgien. - (AFP)

■ **SAHARA OCCIDENTAL : le Maroc a donné son « accord de principe »** aux propositions de l'ONU pour accélérer l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, mais à la condition que celles-ci soient amendées, a indiqué le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, dans un rapport publié mardi 23 mars. Rabat exige que des modifications soient apportées sur l'identification et le recours des électeurs, et demande que le référendum soit reporté de fin décembre à « *mars 2000 au plus tard* ». Les électeurs devront choisir entre le rattachement définitif au Maroc et l'indépendance, réclamée par le Polisario, un mouvement d'opposition armé soutenu par l'Algérie. - (AFP)

■ **ALGÉRIE : neuf personnes ont été assassinées** dans la nuit du mardi 23 au mercredi 24 mars par des groupes armés dans une ferme isolée près de Blida (50 kilomètres au sud d'Alger), ont annoncé, mercredi, les services algériens de sécurité. Ce nouveau massacre, à la veille de l'ouverture officielle, jeudi, de la campagne électorale pour l'élection présidentielle anticipée du 15 avril, porte à plus de deux cents le nombre de tués dans des actions attribuées aux islamistes ou lors d'opérations des forces de sécurité contre les groupes armés depuis début mars. L'Algérie n'a pas connu une telle violence depuis plusieurs mois. - (AFP)

■ **ISRAËL : les quelque 400 000 fonctionnaires** ont entamé, mercredi 24 mars, une grève pour obtenir des augmentations salariales, a indiqué la centrale syndicale Histadrout. Les discussions engagées dans la nuit de mercredi à jeudi entre les responsables du syndicat et le ministère des finances ont échoué, a indiqué jeudi la radio publique. - (AFP)

■ **PALESTINIENS / CANADA : le premier ministre du Canada, Jean Chrétien**, a déclaré, mercredi 24 mars, au président palestinien Yasser Arafat qu'Israël ne pouvait retarder indéfiniment son accord à la création d'un Etat palestinien. « *Nous croyons que, par les négociations, nous pouvons en arriver à la création d'un Etat pour les Palestiniens* », a déclaré M. Chrétien lors d'une conférence de presse conjointe qui suivait une discussion avec le président de l'Autorité palestinienne. Les pourparlers israélo-palestiniens ne peuvent piétiner indéfiniment, a-t-il ajouté. - (Reuters.)

■ **KENYA : au moins trente-deux personnes, dont une Française**, sont mortes dans le déraillement, mercredi 24 mars, du train Nairobi-Mombasa, au sud-est du Kenya. Une centaine de personnes ont été blessées dans l'accident, dont treize Français. Le train transportait entre quatre cents et six cent cinquante passagers, dont de nombreux touristes allant vers les plages de l'océan Indien. - (AFP)

Le procès d'Öcalan aura lieu dans l'île-prison d'Imrali

ANKARA. La Cour de sûreté de l'Etat (DGM) d'Ankara a renvoyé mercredi 25 mars à la fin avril un procès intenté contre Abdullah Öcalan en octobre 1997, bien avant sa capture au Kenya à la mi-février. L'accusation se fonde sur une intervention du chef rebelle kurde à la télévision pro-kurde MED-TV, au cours de laquelle il affirmait, entre autre, que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, en lutte contre l'armée d'Ankara depuis 1984) « *possède les meilleurs poseurs de bombes suicides au monde* ». La Cour a précisé que, « *pour des raisons de sécurité* », le procès se tiendrait à l'île prison d'Imrali dont il est le seul détenu. Un des avocats du rebelle kurde s'est plaint, mercredi, de l'accès difficile à l'île-prison et du manque de temps pour préparer la défense, les avocats du chef du PKK n'étant autorisés à le voir que « *deux fois par semaine, à raison d'une heure à chaque fois* ». - (AFP, AP)

Les juges-Lords déniaient toute immunité à Augusto Pinochet

Le verdict des magistrats britanniques valide l'arrestation de l'ancien dictateur tout en réduisant considérablement les charges retenues contre lui. Le ministre de l'intérieur, Jack Straw, doit donner son accord sur la suite de la procédure

L'imbroglia judiciaire est loin d'être débrouillé pour le général Pinochet après le verdict des Lords de justice annoncé mercredi 24 mars. Les magistrats britanniques ont en effet refusé, par six voix contre une, à l'an-

cién dictateur chilien l'immunité qu'il réclamait pour se soustraire à la demande d'extradition de l'Espagne, tout en restreignant sensiblement le champ des poursuites. Ils ont appelé, en conséquence, le ministre de

l'intérieur, Jack Straw, à reconsidérer le dossier. M. Straw devra indiquer s'il autorise le retour au Chili de l'ancien dictateur, invoquant un acte d'accusation considérablement réduit, ou des raisons de santé. Il peut

aussi décider d'autoriser la poursuite de la procédure d'extradition vers l'Espagne. Parallèlement à la décision attendue du ministre, les avocats d'Augusto Pinochet ont lancé une nouvelle procédure devant la Haute

Cour de Londres, contre la décision de Jack Straw du 9 décembre 1998 de donner son feu vert à la poursuite de la procédure. Lundi, la cour décidera si elle accepte de prendre en compte ce nouveau recours.

LONDRES

de notre correspondant

Retour à l'envoyeur. Historique en ce qu'il dénie clairement à Augusto Pinochet et à tous les tortionnaires en activité de par le monde la moindre « immunité souveraine » pour les crimes commis contre les droits de l'homme au nom de la sacro-sainte raison d'Etat, l'arrêt rendu, mercredi 24 mars, par le comité judiciaire de la Chambre des Lords renvoie tout aussi clairement la balle chilienne dans le camp du politique britannique. Lord Browne-Wilkinson, qui présidait le panel des sept Lords mercredi, a été net : « Si le secrétaire d'Etat à l'intérieur l'estime appropriée, il peut autoriser la poursuite de la procédure d'extradition lancée [par l'Espagne] contre le sénateur Pinochet sur la base des charges réduites de manière drastique » dans le nouvel arrêt.

En tout état de cause, a ajouté le haut magistrat, le ministre, qui avait autorisé la procédure espagnole à suivre son cours le 9 décembre 1998, est invité, « au vu de la substantielle réduction des charges "extraditables" » désormais retenues contre l'ancien à dictateur, « à reconsidérer » sa décision.

Rien n'est joué. Saisie d'une demande de mise en liberté provisoire par les défenseurs de Pinochet dans l'heure qui a suivi le nouvel arrêt des Lords, la Haute Cour a décidé, à la demande du conseiller juridique du ministre, d'ajourner sa décision jusqu'au lundi 29 mars. D'ici là, espère-t-on de part et d'autre de la ligne de fracture entre supporters et opposants du général, Jack Straw aura pris sa décision. Le ministre s'était

rangé aux vues espagnoles le 9 décembre, sur la base du premier arrêt rendu le 25 novembre par cinq Lords de justice. « La situation créée par ce second arrêt », rendu nécessaire après la cassation du premier, « est entièrement différente » estime le défenseur en chef de Pinochet, M^e Clive Nicholls.

Et de fait, si la « cour suprême » du Royaume-Uni est restée ferme, par six voix contre une, sur le principe de la non-immunité pour les atteintes graves aux droits de l'homme et ce, quelle que soit la qualité de celui qui les commet ou

Prudence à Washington

Le département d'Etat a accueilli, mercredi 24 mars, avec beaucoup de prudence la décision de la Chambre des lords sur le dossier d'extradition vers l'Espagne d'Augusto Pinochet. Le porte-parole du département d'Etat James Rubin a souligné que Washington « n'avait pas encore eu le temps d'examiner en détail » la décision. Il a rendu hommage aux efforts du Chili pour combiner justice et « réconciliation » nationale. M. Rubin a aussi indiqué que le département d'Etat « espérait publier en milieu d'année » des documents sur la période de présidence de M. Pinochet, comme il s'y est engagé.

Pour sa part, le Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Mary Robinson, a salué, mercredi, la décision des lords comme « un nouveau pas dans la lutte contre l'impunité ». — (AFP)

les ordonne, le dit principe ne peut s'appliquer, au regard de la loi britannique, qu'à deux conditions : d'abord, pour ce qui concerne les faits de torture ou de « conspiration pour torturer », ceux-ci ne sont « extraditables » qu'à partir du moment où le Parlement londonien a ratifié et inclus dans son code pénal la convention internationale spécifique contre ce crime, c'est-à-dire décembre 1988.

Ensuite, et pour les autres crimes reprochés à Pinochet, à savoir les meurtres d'opposants, les enlèvements et le reste, les Lords ont estimé que le principe de la « double territorialité », nécessaire à une extradition, n'est pas respecté puisque ces crimes ont été commis dans un troisième pays qui, lui, n'a pas réclamé l'extradition de l'accusé - à savoir le Chili.

En clair, le meurtre d'un Chilien par un autre Chilien sur le territoire chilien ne constitue un fait « extraditable » en Grande-Bretagne que si c'est le Chili qui réclame le renvoi du coupable chez lui. « Interpréta-

tion étroite et hautement discutable des lois d'extradition », nous déclare le juriste Reed Brody de l'Observatoire des droits de l'homme basé à New York. Mais interprétation qui explique à la fois que 90 % à 95 % des charges retenues contre Pinochet par le juge espagnol Baltasar Garzon soient désormais à l'eau, tandis qu'il reste, selon notre interlocuteur, « vingt-huit chefs d'inculpation possibles » parmi lesquels plusieurs cas de « conspiration pour torturer » et un cas de torture avérée - suivi de la mort de la victime âgée de dix-sept ans -, le tout pétré au Chili (mais après 1988) et plusieurs cas de « conspiration pour assassiner » commises dans le cadre de la tristement célèbre opération « Condor », en Espagne même.

« Une victoire ! Une grande victoire pour l'humanité ! », se félicitait, mercredi, sur le parvis de la Chambre des Lords, l'auteur dramatique chilien Ariel Dorfman. Avec lui, plusieurs dizaines d'opposants à Pinochet à Londres et dans le Surrey où réside le général sous

contrôle judiciaire, jubilaient. « Peu m'importe que le tyran ne puisse être jugé que pour certains crimes commis après 1988 », disait Hernan Vargas, un exilé chilien depuis 1973, le plus important est que l'impunité ne soit plus jamais garantie à ce genre de personnage. Le message aux Milosevic de ce monde est clair. »

« QUELQUES OBSTACLES »

Human Rights Watch et Amnesty International, deux organisations de défense des droits de l'homme représentant plusieurs centaines de victimes dans l'affaire, se félicitaient de la même manière. « On peut regretter que les Lords aient retenu quelques obstacles de procédure en faveur de Pinochet », disait un communiqué de cette dernière, mais « une étape capitale pour les droits de l'homme est désormais franchie et une ère nouvelle s'est ouverte. »

Un point pour les droits de l'homme et un point pour Pinochet ? A en juger par les réactions

des supporters du général en retraite, tel semble bien être le cas. Les Lords de justice sont peut-être plus « politiques » qu'on ne le pense. « Ils ont maintenant confirmé que la plupart des charges retenues contre le sénateur Pinochet sont [juridiquement] inadmissibles, constatait la baronne Margaret Thatcher. Dans ces circonstances, le ministre de l'intérieur devrait mettre un point final à ce très dommageable épisode et permettre au sénateur de rentrer chez lui. »

Augusto Pinochet lui-même, selon son amie Maria Anjelica Christie, du Parti de la rénovation nationale (droite chilienne), était « heureux » du verdict. L'avion militaire spécial envoyé, mercredi matin, par Santiago sur un aéroport de la Royal Air Force, près de Londres, pour ramener le vieux dictateur au pays, n'était pas reparti, mercredi soir, comme espéré. Nul doute que l'appareil restera sur place au moins jusqu'à lundi...

Patrice Claude

M. Frei assure que la justice chilienne poursuivra l'ancien caudillo

SANTIAGO DU CHILI

de notre envoyée spéciale

« Pinochet a gagné... et a perdu » : les titres de la presse chilienne reflétaient l'atmosphère ambiguë qui régnait à Santiago, mercredi 24 mars, après l'annonce du verdict de la Chambre des Lords britannique. De par sa complexité, la sentence qui devait mettre fin à quatre mois de suspense a été interprétée comme une sorte de match nul entre les partisans et les

détracteurs du vieux caudillo puisque le verdict est curieusement fêté comme « une victoire » dans les deux camps ennemis.

A Santiago, l'objectif du gouvernement de la Concertation (la coalition regroupant démocrates-chrétiens et socialistes) d'Eduardo Frei comme de l'opposition de droite est d'obtenir que le sénateur à vie ne soit pas extradé vers l'Espagne et puisse rentrer au pays.

Dans un court message à la nation, le président chilien s'est félicité que « la souveraineté chilienne ait été respectée », tout en assurant que son gouvernement a « défendu l'immunité de l'Etat chilien qui ne signifie pas l'impunité ». Pour donner du poids à l'argumentation développée par son gouvernement depuis l'arrestation du général à Londres, le président Frei a assuré que l'ancien dictateur sera poursuivi à son retour au Chili pour les actes qui lui sont reprochés. « La justice chilienne, a déclaré le chef de l'Etat, a admis comme recevable un nombre croissant de plaintes contre le sénateur Pinochet, dont il devra répondre à son retour » devant la justice de son pays. « Ce sera la tâche de nos tribunaux de déterminer s'il est responsable ou non des actes qu'on lui reproche », a-t-il conclu.

« C'est un triomphe car Pinochet reste prisonnier à Londres. C'est un pas décisif en faveur des droits de l'homme dans le monde entier » : le visage fatigué par vingt-cinq ans de lutte contre l'oubli, Sola Sierra, la présidente de l'Association des

familles de détenus disparus, a laissé éclater sa joie mercredi matin. Dans la chaleur moite du local de l'association mais aussi dans la rue voisine, à quelques mètres du palais présidentiel de La Moneda, en plein centre-ville, des centaines de militants, un œillet rouge à la main et, sur la poitrine, la photo de leur proche disparu, ont pleuré, se sont étreints dans d'émouvantes accolades et ont applaudi avec passion.

MESURES DE SÉCURITÉ

Contrairement à ce qui s'était passé le 25 novembre 1998, lors du premier verdict des Lords, c'est aussi avec joie que les fanatiques partisans de Pinochet ont accueilli la nouvelle sentence, à l'autre bout de la capitale, dans les beaux quartiers de Las Condes. « Ce n'est pas une défaite car les Lords ont rejeté les accusations du juge espagnol Baltasar Garzon. Nous sommes convaincus que Pinochet va rentrer au Chili », a affirmé avec aplomb Hernan Briones, le président de la Fondation Pinochet. Autour de lui, certains débouchaient des bouteilles de champagne alors que d'autres se ruèrent, pour exprimer leur soulagement, devant l'ambassade britannique où, il y a quatre mois, ils avaient provoqué de violents incidents. Les mesures de sécurité avaient été renforcées dans tout Santiago et les manifestations avaient été interdites. Des incidents ont cependant éclaté entre les forces de police et de jeunes manifestants en faveur des droits

de l'homme : une trentaine d'arrestations ont eu lieu.

Pour leur part, les principaux dirigeants politiques ont choisi la prudence en soulignant la complexité juridique du jugement des Lords. Ricardo Lagos, le candidat socialiste à la présidence et grand favori dans les sondages, a invité tous les secteurs politiques à parvenir à un accord pour modifier notamment la Constitution. A droite, les dirigeants de Rénovation nationale (RN) et de l'Union démocratique indépendante (UDI) ont exigé « la fermeté » du gouvernement pour empêcher que le ministre de l'intérieur britannique accorde l'extradition du caudillo vers l'Espagne.

« Les forces armées continuent à être préoccupées par le sort de celui qui fut pendant vingt-cinq ans le commandant en chef de l'armée et pendant dix-sept ans le président de la République », a indiqué le porte-parole de l'armée, le colonel Alfredo Ewing. On estime dans les états-majors que l'affaire Pinochet risque d'« envenimer » la campagne présidentielle en plaçant sur le devant de la scène le thème des droits de l'homme ignoré depuis un quart de siècle. Le président Frei a convoqué, vendredi, le Conseil de sécurité national pour informer les militaires de la stratégie juridique et diplomatique qu'adoptera le gouvernement en vue d'obtenir le retour au Chili d'Augusto Pinochet.

Christine Legrand

A Madrid : « Son cauchemar ne fait que commencer »

MADRID

de notre correspondante

Larmes de joie et champagne sous la pluie : réunis à la Puerta del Sol, ce cœur historique de Madrid où ils avaient déjà fêté, en octobre 1998, l'arrestation de l'ancien dictateur, plusieurs dizaines d'exilés chiliens ont célébré, mercredi 24 mars, avec émotion, leur « victoire » sur Augusto Pinochet. Fidèle à l'attitude adoptée depuis le début de l'affaire, qui est de s'incliner devant l'indépendance de la justice espagnole et anglaise, le gouvernement n'a fait aucun commentaire. En revanche, l'opposition politique de gauche ne cachait pas sa satisfaction, elle aussi, à commencer par le Parti socialiste, dont le candidat aux futures élections, José Borrell, n'hésitait pas à saluer « l'exemple offert désormais à ceux qui violent les droits de l'homme et qui sauront que partout ils seront menacés par la justice ».

Mais, passée la première émotion, est venu le temps des questions : que va-t-il arriver, alors même que dans leur jugement, les Lords amputent une bonne partie des trois mille cas qui composent l'accusation, en ne prenant en compte que les cas de tortures, postérieurs à 1988 ? « Ce jugement historique, qui signifie avant tout que Pinochet n'est plus au-dessus des lois, est un grand pas positif qui nous rapproche de l'extradition », n'hésitait pas à répondre au Monde, l'Argentin Carlos Slepoy, l'un des principaux avocats de l'accusation.

Soit, mais comment étayer cette demande d'extradition à présent ? « Nous avons une quarantaine de cas qui relèvent de tortures, d'assassinats ou de disparitions commis entre 1988 et 1990, explique-t-il, et la justice anglaise devra les examiner. Mais un seul de ces cas suffit pour motiver une demande d'extradition. Qu'il soit

condamné pour trois mille crimes ou pour un seul, l'important c'est qu'il le soit. La mémoire, elle, échappe aux arguties juridiques. Personne n'oubliera ce qui s'est passé. »

L'autre avocat de l'accusation, celui qui fut conseiller personnel du président chilien Salvador Allende, l'Espagnol Joan Garcès, considère qu'avec le verdict des juges Lords « viennent de se dessiner de nouveaux horizons pour le droit international ». Il ajoute qu'il « y a eu aussi mille deux cents personnes arrêtées sous la dictature, on n'a jamais revu leurs corps. Ce qui fait que les dossiers restent ouverts, l'ONU assimile cela à de la torture ».

DES « CAS IRRÉFUTABLES »

La bataille juridique sera compliquée. Quel cas retenir ? Comment être certain qu'il sera suffisant pour obtenir une extradition ? Dans l'entourage des familles des victimes, certains font état de « cas irréfutables » entrant dans la catégorie décrite par les Lords, comme le cas de Jorge Antonio Salas Rojas, mort des suites d'un « interrogatoire » en octobre 1988 ; ou encore celui de Marcos Quezada Yanez, ce jeune homme torturé à l'électricité au point d'en mourir en juin 1989. Mais les avocats préfèrent rester prudents. « Il nous faut, à présent, disent-ils, soigneusement revoir nos dossiers. »

Seule certitude, en attendant, comme le commentait l'écrivain chilien exilé en Espagne Luis Sepúlveda : « Notre cauchemar à nous n'est peut-être pas fini, mais celui de Pinochet commence avec cette condamnation morale que lui a infligée l'humanité. »

Marie-Claude Decamps

MAGAZINE

RFM
la radio en or

d'homme

AVENTURE MODE SAVEURS HIGHTECH

SPORT HIGHTECH BEAUTE ARTS FORME SANTE

VOYAGES MODE FORME ARTS SAVEURS BEAUTE

SANTE VOYAGES AVENTURE BEAUTE

LE PREMIER SALON DES AU MASCULIN

DU 26 AU 28 MARS 1999 ESPACE EIFFEL-BRANLY PARIS

RENSEIGNEMENTS TÉL : 01 40 55 53 55 - FAX : 01 40 55 53 59

PHOTO

CBNEWS

Archid-Design

FEMME

USCATEL

Les avocats de Roland Dumas demandent la récusation des juges Joly et Vichnievsky

Ils dénoncent des « manifestations particulièrement graves et répétées de partialité »

Les avocats de Roland Dumas ont déposé, mercredi 24 mars, une requête en récusation contre les deux juges d'instruction de l'affaire Elf, Eva

Joly et Laurence Vichnievsky. Ils estiment que les magistrats n'auraient pas du entendre Christine Deviers-Joncour en tant que témoin

dans un dossier dans lequel elle avait été mise en examen auparavant. Il s'agit, selon eux, d'une manifestation de « partialité ».

LES AVOCATS de Roland Dumas, M^{rs} Jean-René Farthouat et François Tosi, ont saisi, mercredi 24 mars, le premier président de la cour d'appel de Paris, Guy Canivet, d'une requête en récusation des juges d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky, chargées de l'affaire Elf.

Les conseils de M. Dumas, qui a été mis en examen pour recel et complicité d'abus de biens sociaux et qui s'est mis en congé, mardi 23 mars, de sa fonction de président du Conseil constitutionnel, indiquent dans un communiqué que cette démarche « est fondée sur des manifestations particulièrement graves et répétées de partialité » de la part des deux magistrats.

Le 3 mars, l'ancienne compagne parisienne de leur client, Christine Deviers-Joncour, avait mis en cause, pour la première fois, M. Dumas, en l'accusant d'avoir accepté en connaissance de cause un lot de statuettes offertes en décembre 1990 grâce à de l'argent

d'Elf. Dans leur requête, les deux avocats critiquent le fait que les juges « aient pu estimer possible d'entendre en qualité de témoin, sous la foi du serment, M^{me} Deviers-Joncour, sur des prétendues révélations dont son propre conseil affirmait qu'elles concernent, sans la moindre contestation possible, le dossier dans lequel elle a été mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux ».

« Plus gravement encore, ajoutent-ils, il apparaît qu'une lettre émanant de M^{me} Christine Deviers-Joncour, en date du 9 février 1998, écrite alors qu'elle se trouvait en détention, et dont les termes ne sauraient, de ce fait, être même suspects, qui innocente dans les termes les plus formels M. Roland Dumas, n'a pas été jointe, bien qu'elle ait été saisie par les magistrats instructeurs, à un dossier de l'information diligentée à son encontre. »

Les défenseurs de M. Dumas précisent que leur client « n'entend pas se dérober à la poursuite de l'information, mais, bien au contraire,

contribuer à ce que soit rétablie une vérité incontestable ».

Le premier président de la Cour d'appel n'a pas de limite de temps pour répondre à la requête en récusation et sa décision sera sans appel. Afin de motiver son avis, il pourra entendre les deux magistrats visés. Il faudra qu'il attende le retour des deux juges qui se trouvent, depuis le 21 mars, en Afrique du sud, sur la piste d'Alfred Sirven, l'ancien numéro deux du groupe pétrolier et personnage clef de l'affaire Elf, en fuite depuis deux ans et sous le coup d'un mandat d'arrêt international.

« VOIE INHABITUELLE »

Arrivées à Johannesburg, M^{mes} Joly et Vichnievsky ont rencontré, mardi 23 mars, des responsables de la police sud-africaine. « Les juges français ont discuté avec des policiers hauts placés dans le service chargé des investigations », a indiqué au Monde une source policière, sans confirmer la présence de M. Sirven sur le territoire sud-africain. « Notre police coopère avec les juges français », a confirmé un porte-parole du ministère sud-africain des affaires étrangères. « Cela s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération entre les deux polices signé lors de la visite du président Jacques Chirac en Afrique du Sud l'année dernière », a ajouté le porte-parole, en soulignant « la voie inhabituelle » utilisée par les magistrats françaises. « Nous n'avons reçu aucune demande officielle des juges et nous n'avons pas été informés de leur visite comme cela se fait habituellement », fait-on remarquer au ministère des affaires étrangères.

« Le gouvernement sud-africain

Christine Deviers-Joncour désigne deux nouveaux avocats

Christine Deviers-Joncour, l'ancienne compagne parisienne de Roland Dumas, a choisi deux nouveaux avocats : Gilbert Collard, du barreau de Marseille, et Jacques Barillon, du barreau de Genève.

« Le choix de ces deux conseils marque ma détermination d'aller jusqu'au bout et de n'épargner plus personne », souligne-t-elle dans un communiqué, ajoutant avoir « trop longtemps été abusée par des gens qui ont servi d'autres intérêts » que les siens.

Défendue à l'origine par François Gibault, elle s'était ensuite tournée vers deux nouveaux avocats, Philippe Lemaire et Pierre Haik, qui l'ont défendue jusqu'à la fin février. A cette date, alors que le dossier d'instruction était officiellement clos, elle avait désigné Michel Laval comme nouveau conseil, mais ce dernier a rapidement renoncé à assurer sa défense (Le Monde du 11 mars).

La condamnation de Pierre Suard est confirmée en appel

LA NEUVIÈME CHAMBRE de la cour d'appel de Paris, présidée par Jean-Claude Rognon, a ramené de trois à deux ans de prison avec sursis, mardi 23 mars, la condamnation de Pierre Suard, ancien PDG du groupe Alcatel-Alsthom, pour abus de biens sociaux. Il était reproché à M. Suard d'avoir fait financer, en 1992 et 1993, par des sociétés du groupe des travaux de sécurité pour un montant supérieur à 3 millions de francs à son domicile privé de Neuilly (Hauts-de-Seine) et en 1986, 1987 et 1988, à ses domiciles de Boulogne et de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).

La cour a légèrement baissé la peine de prison avec sursis prononcée par le tribunal correctionnel d'Evry en mai 1997 mais elle a maintenu l'amende de 2 millions de francs. M. Suard est en outre condamné à verser 3,1 millions de francs de dommages-intérêts à Alcatel-Alsthom et 1 franc à Alain Géniteau, avocat et administrateur judiciaire, qui s'était portée partie civile en tant que petit actionnaire.

Pour le seul domicile de Neuilly, les juges ont estimé que M. Suard avait « fait des biens et du crédit d'Alcatel-Alsthom un usage

contraire à l'intérêt de celle-ci en lui faisant prendre sans autorisation ni réelle contrepartie économique, financière et comptable la charge de travaux effectués dans son seul intérêt personnel » par le biais de sociétés du groupe pour un montant de 1 961 168 francs et avait recélé de fonds d'abus de biens et de crédits commis au préjudice d'autres sociétés pour un montant d'environ 1,3 million.

« INTENTION FRAUDULEUSE »

« Les travaux, dont on dit qu'ils étaient indispensables à la sécurité du président, mais qui concernaient également des équipements qui n'avaient aucune fonction sécuritaire mais aussi des éléments mobiliers et immobiliers répondant aux normes usuelles de destination de toute construction à usage d'habitation, quel que fût son standing et la qualité de l'occupant, ont été supportés par les sociétés Alcatel-Alsthom et (six autres sociétés) », ont observé les juges. « Ces charges n'ont pas été préalablement autorisées par les sociétés qui ont dû les supporter, les biens immobiliers n'ont pas été portés à leur actif (...). Les conditions mêmes des prises de commande, des facturations et des paiements que n'igno-

rait ni M. Suard, ni son délégué [NDLR : son homme de confiance, Robert Mercier], qui procédaient de falsification et de dissimulation, établissent l'intention frauduleuse ».

La cour a infirmé la condamnation en première instance de M. Suard pour le versement de salaires, alors jugés indus, au couple Mercier. M. Suard ne devra donc pas rembourser à Alcatel-Alsthom les 4,9 millions de francs que le tribunal d'Evry l'avait condamné à verser à ce chapitre. Mercredi 24 mars, la défense de M. Suard ne se prononçait pas sur la possibilité, pour l'ancien PDG, de se pourvoir en cassation.

Par ailleurs, principal accusé du volet « corruption » et « escroquerie » de l'affaire Alcatel, Antonio Léal, un ancien cadre du centre Alcatel de Nozay-Villars (Essonne) poursuivi pour avoir perçu 10 millions de francs en commissions occultes auprès d'une dizaine d'entrepreneurs, a vu sa peine portée de trois à quatre ans de prison ferme et 2 millions de francs d'amende. Un mandat de dépôt à son encontre a été décerné à l'audience.

Jean-Michel Dumay

Jacques Attali perd son procès contre Jean Lacouture


JACQUES ATTALI et la Librairie Arthème Fayard ont été déboutés, mercredi 24 mars, par le tribunal de grande instance de Paris dans le procès qui les opposait à Jean Lacouture et à son éditeur Le Seuil. Ancien conseiller de François Mitterrand, M. Attali réclamait 100 000 francs de dommages et intérêts à M. Lacouture pour avoir utilisé dans son récit de la vie de l'ancien président de la République de trop nombreux extraits de son propre ouvrage *Verbatim*. Le tribunal a estimé que M. Attali ne pouvait se prévaloir d'« aucune propriété intellectuelle » sur les documents d'archives, et qu'à l'exception de deux citations, « l'ensemble des emprunts faits à *Verbatim* [avait] toujours été référencé ». Selon les juges, M. Lacouture, par ces soixante-dix-sept citations, « rend un hommage remarquable au travail que consitue *Verbatim* et au projet qu'avait formé Jacques Attali d'en faire une source inévitable de l'histoire de deux septennats de François Mitterrand ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : Joey Starr, le chanteur du groupe rap NTM, poursuivi pour avoir frappé son ex-compagne, a été placé sous contrôle judiciaire, par la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Les magistrats ont renvoyé au 26 mai l'examen au fond de l'affaire. Dans l'intervalle, M. Starr - de son vrai nom Didier Morville - devra se soumettre à une expertise psychiatrique. Le substitut du procureur de la République avait réclamé sa mise en détention.

■ **ÉDUCATION** : un garçonnet de cinq ans et demi a été conduit par la directrice de son école à la gendarmerie de Flize (Ardennes), parce qu'il n'avait pas pu présenter un ticket de cantine. La fonctionnaire a refusé l'entrée de l'école communale de Nouvion-sur-Meuse à l'enfant et à son frère, âgé de onze ans. Devant l'émotion des parents, le recteur de l'académie de Reims, M. André Lespagnol, a demandé un rapport à l'inspection académique des Ardennes.

Jacques Follorou avec Frédéric Chambon en Afrique du sud



Fimalac

Offre Publique d'Achat
sur la totalité du capital de Strafor Facom par Fimalac
au prix de 80 euros par action

Fimalac a déposé ce jour auprès des autorités de marché un projet d'Offre Publique d'Achat sur la totalité des actions Strafor Facom au prix de 80 Euro (soit 524,77 francs) par action Strafor Facom.

Les motifs de l'opération

Strafor Facom, leader européen dans le secteur de l'outillage à main et de l'équipement de garages est une entreprise qui a su conquérir de parts de marché importantes en France et en Italie. Elle dispose d'une notoriété importante et d'un savoir-faire reconnu et donc d'un potentiel de croissance important. Fort de son expérience, Fimalac a l'ambition d'accélérer le développement à l'international de Strafor Facom en lui donnant les moyens de devenir le leader mondial dans le domaine de l'outillage à main. Par ailleurs, Fimalac entend poursuivre la diversification engagée avec l'acquisition de Beissbarth dans le secteur des équipements de garages pour offrir une gamme élargie de services et répondre aux évolutions technologiques de l'industrie automobile. Enfin, Fimalac apprécie la démarche stratégique visant à faire de Strafor Facom un acteur majeur de la réparation automobile.

Marc Ladreit de Lacharrière a déclaré : « Cette opération doit permettre à Fimalac de franchir une nouvelle étape dans son développement et de se doter d'un axe de développement supplémentaire. Elle s'inscrit dans le droit fil de la stratégie menée depuis sa création d'être l'actionnaire stable d'entreprises françaises à fort potentiel, dans lesquelles elle investit pour en faire des leaders européens puis mondiaux. »

Ainsi, par exemple, dans le secteur de la notation, Fimalac a créé, à partir d'une base française Euronotation, d'abord en la rapprochant d'une société britannique IBCA, puis en acquérant Fitch aux Etats-Unis, la troisième agence mondiale Fitch-IBCA.

De même dans le secteur des stockages de produits chimiques, Fimalac a permis à LBC sa filiale, de devenir le quatrième mondial en la développant progressivement à partir de la France, en Europe du Sud, puis aux Etats-Unis où elle est désormais présente.

Les modalités de l'opération

Fimalac a déposé une Offre Publique d'Achat portant sur la totalité du capital de Strafor Facom, soit 10,6 millions d'actions. Il se réserve le droit de ne pas donner suite à l'offre si le nombre d'actions apportées ne lui permettent pas de détenir, à l'issue de l'offre, au moins 50,01% du capital et des droits de vote.

Le groupe Fimalac détient actuellement 551 179 actions Strafor Facom, soit 5,2 % du capital et 4,59 % des droits de vote. A l'issue de l'opération, son intention est de détenir une majorité absolue de Strafor Facom. Naturellement, Strafor Facom aura vocation à rester une société cotée.

Le prix proposé est de 80 Euro (soit 524,77 francs) par action, ce qui représente pour la totalité des actions non détenues, un montant de 5,2 milliards de francs. Ce prix offre une prime de 20% par rapport au dernier cours coté (le 23 mars 99), de 24 % par rapport à la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'offre et de 22 % par rapport à la moyenne des trois derniers mois de cotation. Cette opération, qui est financée pour partie par la trésorerie existante et pour partie par crédits bancaires, est présentée par le Crédit Lyonnais et le Crédit Agricole Indosuez et elle est soumise à l'avis des autorités de marché compétentes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Véronique MORALI, Fimalac ☎ 01.47.53.61.71
Eve Magnant, Publicis Consultants ☎ 01.44.43.79.53

BASTIA	890 F	135,68 €
CATANÉ	1 020 F	155,50 €
IZMIR	1 320 F	201,23 €
ANTALYA	1 340 F	204,28 €
FUNCHAL	1 380 F	210,38 €
NEW YORK	1 690 F	257,64 €
TEL AVIV	1 980 F	301,85 €
ABIDJAN	2 490 F	379,60 €
COTONOU	2 890 F	440,58 €
NOUMEA	6 490 F	989,39 €

MONTREAL

1900 F

289,65 €

VOLS ALLER RETOUR
DEPART DE PARIS
A CERTAINES DATES
HORS TAXES AERIENNES
200 AGENCES EN FRANCE
0 803 33 33 33
1,09F la minute



les vols

Voyager
ça fait
avancer

La baisse du livret A ne devrait pas intervenir avant le scrutin européen

Bercy ne suit pas l'avis des experts

S'IL EST UN DOSSIER éminentement politique, c'est bien celui du livret A. Durant l'hiver 1997, confronté au mouvement des chômeurs, le gouvernement avait repoussé la baisse du taux de rémunération, laquelle intervint finalement en juin 1998. Cette fois-ci, c'est l'approche de l'élection européenne qui bloque la situation.

Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi le gouvernement a créé, en juin 1998, un Comité consultatif des taux réglementés « chargé de veiller à l'équilibre entre la juste rémunération de l'épargne populaire et le financement efficace du logement social et des PME ». Composé de neuf membres et présidé par André Babeau, directeur du Centre de recherche sur l'épargne et les placements, il veille à ce que le taux du livret A soit supérieur d'au moins 1 % à l'inflation, afin de garantir aux épargnants leur pouvoir d'achat, et inférieur de 0,5 % aux taux courts de marché. Seulement voilà, « cette commission de technocrates », selon les termes d'un banquier, n'a, comme son nom l'indique, qu'un rôle consultatif. Les derniers événements l'ont prouvé.

Mardi 23 mars, à 18 h 30, les neuf membres du comité se réunissaient pour la première fois depuis sa création. Dans la conjoncture actuelle, le taux du livret A devrait se situer entre 1,3 % et 2,5 %. Il est aujourd'hui de 3 %. Le comité a donc recommandé que le taux du livret A soit abaissé de 0,75 point. Trois membres auraient souhaité une baisse d'un point. Deux membres n'ont pas participé au vote.

Jean-Christophe le Duigou, responsable des études économiques de la CGT, a dû s'absenter avant la fin de la réunion, sans quoi il aurait voté contre une baisse du taux du livret A. « A terme, un ajustement sera nécessaire. Mais trois conditions doivent d'abord être réunies : l'orientation à la baisse des taux européens doit être confirmée ; le placement des fonds d'épargne doit être défavorisé ; et la baisse doit être suffisamment importante pour qu'elle se répercute dans les loyers des logements sociaux », explique-t-il. Camille Valin, président de la Fédération des sociétés d'économie mixte, n'a pas voté parce qu'il souhaite que Bercy s'engage, préalablement, à prendre

des mesures pour permettre qu'une baisse du taux du livret A se traduise par une baisse des loyers des logements sociaux : « Aujourd'hui, une baisse de 0,5 point du livret A permet à la Caisse des dépôts de diminuer ses charges sur ses fonds d'épargne de 3 milliards de francs. Elle se traduit pour les bailleurs sociaux par un allègement de quelques centaines de millions de francs, qui ne leur permet pas de baisser leurs loyers. »

Quoi qu'il en soit, Bercy n'a pas suivi l'avis du comité (Le Monde du 25 mars). « Dans l'attente d'une confirmation des évolutions conjoncturelles et monétaires, Dominique Strauss-Kahn a décidé de ne pas suivre la recommandation du comité afin de préserver la rémunération de l'épargne populaire », indique un communiqué. En clair, si la Banque centrale européenne baisse ses taux, Bercy fera un geste et baissera la rémunération du livret A ; sinon, il faudra attendre que l'élection européenne ait eu lieu pour que le sujet soit réétudié. M. Strauss-Kahn et Lionel Jospin ont récemment multiplié les déclarations pour expliquer que la question du livret A n'était pas d'actualité.

Pourquoi le comité consultatif s'est-il donc réuni ? Il peut être convoqué par le ministre. Cela n'a pas été le cas : M. Strauss-Kahn n'était pas décidé à suivre son avis. Il peut aussi se tenir à l'initiative de son président si l'inflation ou les taux courts ont varié de plus d'un demi-point depuis la dernière révision du taux. « Fin mars, le taux d'inflation avait baissé de 0,7 point par rapport à juin 1998 », commente M. Babeau.

Le livret A reste le produit préféré des Français : 46 millions en sont détenteurs, répartis entre les Caisses d'épargne (26 millions) et La Poste (20 millions). Et 54 % d'entre eux ont moins de 1 000 francs sur leur livret A, 20 % ont entre 1 000 et 10 000 francs. Le livret A reste souvent le placement unique dans les quartiers défavorisés. Dans ce contexte, la baisse de son taux est toujours très délicate. « Il faudrait créer des tranches différenciées de rémunération pour le livret A, avec un taux qui irait en décroissant avec le montant du dépôt », estime M. Le Duigou.

Virginie Malingre

La reconnaissance du concubinage dans le code civil divise la droite

Les députés de l'opposition sont en retrait par rapport au Sénat

Les trois groupes de l'opposition à l'Assemblée nationale sont divisés avant la reprise, en deuxième lecture, du débat sur le pacte civil de solidarité. Incapables de

se mettre d'accord sur la reconnaissance légale du concubinage, ils s'apprennent à rejeter en bloc l'ensemble de la proposition de loi.

PORTE de secours au Sénat, piègé à l'Assemblée nationale : la proposition des sénateurs de reconnaître le concubinage comme alternative au pacte civil de solidarité (PACS) n'est pas forcément une aubaine pour les députés de droite. « Cela n'a pas permis d'éclairer le débat », a constaté, un peu amer, Claude Goasguen (DL, Paris), mercredi 24 mars, en sortant de la réunion de l'intergroupe RPR-UDF-DL de l'Assemblée, au cours de laquelle l'opposition a longuement débattu de sa stratégie avant la discussion de la proposition de loi socialiste, en deuxième lecture, à l'Assemblée, du 30 mars au 1^{er} avril. Auparavant, elle a auditionné Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime), rapporteur de la commission des lois du Sénat, qui a fait adopter la reconnaissance légale du concubinage en remplacement du PACS (Le Monde du 20 mars).

RAISONS TACTIQUES

Le débat au sein de l'intergroupe a opposé les partisans de la proposition de M. Gélard et ceux qui la rejettent fermement. Parmi les premiers, Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne) a déclaré au Monde qu'il est « très heureux du choix du Sénat ». « En première lecture, j'avais déposé un amendement similaire sur le concubinage. Maintenant, il faut montrer que la reconnaissance légale du concubinage rend le PACS inutile et dangereux », a-t-il ajouté. De même, Jean-François Mattéi (DL, Bouches-du-Rhône) rappelle qu'il avait plaidé en faveur d'une « attestation de vie commune », lors de la discussion générale au Palais-Bourbon. « Notre opposition au PACS n'est pas une condamnation du concubinage, elle est au contraire motivée par la volonté de ne pas perturber les acquis du droit dans ce domaine », avait déclaré, de son côté, Patrick Devejian (RPR, Hauts-de-Seine), le 3 novembre 1998.

Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) s'est, la première, opposée à l'entrée du concubinage dans le code civil. Dès l'ouverture des débats au Palais du Luxembourg, la députée des Yvelines avait considéré que la proposition de M. Gélard était une « première étape » vers l'extension des droits des personnes mariées aux couples homosexuels.

« Si j'étais sénateur, je n'aurais pas



voté le texte de M. Gélard, affirme également M. Goasguen. Plutôt que multiplier les statuts, votons des dispositions fiscales en faveur des couples non mariés, hétérosexuels ou homosexuels. » Le député libéral avance aussi des raisons tactiques : si la droite reprend à son compte la reconnaissance du concubinage dans le code civil, elle risque de se diviser, en séance, sur la nécessité, ou non, d'inclure les couples homosexuels dans la définition du concubinage. Et de se « ringardiser » de nouveau. « Ne tombons pas dans le piège ! », a plaidé M. Goasguen, devant ses collègues. Dans la version de M. Gélard, en effet, le concubinage est « le fait pour deux personnes de vivre en couple sans être unies par le mariage ». La majorité sénatoriale n'a pas jugé utile de préciser « quel que soit le sexe », comme le souhaitait la gauche. « On avait les ennus du PACS ; aujourd'hui, on a en plus le concubinage ! », a soupiré Thierry Mariani (RPR, Vaucluse).

« Arrêtons de nous engueuler ! Les deux écoles ne sont pas forcément contradictoires », a plaidé Pascal Clément (DL, Loire), pour calmer les esprits. Favorable à la proposition de M. Gélard, M. Clément a souligné les avantages du texte alternatif du Sénat : « Il a montré l'importance du Sénat dans les institutions ainsi que notre compréhension des évolutions de la société. » Ceci

dit, la droite ne peut voter la reconnaissance du concubinage que si la gauche abandonne le PACS, a ajouté M. Clément. Or, la majorité « plurielle » entend adopter les deux dispositifs. C'est dans ce sens que se sont prononcées, mercredi matin, la commission des lois et la commission des affaires sociales (Le Monde du 25 mars). Dès lors, l'opposition doit refuser en bloc le texte, a préconisé M. Clément.

« A terme, la proposition du Sénat servira d'alternative au PACS lorsque la droite reviendra au pouvoir », a conclu M. Clément, approuvé par Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) et Pierre Lellouche (RPR, Paris). Ni Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF, ni Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, n'ont pris la parole. Mais la perspective que la droite s'opposerait sans nuance au texte lors de la seconde lecture, en présentant les trois motions de procédure, s'est imposée dans l'après-midi. Alain Madelin n'a pas participé à la réunion de l'intergroupe. Toutefois, mardi matin, alors que M. Clément défendait son point de vue lors du petit-déjeuner du comité exécutif de DL, le président de Démocratie libérale a lancé, ironique : « Pour une fois que je suis d'accord avec Clément... Ce doit être la bonne solution ! »

Clarisse Fabre

Des praticiens libéraux mènent une campagne de publicité controversée

LES MINISTRES parlent aux médecins, les médecins parlent au public. Ces derniers temps, les praticiens ont une curieuse tendance à se retrouver au centre d'opérations de communication. Depuis le 20 mars, et jusqu'à samedi 28 mars, ils sont ainsi l'objet d'un film publicitaire réalisé par Publicis et diffusé à la télévision. La scène dure vingt secondes. Elle se passe dans la chambre d'un enfant alité. Sa mère, assise à ses côtés, lui montre des photos de famille. Coup de sonnette : un médecin, dont on n'aperçoit que le tronc mais qui est aisément reconnaissable à sa sacoche remboursée, arrive tandis qu'une voix off dit doucement : « Sur ces photos, il y a votre vie, tous ceux que vous aimez, des instants, des souvenirs... Tout cela, vous ne l'auriez peut-être pas fait sans lui, et pourtant, il n'est sur aucune photo de famille, celui que vous avez choisi : votre médecin. »

L'opération est une première. « Nous voulions rappeler que la fonction du médecin est avant tout de soigner. Les autorités publiques, elles, ne parlent que de chiffres et de taux », explique Didier Brunet, chez Publicis. Cette campagne, organisée par les Unions régionales de médecins libéraux (URML) et diffusée par TF1, LCI, Canal Plus, M6, a pourtant été refusée par France 2 et France 3. Le 25 février, ces deux chaînes publiques ont justifié leur décision en se retranchant derrière l'article 9 de leurs cahiers des charges qui leur « interdit de diffuser des émissions ou des messages publi-

citaires produits par et pour des organisations syndicales ou professionnelles ».

Les URLM sont, en effet, souvent dirigées par des syndicalistes, à commencer par leur président, Patrick Brézac, membre actif de la Confédération des syndicats médicaux français, farouchement opposé à une régulation des dépenses de santé. La décision de faire ce film a d'ailleurs été prise à l'automne 1998, au moment où le budget de la Sécurité sociale allait être discuté au Parlement. D'où le sentiment, au gouvernement, qu'il s'agit d'une campagne « politique ». Le ministère de la solidarité se refuse à tout commentaire, mais il a convoqué, dès qu'il a eu vent du projet, M. Brézac.

Créées par la loi du 14 décembre 1993, peu connues du public, les URLM sont des relais, distincts de l'ordre des médecins ou des syndicats, censés évaluer les professionnels et soutenir des actions de santé publique. « Je n'ai pas à rentrer dans des considérations politiques, cette campagne a été faite pour que notre sigle, notre signature soit reconnue lorsque nous aurons à passer des messages d'informations sanitaires », s'indigne M. Brézac, qui vient de protester par lettre recommandée auprès des chaînes publiques. Sur les 26 URLM, seules 13 d'entre elles (parmi lesquelles l'Alsace, l'Auvergne, l'Île-de-France, le Limousin, PACA) ont participé au projet, estimé à 3,5 millions de francs, soit 1 % de leurs ressources.

Isabelle Mandraud

Le niveau des exportations françaises a légèrement reculé en janvier

LE COMMERCE extérieur français a dégagé un excédent de 9,5 milliards de francs (1,4 milliard d'euros) en janvier, après 15 milliards de francs (2,4 milliards d'euros) en décembre, selon les statistiques publiées, jeudi 25 mars, par la direction des douanes. Ce tassement est en partie imputable à un moindre dynamisme des exportations, qui n'ont atteint en janvier que 141,4 milliards de francs (21,5 milliards d'euros), contre des résultats avoisinant 150 milliards de francs (22,8 milliards d'euros) au cours des mois antérieurs. Cette tendance confirme la dégradation attendue de l'environnement international. En janvier, seuls 6 Airbus ont été vendus contre 17 appareils en décembre.

DÉPÊCHES

■ **ALLIANCE** : le président du RPR, Philippe Séguin, a déclaré, jeudi 25 mars, sur Canal Plus, « ne pas douter un seul instant » que ceux qui ont « pris quelques libertés » vis-à-vis de l'Alliance à l'occasion des élections européennes « reviendront dans la famille le moment venu ». « Les élections européennes, c'est le 13 juin ; les élections législatives, c'est plus tard, a expliqué la tête de la liste RPR-DL à l'intention de ses amis de l'UDF. Il faut donc se préparer à travailler ensemble, c'est l'objectif de l'Alliance. »

■ **RÉGIONS** : le budget de la région Rhône-Alpes (7,4 milliards de francs, 1,1 milliard d'euros) a été adopté, lundi 22 mars, grâce à la procédure du « 49-3 régional », sans qu'un vote ait été nécessaire. L'opposition n'a pas pu présenter de contre-budget dans les cinq jours suivant le rejet du document budgétaire, le 14 mars, ni se mettre d'accord sur le nom d'un candidat pour succéder à Anne-Marie Comparini. La présidente (UDF) de la région estime qu'elle pourra dèsormais gouverner grâce à une « majorité de projet reconstituée ». - (Corresp. rég.)

■ **SYNDICATS** : André Roulet (FO), candidat à la présidence du Conseil économique et social, a dénoncé, mardi 23 mars « l'immobilisme » du CES, dont il a souhaité une « redynamisation ». Il a regretté que le gouvernement n'ait pas saisi le Conseil sur la question des retraites ; ce dossier pourrait faire l'objet d'une prochaine auto-saisine. M. Roulet a également déploré que l'actuel président du CES, Jean Mattéoli, candidat à sa succession, soit « accaparé par des tâches trop protocolaires, voire périphériques ».

■ **FISCALITÉ** : Michel Sapin suggère de ne pas abaisser l'impôt sur les sociétés, dans un entretien publié par La Tribune, jeudi 25 mars. Chargé de l'économie au secrétariat national du PS, M. Sapin « préfère qu'on affecte les marges de manœuvre existantes à la création d'emplois » plutôt « qu'une baisse non ciblée de l'impôt sur les sociétés, qui va arroser l'ensemble des entreprises, qu'elles créent ou non de l'emploi ».

■ **INFLATION** : les prix à la consommation ont augmenté de 0,3 % en février, selon l'indice définitif publié, jeudi 25 mars, par l'Insee. Sur un an, la hausse ressort donc à 0,2 %.

■ **CONJONCTURE** : la consommation des ménages en produits manufacturés a baissé de 3,4 % en février, après une hausse de 4,8 % en janvier, selon les statistiques publiées, jeudi 25 mars, par l'Insee. Sur un an, la consommation est en progression de 4,6 %.

■ **LISTÉRIOSE** : un lot de camembert au lait cru Le Petit (n° 0475) est contaminé par la bactérie *Listeria monocytogenes* ainsi que par des salmonelles, ont annoncé, mercredi 24 mars, dans un communiqué, le ministère de l'Agriculture et de la pêche, le secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale et le secrétariat aux petites et moyennes entreprises. Seul un faible nombre de fromages de ce lot, dont la date limite de consommation est le 28 mars, a pu être retiré de la vente.

Deux médecins sont jugés pour avoir délivré des arrêts de travail estimés abusifs

TOURS

Deux médecins, l'un exerçant à Tours (Indre-et-Loire) et l'autre à Villefagnan, près de Ruffec (Charentes), se sont vu reprocher par des médecins-conseils de leur caisse primaire d'assurance-maladie des prolongations d'arrêt de travail jugées injustifiées. Il ont donc été traduits – c'est une première – devant le comité médical régional (CMR), une instance créée par l'ordonnance Juppé du 24 avril 1996 sur la maîtrise des dépenses de médecine de ville.

Le docteur Serge Personnic, qui exerce à Tours, a été convoqué, mardi 23 mars dans la matinée, à Orléans pour s'expliquer devant ce comité régional composé de deux médecins libéraux, de deux médecins-conseils de l'assurance-maladie et présidé par l'inspecteur régional adjoint des affaires sanitaires et sociales.

« PROCÈS FIN DE SIÈCLE »

L'affaire se passe en juin 1996. Une tôle tombe sur la jambe d'un manoeuvre. Après un premier arrêt-maladie de quatre mois, son médecin le prolonge, jugeant que l'homme, qui boitille, est atteint d'un syndrome dépressif. Le médecin-conseil le considère, au contraire, apte au travail. Il réclame donc le remboursement auprès du médecin des 17 000 francs (2 591 euros) qui correspondent aux indemnités journalières. Les ordonnances Juppé prévoient en effet le recouvrement des sommes,

estimées indues, auprès des professionnels de santé. La victime de l'accident du travail a, elle, été licenciée en raison de l'absence d'un poste adapté dans son entreprise.

Quand la séance s'est ouverte, au siège de l'union régionale de la caisse d'assurance-maladie, le vice-président national du syndicat MG France, le docteur Philippe Sopena, a demandé qu'elle soit publique. La présidente, Marie-Jo Dagoury, a refusé. Après quelques échanges un peu vifs, il a été décidé d'un report en attendant que Martine Aubry, ministre de la solidarité, donne des éclaircissements sur des textes qui ne précisent pas l'obligation ou non d'un tel débat à huis clos. Cette situation a scandalisé le docteur Sopena : « La publicité d'une telle affaire doit être assurée car, au-delà du cas du docteur Personnic, le bouc émissaire, il y a des droits de tous les assurés sociaux. C'est un procès fin de siècle, devant un tribunal d'exception. On ne peut pas être plaignant, juge et partie et tiroir-caisse », a-t-il protesté.

Une affaire similaire s'est déroulée à Villefagnan, une ville de 1 000 habitants en Charente. Le docteur Jean-Marie Boudes, aujourd'hui en poste dans une clinique en région parisienne, a été traduit, jeudi 25 mars dans la matinée, devant le CMR de Poitiers. Il lui est reproché d'avoir prolongé l'arrêt de travail d'un cariste ; employé dans une entreprise du bâtiment, celui-ci avait été victime d'un infarctus, qui a nécessité un triple pontage, après avoir porté

des sacs de ciment. On réclame au docteur Boudes 10 000 francs au titre des indemnités journalières. L'affaire devait être évoquée le 17 décembre 1998, mais a été suspendue la veille à la demande de Mme Aubry.

« PRATIQUES DÉVIANTES »

Faute de retrouver un poste correspondant à ses aptitudes, l'accidenté a été, lui aussi, licencié et s'est vu refuser l'invalidité. Il est aujourd'hui au chômage en fin de droits. « Un cardiologue et un rhumatologue, ajoute le docteur Boudes, l'ont jugé inapte à un travail de force. On ne peut donc parler d'un arrêt de travail de complaisance. » La Sécurité sociale propose des postes de travail aménagés pour ces accidentés du travail. Mais encore faut-il que les employeurs veulent ou puissent en créer un.

Sont passibles du comité médical régional, outre les arrêts de travail considérés comme injustifiés, plusieurs non-respects concernant les règles d'établissement des feuilles de soins et des ordonnances pour les affections de longue durée, la prescription de médicaments en dehors de leurs indications et l'abus de prescription de transports sanitaires. « Le comité médical régional, dit-on à la CNAM, n'est pas un tribunal. C'est une instance réunissant des médecins qui examinent les pratiques déviantes de quelques-uns. »

Alexis Boddart

HORIZONS

ENQUÊTE



Kosovo, dix ans d'affrontements

1. LA RUPTURE

« Personne n'a le droit de battre ce peuple. » Ainsi parle, au printemps 1987, le jeune dirigeant serbe Slobodan Milosevic. Il est depuis peu, le chef de la Ligue des communistes de Serbie. En quelques mois, il fait le ménage à la tête du parti, place ses amis dans les médias et se débarrasse des opposants favorables à un dialogue avec les Albanais du Kosovo, qui représentent alors 80 % des quelque deux millions d'habitants de la province. Il mobilise les foules dans des « meeting spontanés » contre le « génocide des Serbes » et sur le thème de la « révolution antibureaucratique », du « réveil de la conscience serbe ».

Celui qui apparaît, à quarante-six ans, comme un « libérateur » veut restructurer la Yougoslavie – en difficulté depuis la mort de Tito, le 4 mai 1980 – dans un système centralisé. Et, surtout, tirer un trait sur l'« humiliation » que le maréchal avait infligée à la Serbie depuis trente ans, en estimant qu'une Yougoslavie équilibrée supposait une Serbie faible. Slobodan Milosevic exige la « réunification de la Serbie », par le rattachement des provinces autonomes du Kosovo et de Voïvodine, déclenche une vague de nationalisme à travers de gigantesques rassemblements populaires.

Il jouit très vite d'un véritable culte de la personnalité. Partout des badges à son effigie, des cartes postales, des calendriers, sont vendus dans les rues. Son portrait s'étale sur les kiosques à journaux, à la vitrine des salons de coiffure, devant les caisses des grands magasins. Son livre, *Les Années du dénouement*, un recueil de discours, se vend en bonne place dans les librairies de Belgrade. Il est partout, jusque dans les magasins de jouets. Deux ans plus tard, son parti devient le premier en Serbie, et il fait adopter, en mars 1989, une nouvelle Constitution, marquée par la récupération des deux provinces autonomes, la Voïvodine, et, surtout, le Kosovo, auquel Tito avait octroyé, en 1974, une large autonomie.

2. LA « PROVOCATION »

Dans la province albanaise, la révolte gronde depuis plusieurs mois. De violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre serbes entraînent la mort de dizaines de personnes. L'administration est épurée de tous les

cadres soupçonnés de sympathies à l'égard des « séparatistes », l'armée est déployée.

Les meetings de soutien se multiplient. En juin 1989, à l'occasion du sixième centenaire de la bataille de Kosovo Polje, qui a marqué au « champ des Merles » la retentissante défaite des Serbes chrétiens contre les envahisseurs turcs, Slobodan Milosevic apparaît comme le grand maître de la cérémonie, qui a lieu près de Pristina. Il déclare que « la Serbie se trouve devant de nouvelles batailles, non pas armées, bien que celles-ci ne soient pas exclues ». Plus d'un million de personnes l'acclament lors de cette énorme « fête », qualifiée alors par le chef de la communauté albanaise, Ibrahim Rugova, de « véritable provocation ».

Slobodan Milosevic est au faite de sa gloire, et il est élu président de Serbie en juillet 1989. Cette ascension ne se fait toutefois pas sans heurts. Le comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie l'accuse de vouloir devenir le maître du pays. En Slovaquie, l'une des six républiques de la Yougoslavie – avec, outre la Serbie, la Croatie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine –, le Parlement adopte une révision de sa Constitution, prévoyant notamment un droit à l'autodétermination et à la sécession, après consultation de la population par référendum. Au Kosovo, M. Milosevic tente de repeupler la province par cent mille Serbes et Monténégrins, pour contrebalancer le poids de la population albanaise.

3. L'ÉTAT D'URGENCE

Après le limogeage de dirigeants albanais jugés trop nationalistes, la multiplication de grèves et de manifestations entraînent la mise en place de l'état d'urgence et d'un couvre-feu au Kosovo. Des blindés prennent place autour des principales entreprises de la région et des unités de police multiplient les patrouilles, les intimidations et les arrestations. Au moment de la suppression de l'autonomie de la province serbe à majorité albanaise, en mars 1989, quarante-quatre dirigeants albanais sont détenus pour « complicité » avec les « nationalistes ». Plus de cent personnes sont tuées, et des centaines d'autres blessées, lors des affrontements qui se multiplient jusqu'en 1990.

Comme toujours, Slobodan Milosevic souffle le chaud et le

Elu président de la Serbie en 1989, Slobodan Milosevic s'est employé à tirer un trait sur l'humiliation infligée aux siens par le maréchal Tito. Champion du réveil nationaliste, il a fait du Kosovo la cible de son pouvoir. Vexations, répression, radicalisation, tous les ingrédients de la guerre étaient réunis

froid. Il prend un malin plaisir à multiplier les contre-pieds, à surprendre ses adversaires. Ainsi, après avoir imposé l'état d'urgence au Kosovo un an plus tôt, il le lève, en avril 1990, et annonce la libération d'une centaine de détenus politiques dont le « doyen » des prisonniers yougoslaves, l'écrivain Adem Demaci, incarcéré près de trente ans pour « activités nationalistes ». Dans le même temps, il promet aux Serbes de sauvegarder ce qu'il appelle leur « berceau » culturel.

Les affrontements ont déjà provoqué la mort de plus de cent personnes au Kosovo, dans une région quadrillée par plusieurs dizaines de milliers de policiers et de miliciens serbes. En décembre 1990, le président serbe, dont le slogan électoral est : « Avec nous, pas d'incertitude », est réélu avec 65 % des voix.

À l'automne 1990, un rapport de la CIA, dont fait état l'*International Herald Tribune* dans son édition du 29 novembre, estime que « l'expérience socialiste a échoué, le pays se disloque, et le démembrement de la Fédération sera accompagné de violences ethniques et d'agitation qui conduiront à la guerre civile ». Et, déjà, les auteurs du document accusent Slobodan Milosevic d'être le principal instigateur des troubles en Yougoslavie en raison de la répression au Kosovo, et de l'exacerbation des sentiments nationalistes serbes.

Les écoles sont fermées, les grèves et manifestations se poursuivent, alors qu'un apartheid de fait s'installe au Kosovo. Deux cents professeurs ont été exclus de

La non-violence est toujours considérée, par M. Rugova, comme le « seul choix » possible, l'autre terme de l'alternative – la révolte ouverte – devant immanquablement conduire, selon lui, « à un massacre ». Malgré ce plaidoyer, la tension est constante. Le régime de Slobodan Milosevic met l'accent sur la « recherche des armes » que les Albanais seraient susceptibles de détenir, avec perquisitions musclées, menaces, mises à sac, vexations et brutalités diverses. Et, dès 1993, Ibrahim Rugova commence à prédire qu'« une absence de solution politique risque de déboucher sur une véritable radicalisation ».

5. LA RÉVOLTE

Après avoir été quelque peu oubliée pendant la guerre en Croatie et en Bosnie, la province du Kosovo – dont il n'est pas fait mention dans l'accord de Dayton, signé en décembre 1995 à Paris – connaît de nouveaux troubles. Début 1996, les violences se multiplient. Une Armée de libération du Kosovo (UCK) – alors mystérieuse – revendique pour la première fois, en février, une série d'attentats à la bombe. Des heurts opposent des Albanais aux forces de l'ordre et à des civils serbes. Plusieurs personnes sont tuées dans les deux communautés, lors d'attentats et d'agressions diverses. À l'automne 1996, la signature, d'un accord « historique » entre Ibrahim Rugova et Slobodan Milosevic sur le système scolaire fait naître un fragile espoir, mais il ne débouchera finalement sur aucun résultat concret. Le mécontentement monte une fois de plus, et des divisions commencent à apparaître au sein même de la communauté albanaise sur la stratégie à suivre. Au dialogue sans violence, credo d'Ibrahim Rugova depuis dix ans, une frange radicale – dirigée par Adem Demaci – prône la confrontation et la lutte armée. Au même moment, l'UCK multiplie les attaques contre des commissariats serbes, et tue plusieurs policiers, en différents points de la province.

Après ces attaques sporadiques mais répétées, les forces de l'ordre serbes lancent une opération d'envergure. Au début du mois de mars 1998, elles investissent plusieurs hameaux, dans des actions qui provoquent la mort de plus d'une centaine de personnes. Depuis, l'escalade de la répression et des combats ne fait que s'ampli-

Discours de Slobodan Milosevic, en juin 1989, à l'occasion du sixième centenaire de la bataille de Kosovo Polje (retentissante défaite des Serbes chrétiens contre les envahisseurs turcs, en 1389) : « La Serbie se trouve devant de nouvelles batailles, non pas armées, bien que celles-ci ne soient pas exclues. »

fier. Environ soixante-dix mille personnes fuient les combats, vers l'Albanie ou le Monténégro voisins, et l'UCK apparaît de plus en plus comme un élément incontrôlable. Alors que la communauté internationale multiplie les pressions et presse les deux parties d'entamer un dialogue, la radicalisation des Albanais comme des Serbes plonge le Kosovo dans la guerre et le chaos.

6. LA GUERRE

Belgrade envoie d'importants renforts de police et de militaires dans la province, et s'engage dans une répression féroce alors que l'Armée de libération du Kosovo se structure et passe à l'offensive. En mars 1998, les manifestations de protestation des Albanais à Pristina sont massivement réprimées par les forces de l'ordre serbes. La communauté internationale commence à multiplier les mises en garde à l'adresse de M. Milosevic, et annonce un premier « plan d'action ». Au même moment, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) dénonce, dans un rapport, la « barbarie » et le « harcèlement » des forces serbes au Kosovo.

Dans les campagnes, les Serbes vivent dans la hantise de la guerre, et les Albanais craignent les représailles. La tension est visible dans tous les villages de la province. La présence policière et militaire ne fait que croître et les contrôles se multiplient sur les routes. Belgrade intensifie sa politique de répression alors que l'UCK contrôle, durant l'été 1998, environ 30 % à 40 % du territoire de la province. Même si le combat entre l'UCK et les forces serbes apparaît bien inégal entre quelques milliers de « combattants » plus ou moins bien armés et les quelque quarante

« Milosevic s'est fait sur le Kosovo en attisant la crise, et c'est sur le Kosovo qu'il tombera »

Un avocat de Belgrade

mille policiers et militaires serbes parfaitement entraînés. Les combats sont féroces et provoquent l'exode de plus de deux cent mille personnes.

Devant l'accroissement de la tension, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte, en septembre 1998, la résolution 1199 et lance ainsi un avertissement à Belgrade, en menaçant implicitement de recourir à la force. Moins d'un mois plus tard, l'OTAN donne aux militaires « un ordre d'activation » en République fédérale de Yougoslavie, puis suspend son ordre après un début de retrait des forces serbes et la mise en place, au mois de décembre, de près de mille cinq cents « vérificateurs » de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à la suite d'un accord obtenu à l'arraché par l'émissaire américain Richard Holbrooke. Malgré cette présence, les forces serbes s'emparent du village de Racak, en janvier 1999, et quarante-cinq Kosovars sont massacrés dans des conditions qui, si elles restent troubles, apparaîtront comme une provocation supplémentaire de Belgrade. S'ensuivra l'échec des négociations de Rambouillet, en février, avec les nouveaux attermolements d'un Slobodan Milosevic dont un avocat réputé de Belgrade disait, il y a quelques années : « Il s'est fait sur le Kosovo en attisant la crise, et c'est sur le Kosovo qu'il tombera. »

Denis Hautin-Guiraut

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

M. Prodi, saint et superman ?

CE n'est pas une nomination, c'est un sacre. Non seulement les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, réunis à Berlin, ont nommé – sans surprise – l'Italien Romano Prodi président de la future Commission européenne, mais ils l'ont fait de la plus belle manière. A l'unanimité, et en moins d'une heure. Autant Jacques Santer, le président sortant, avait été choisi par défaut, pour sa discrétion et sa souplesse, autant la désignation de son successeur exprime – et c'est tant mieux – une volonté politique claire : redonner à l'exécutif bruxellois l'autorité et le prestige perdus. Cela valait bien un plébiscite.

Contraint de reprendre l'initiative une semaine seulement après la démission collective des commissaires, le Conseil européen a choisi d'agir vite et fort. Loin de prôner on ne sait quelle solution intérimaire qui eût mal dissimulé un « bricolage » institutionnel, les Quinze ont couronné un homme offrant, à leurs yeux, un « profil idéal ». Loin de tergiverser, ils ont tranché. En privilégiant ce scénario accéléré, ils ont ainsi évité à l'Europe les risques de « pourrissement » qu'eût engendrés l'attribution d'un trop long sursis à la Commission déchu.

Mais les dirigeants des Quinze ont aussi écarté toute précipitation en refusant que le Parlement de Strasbourg accorde son investiture à la Commission tout entière, avant même de se séparer en mai. C'est une décision logique : après tout, la mise en place, selon le vœu général, d'un exécutif fort, stable et uni exige

au moins quelques semaines de réflexion. On peut y voir le signe que le Conseil européen, pleinement conscient de la gravité de la crise et de la nécessité d'un nouvel équilibre institutionnel – au demeurant favorisé par l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam –, n'entend pas pour autant se laisser dicter sa loi par les eurodéputés. En accordant son onction unanime à Romano Prodi, le Conseil montre aussi qu'il reprend la main.

A Bruxelles, le prochain patron devra être à la fois « un saint et Superman », prédisait, il y a quelques jours, Karel Van Miert, le plus respecté des commissaires sortants. Autrement dit, être à la fois politiquement énergique et moralement irréprochable. Sur la scène européenne, aucun homme d'Etat ne semble, mieux que l'ancien président du Conseil italien, concilier ces deux exigences trop souvent contraires. Pendant ses trente mois passés au pouvoir à Rome, il a su allier la compétence, l'autorité et l'intégrité.

Sa consécration à la tête de l'Europe est une seconde revanche pour l'Italie, déjà admise dans le premier cercle de l'euro, grâce en partie à l'obstination visionnaire d'« Il Professore ». Il était piquant d'entendre, à Berlin, Gerhard Schröder inventer avec enthousiasme les vertus de l'ancien chef d'un pays que certains dirigeants allemands disaient, il n'y a pas si longtemps, avec une moue méprisante, appartenir au « Club Med » de l'Europe. Il reste maintenant à l'heureux élu, qui rêvait d'une deuxième carrière politique en Italie, de ne pas décevoir les immenses espoirs placés en lui.

LA DISPARITION du roi Hussein de Jordanie, le 7 février, a ouvert un cycle de successions au Proche-Orient qui n'épargnera pas les monarchies pétrolières. En Arabie saoudite, c'est un prince héritier aujourd'hui âgé de soixante-seize ans qui succèdera, le moment venu, au roi Fahd, gravement malade. Aux Emirats arabes unis, le créateur et pilier de la confédération, cheikh Zayed, a dépassé les quatre-vingts ans. Au Koweït, les rumeurs se succèdent sur l'état de santé de l'émir comme sur celui du prince héritier.

Pour ces monarchies, souvent confrontées à des règles de succession imprécises, les échéances s'annoncent d'autant plus délicates qu'elles auront lieu dans un contexte de prix du pétrole durablement déprimé. Pour tenter de ranimer des cours défaillants, ordre a bien été lancé, une nouvelle fois, de fermer les vannes et de réduire ces flots d'or noir qui ne trouvent plus preneurs, et cela alors que la perspective d'un retour du pétrole irakien est remise à plus tard. Mais la réduction de la production, qui

doit prendre effet le 1^{er} avril, ne pourra, au mieux, que limiter les dégâts. La perte de revenus mirobolants affecte la règle tacite qui s'est imposée depuis les années 60 dans ces Etats entre le pouvoir politique et les sujets-citoyens. Au premier est concédé un pouvoir absolu, voire dictatorial, à condition qu'il subviennne, par ses largesses, au bien-être matériel des seconds. Ce système maintient les monarchies dans un ordre politique archaïque et souvent réduit à sa plus simple expression en les privant des moindres corps intermédiaires. Mais que peut-il advenir lorsque l'argent se raréfie ?

Dans leurs équilibres internes, les monarchies ne sont pas toutes affectées de la même manière par la division par deux des prix du baril au cours des derniers mois. A Abou Dhabi, principal producteur des Emirats arabes unis, et au Koweït, où les autorités plaident sans trop de succès pour une remise en cause, vers plus de modestie, du style de vie procuré depuis l'indépendance par la richesse pétrolière, les conséquences de la baisse massive des cours du

pétrole restent légères. Même si elle a entraîné un ralentissement de la croissance, surtout notable dans le secteur immobilier à Abou Dhabi, cette baisse n'a pas jusqu'à présent remis en cause une abondance qui profite à des populations fort peu nombreuses.

C'est manifeste au Qatar, où la succession a par ailleurs déjà été réglée avec la déposition de cheikh Khalifa par son fils Hamad en 1995. Dans ce pays, la société attend déjà le produit des énormes et coûteux investissements réalisés dans le domaine gazier et qui prendront le relais de la modeste production pétrolière dans quatre ou cinq ans. Difficile de plaider pour la rigueur quand on dispose de la troisième réserve mondiale gazière, pour une population qatarie estimée généreusement à 130 000 âmes...

C'est encore plus vrai au Koweït, où les revenus obtenus par les placements à l'étranger ont rapporté en 1998 plus d'argent que la vente du pétrole ! Pourtant, les projets de réduction, bien modestes, du niveau de bien-être exceptionnel dont bénéficie le pays suscitent les plus vives critiques du Parlement koweïtien à l'encontre d'un pouvoir qui ne s'est jamais véritablement remis de l'invasion irakienne de 1990.

TRANSITION DÉLICATE

Il en va cependant tout autrement avec le premier producteur mondial (disposant par ailleurs des premières réserves estimées) : l'Arabie saoudite. Déficit budgétaire, emprunt à l'étranger, note peu glorieuse de l'agence Moody's sur la dette, le royaume donne aujourd'hui de lui-même une image pour le moins inattendue. Ces difficultés économiques, qui pourraient paraître anecdotiques compte tenu de la richesse énorme retenue dans le sous-sol saoudien, ne sont pas sans effets sociaux.

Contrainte à la rigueur, l'Arabie resserre ses comptes, rogne sur les contrats prévus avec les entreprises privées, et surtout gèle les embauches d'une fonction publique qui garde les caractéristiques d'un pays en voie de développement. Cela n'est pas sans conséquences dans un pays de 20 millions d'habitants et n'est pas de nature à conforter un pouvoir politique désormais exercé par le prince Abdallah et affaibli par son alignement stratégique sur les Etats-Unis.

Ces difficultés sont bien sûr relatives. Parmi les producteurs régionaux, les prix actuels posent, bien entendu, beaucoup plus de problèmes en Iran, et en Irak la baisse contraire dramatiquement les projets des agences des Nations unies qui comptaient sur l'argent des ventes autorisées par le programme « Pétrole contre nourriture » pour lutter plus efficacement contre la malnutrition née de l'embarco et pour rafistoler des infrastructures à bout de souffle.

Parce que le pétrole arabe reste de loin le moins cher à produire, comparé à celui du Mexique, du Venezuela ou du Nigeria, un nouvel effritement des prix pourrait également, à moyen terme, être favorable aux monarchies pétrolières en éliminant certains de leurs concurrents, une fois augmentées leurs capacités de production. Mais la situation actuelle, si elle se prolonge, imposera une transition délicate. L'Arabie saoudite saura-t-elle la gérer sans en être profondément affectée ? Première puissance pétrolière mondiale, le royaume n'en est pas moins un maillon plus fragile qu'il ne paraît, ce qui n'est pas très rassurant pour le marché mondial de l'or noir.

Gilles Paris

Trophée par Nicolas Vial



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczy, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Industries allemandes prohibées

LES TROIS sont parvenus à un accord de principe qui permettra à l'Allemagne de conserver la plus grande partie des usines figurant encore sur la liste des réparations. De plus, la révision des listes d'industries contrôlées ou interdites prévoit la reprise des constructions navales allemandes, le rétablissement de l'industrie de l'aluminium, ainsi que le maintien de certaines productions chimiques.

Les négociations tripartites qui se poursuivent à Londres portent sur deux questions essentielles. Il s'agit tout d'abord de régler d'une façon définitive le problème des démantèlements d'usines au titre des réparations. On sait que le gouvernement de Washington a proposé une liste de cent soixante-sept usines qui devraient être maintenues en Allemagne pour favoriser le relèvement de l'économie européenne. Ces propositions ont déjà été discutées la

semaine dernière à Londres. Les Français et les Britanniques ont fait observer alors qu'il était difficile de prendre une décision au sujet des démantèlements sans tenir compte d'un second problème qui affecte le niveau économique de l'Allemagne. En 1946, les Alliés avaient en effet établi une liste définissant la production interdite ou contrôlée au titre du désarmement industriel.

Les trois puissances occidentales ont reconnu depuis lors qu'il était nécessaire de réadapter cette classification en tenant compte de la division économique de l'Allemagne ainsi que des nouvelles conditions créées par le plan Marshall. Les négociations présentes portent donc à la fois sur le problème des réparations et sur celui des industries prohibées.

J. W.

(26 mars 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Un saut dans l'inconnu

Suite de la première page

« Politiquement, l'idée est bien de frapper Milosevic si fort qu'il viendra à la table de négociations, a confié à l'AFP Andrew Brookes, de l'Institut international d'études stratégiques (IIS) de Londres. Mais il est très difficile de trouver des cibles susceptibles d'engendrer des dégâts militaires réellement significatifs. On évoque des grands coups de massue... mais on va faire des trous vite comblés sur des aérodromes, du bruit, des bangs. On va viser des barraquements à moitié vides. »

« DÉGÂTS COLLATÉRAUX »

Il fait valoir la dispersion des cibles, les capacités de riposte des Serbes – qui peuvent se retourner contre les Kosovars –, la nature accidentée du terrain, la nécessité d'éviter ce que le jargon de l'OTAN appelle les « dégâts collatéraux », en clair les pertes civiles.

D'autres experts, en revanche, se refusent à surestimer la capacité de résistance de l'armée serbe et, par ricochet, celle du président Slobodan Milosevic. Ceux-là rappellent que nombre d'experts occidentaux, et non des moindres, à quelques jours de la campagne de janvier-février 1991, présentaient encore l'armée irakienne comme l'une des plus redoutables du monde.

Mais si M. Milosevic ne cède pas, s'il résiste à une, deux voire trois semaines de bombarde-

ments intensifs ? La question, rapporte le *Washington Post* dans un article reproduit jeudi par l'*International Herald Tribune*, a été récemment posée par le premier ministre italien, Massimo D'Alema, à Bill Clinton, lors d'une visite à Washington. Le président américain serait resté sans réponse. Après un moment d'hésitation, son conseiller pour les affaires de sécurité, Samuel Berger, aurait répondu : « On continue de bombarder. »

La stratégie américaine repose sur le raisonnement suivant : une campagne de bombardements prolongée finirait par tellement affaiblir l'armée serbe que celle-ci ne serait plus en mesure de défendre le Kosovo ; M. Milosevic sera ainsi incité à revenir à la table de négociations de peur de perdre définitivement la province à majorité albanaise. Certes. Mais la capacité des Occidentaux à poursuivre une longue série de raids contre les forces serbes dépend, là aussi, de facteurs qui ne sont pas totalement maîtrisables.

Il y a d'abord les représailles que les Serbes peuvent exercer sur le terrain contre les Kosovars et qui pourraient provoquer un exode de centaines de milliers d'habitants de la province.

Il y a, ensuite, les réactions des opinions occidentales et notamment américaine à une telle situation : « Pour une campagne longue et douloureuse, le degré de soutien de l'opinion dans le pays sera décisif », estime Zbigniew Brzezinski, l'ancien conseiller pour la sécurité du président Jimmy Carter. Ce soutien n'est pas garanti.

Il y a, enfin, la mobilisation diplomatique des pays, très nombreux, opposés à l'intervention de l'OTAN, à commencer par la Russie et la Chine. Elle ira croissant en cas de campagne prolongée de bombardements.

DÉPLOIEMENT AU SOL

Nombreux sont les experts qui jugent que l'initiative de l'OTAN serait plus crédible, militairement et politiquement, si elle comprenait l'option d'une intervention des troupes occidentales sur le terrain. « Pour parvenir à ses fins, il faut déployer des troupes au sol », dit le général britannique Michael Rose, qui fut le commandant de la force d'intervention en Bosnie. Au moins pour les Etats-Unis, M. Clinton a mercredi soir de nouveau exclu pareille évolution : des GI's ne participeront à un déploiement au sol que si les Serbes et les Kosovars acceptent préalablement le plan de paix de Rambouillet.

Le pire des scénarios, écrivait jeudi l'éditorialiste du *New York Times*, serait sans doute le suivant : au bout de quelques jours de raids contre ses forces, M. Milosevic ruse, fait semblant de céder, obtient l'arrêt de la campagne, revient à la négociation mais pour y faire traîner les choses, comptant que les pays de l'OTAN ne reprendront pas les bombardements. Version guère plus attrayante : l'OTAN s'enlise dans une situation « à l'irakienne » avec reprise intermittente des bombardements selon les prises de positions de M. Milosevic.

Alain Frachon

RECTIFICATIFS

ROLAND DUMAS

Dans l'article sur la démarche de cinq membres du Conseil constitutionnel auprès de Roland Dumas (*Le Monde* du 24 mars), une coquille nous a fait écrire que ceux-ci lui avaient demandé une réponse « précise et raide », alors que, bien entendu, celle-ci devait être « rapide ». Par ailleurs, le nom d'un des conseillers, Michel Ameller, a été mal orthographié.

JEAN GUITTON

Dans l'article nécrologique de Jean Guittton (*Le Monde* du 23 mars), la bibliographie oubliait de mentionner que les éditions Aubier-Montaigne ont été la première maison à publier les ouvrages du philosophe : notamment *Le Problème de Jésus*, *L'Amour humain*, *Le Travail intellectuel*, *Nouvel art de penser*, *Une mère dans sa vallée*, *L'Existence temporelle*. Par ailleurs, Jean Guittton n'était pas le doyen de l'Académie française, contrairement à ce que nous avons indiqué. Le doyen est M. Louis Leprieux-Ringuet, né le 27 mars 1901. Jean Guittton était né le 18 août 1901.

AUBAGNE

Dans l'article sur l'élection législative partielle dans la neuvième circonscription des Bouches-du-Rhône (Aubagne) (*Le Monde* du 23 mars), nous avons attribué à Alain Belvius, candidat du PCF (32,76 % des suffrages exprimés), le résultat de Bernard Deflesselles, candidat de Démocratie libérale (39,84 %). Le début de l'article et la présentation de l'ensemble des résultats ne comportaient pas d'erreur.

Chili, la mémoire courte

par Raúl Silva Cáceres

Il y a vingt-cinq ans, Julio Cortázar, Mario Muchnik et moi-même avons écrit, aux Editions Gallimard, avec un groupe d'intellectuels résidant en France, un ouvrage traitant de la situation chilienne à la suite du coup d'Etat militaire qui mit fin au gouvernement légitime de Salvador Allende. Nous étions alors loin d'imaginer qu'un quart de siècle plus tard – et malgré le retour de la démocratie en 1989 – nombre des forfaits (disparitions, tortures, assassinats politiques, non-identification des coupables) demeurerait impunis à ce jour. Tous les pays d'Amérique latine trouvèrent, après les années 70, des solutions qui, quoique imparfaites, permirent de punir les coupables ou de les dénoncer après les avoir identifiés, comme ce fut le cas en Argentine, au Brésil, au Paraguay, au Nicaragua, au Salvador... Il n'en fut pas de même pour le Chili, qui était pourtant, jusqu'au 11 septembre 1973, la démocratie la plus ancienne et la plus stable du continent.

Pour accéder au pouvoir, les militaires se livrèrent à une épuration des forces armées, fusillèrent ceux qui n'approuvaient pas le coup d'Etat ou les excluant des postes de commandement. Il y avait, semble-t-il, peu de dissidents dans ce milieu, bien que leur nombre n'ait jamais encore été révélé. Le général Pinochet lui-même dut faire des prouesses pour cacher au président Salvador Allende qu'il avait été directeur, vingt ans plus tôt, en 1947, du camp de concentration de Pisagua, au nord du Chili, à l'époque où le gouvernement de González Videla avait déclaré hors la loi le Parti communiste, sous la pression des autorités américaines. C'étaient les grands débuts de la guerre froide en Amérique latine. Pinochet dissimula le fait qu'il avait alors exercé, en tant que capitaine et pour la première fois, son pouvoir répressif. Il lui arriva même de le nier, quand Salvador Allende lui en demanda confirmation, affirmant qu'il y avait erreur sur la personne. Des quatre généraux putschistes de 1973, seul le chef de la junte militaire a toujours une part active dans la vie publique.

Les forces politiques omirent de se pencher sur le passé personnel et professionnel des militaires de haut grade. Si cette négligence est tout à l'honneur de l'ingénue démocratie chilienne de l'époque, elle en marque aussi les limites du fait de sa confiance infinie en la fi-

délité institutionnelle des militaires. Ces derniers œuvrèrent toujours avec une grande autonomie et dans le plus grand secret, ce que permettaient le pouvoir civil et la constitution républicaine.

Le général Pinochet fut nommé chef des armées par le président Salvador Allende lui-même, quinze jours avant le coup d'Etat dont il prit la tête. Quelques heures avant le soulèvement militaire qui coûta la vie au président, il jurait encore fidélité à la démocratie. Cette trahison fondamentale, semblable à l'incendie du Reichstag ou à l'invasion de la Pologne par Hitler, à laquelle s'ajoutèrent les atrocités commises par le régime, est à l'origine du rejet caté-

Seule la disparition du général Pinochet pourra permettre une véritable réconciliation nationale

gorique du général putschiste par la communauté internationale, qui a éclaté au grand jour avec sa détention provisoire en Europe. De tels procédés correspondent, certes, aux mécanismes des coups d'Etat qui ont été étudiés par les spécialistes de science politique (simulation d'attentat, dissimulation d'informations et d'intentions, provocation indirecte, création ou exploitation de situations chaotiques) ; pourtant, ils plaçaient les Chiliens face à une situation relativement inédite dans leur pays, mais très proche de ce qui se passait fréquemment en Amérique latine. Un jour, ceux qui se considéraient, de façon presque romantique, comme « *les Anglais d'Amérique* » se réveillèrent dans une République semblable à celle des alentours, avec une nouvelle constitution conçue sur mesure par Augusto Pinochet lui-même : neuf sénateurs à vie, nommés par le dictateur de service, s'ajoutent aux trente-huit autres élus au suffrage universel et empêchent la formation d'une majorité susceptible d'organiser un référendum et de modifier cet état de fait.

Une telle situation a engendré un immobilisme social qui a paralysé pendant près de trente ans la société chilienne et qui a accompagné le grand développement économique inégalitaire de ces dernières années, que nombre des cadres dirigeants du pays attribuent aux décisions du modèle économique choisi par les militaires. L'arrivée des « *Chicago*

Boys » de Milton Friedman dans le schéma du gouvernement militaire a signifié la première entrée massive sur le continent des modalités de l'ultralibéralisme à la manière de M^{me} Thatcher en Angleterre.

Mais ce qui semblait relativement supportable dans un pays riche et développé n'était possible, dans un pays en voie de développement comme le Chili, qu'en payant le prix fort de la répression, dont la conséquence fut, pendant des années, un chômage de 40 % de la population active dans certaines zones urbaines et un dépeuplement massif des zones rurales. Les protestations des travailleurs furent violemment

réprimées. Le système a produit une dramatique société à deux vitesses au sein de laquelle plus de trois millions de Chiliens vivent dans une pauvreté extrême, tandis qu'une classe moyenne moderne s'adapte, aux côtés de la bourgeoisie dominante, aux avatars du capitalisme actuel et passe ses vacances à Miami ou dans les Caraïbes grâce aux facilités de paiement qui lui sont offertes.

Peut-être doit-on chercher l'origine des événements qui se sont produits depuis 1973 dans une manipulation idéologique destinée à justifier et perpétuer une prise en main de la société chilienne pour remplacer le chaos précédent. Ces mécanismes sont caractéristiques des périodes conservatrices autoritaires : invocation du spectre d'un nouveau chaos créé par les politiciens, négation du système institutionnel qui a permis l'arrivée du « *cancer marxiste* », oubli de la politique et obligation de se consacrer au travail sans discuter.

Il est certain que seule la disparition du général Pinochet pourra permettre une véritable réconciliation nationale. Dans les conditions actuelles, un jugement châtié directement les coupables n'est pas possible (près de 70 % de la population ne se sentent pas directement concernés par le problème) et les lois que le dictateur a lui-même édictées ne le permettent pas.

La réconciliation nationale a été conçue et exécutée suivant la logique des vainqueurs. Pour cette

raison, une partie des militaires exige une rupture des relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne et l'Espagne à la suite de la détention provisoire en Angleterre de l'ancien dictateur et sénateur à vie, sur la demande du juge Garzón. C'est aussi pour cette raison que le groupe néofasciste Patrie et liberté menace de se reconstituer et de refaire du Chili un pays ingouvernable, comme il l'était en 1973, à la fin de la période démocratique.

Sans aucun doute, la mémoire courte des Chiliens repose sur la terreur vécue durant la dictature et la peur du retour au passé chaotique qui l'avait précédée.

Aujourd'hui, 60 % de la population du pays sont nés après les événements et n'ont pas d'expérience directe de ces années terribles. Dans une société moderne de plus en plus dure, compétitive, et dans laquelle les ouvriers, pour bénéficier de l'hospitalisation et des soins médicaux, doivent payer des assurances privées, il reste peu de place pour se pencher sur les faits qui se sont déroulés il y a un quart de siècle.

Quant aux intellectuels, qu'ils soient de droite ou de gauche, ils écrivent des lettres ouvertes plus ou moins délirantes dans la presse internationale, dans lesquelles ils parlent de tout, sauf de l'essentiel ; ce n'est pas la logique des vainqueurs qui peut rétablir la justice ; ce n'est pas avec des anecdotes sportives sur l'oubli que l'on peut récupérer la mémoire, ce n'est pas avec de l'amitié que l'on saura ce que sont devenus les cadavres des disparus ; ce n'est pas en pronant sans discernement le retour de Pinochet au Chili que l'on obtiendra un jugement impartial et honnête car, selon la loi, seuls les militaires ont compétence en la matière. De fait, ces derniers ont le droit d'empêcher qu'un membre des forces armées soit jugé par des civils. L'intervention du juge Garzón aura néanmoins eu le mérite de placer les Chiliens face à une conscience historique guidée par la raison et non par la force.

Raúl Silva Cáceres est professeur de littérature et civilisation latino-américaines à l'université Paris-IV. Ce texte constitue la préface à la réimpression, par Gallimard, de Chili. Le dossier noir (1974). Le Monde remercie l'auteur et l'éditeur de l'avoir autorisé à reproduire ce texte.

© Editions Gallimard, 1999.

Nouvelle étape, nouveaux dangers

par Jorge Edwards

La décision du comité judiciaire de la Chambre des Lords relative à l'immunité du général Pinochet, si elle est bien construite du point de vue juridique, comporte néanmoins des subtilités politiques qui sont peut-être passées inaperçues. Assurément, elle n'interfère en rien avec la juridiction et la souveraineté chiliennes, ce qui était l'argument central invoqué par le Chili et le grand prétexte aux pressions internes à l'encontre du gouvernement. Tous les membres de la Chambre ont reconnu que, depuis l'adoption de la Convention internationale sur la torture, celle-ci peut être jugée hors du pays où elle a été commise. Les affaires survenues au Chili après cette date sont certes peu nombreuses – elle coïncide avec l'époque où le plébiscite vit la défaite de la dictature –, mais Pinochet pourrait être jugé à ce titre s'il y a matière suffisante et si le ministre anglais Jack Straw ne revient pas sur sa décision première. Après tout, le Chili a lui-même adopté cette Convention avant d'en faire une de ses lois internes. C'est le début d'une nouvelle forme de coexistence internationale, un véritable point de départ.

D'autre part, la décision britannique n'empêche pas que les crimes antérieurs soient jugés au Chili. Certaines poursuites au pénal sont déjà en cours devant un juge qui semble déterminé à les faire avancer, mais il n'est pas évident qu'elles aboutissent, malgré les déclarations faites par le président Frei à la presse française voici quelques jours. A l'image de son modèle de prédilection, Francisco Franco, le général a voulu laisser les choses « *bien et solidement arrimées* » et, sur ce point, l'élève a peut-être surpassé son maître.

Une opinion majoritaire en Europe soutient à présent que des procès au Chili sont « *impossibles* ». Mais elle prétendait aussi en 1988 que l'idée de vaincre Pinochet à l'occasion d'un plébiscite était absolument échevelée et utopique. J'étais alors l'un des quatorze membres du Comité pour des élections libres, organisé par l'opposition démocratique et je garde le souvenir d'innombrables discussions avec des journalistes, des analystes politiques, des intellectuels venus de divers pays européens.

Je reconnais que le procès de Pinochet est encore plus difficile à envisager que sa défaite électorale en 1988. Mais plus aucune formation politique chilienne dotée d'une base minimale dans l'électorat ne peut dire : « *Puisque nous ne sommes pas capables de juger le général au Chili, laissons-le être jugé en Espagne ou ailleurs.* » Un parti se doit d'avoir un autre projet. Il doit créer les conditions pour que la justice puisse fonctionner au Chili de manière normale : sans menaces, sans tribunaux spéciaux ni immunités indus.

Il faut situer tout l'épisode du général Pinochet à Londres dans le contexte de la transition chilienne. Si nous savons en tirer parti, il peut ouvrir une étape nouvelle et nécessaire. Si nous en faisons mauvais usage, il pourrait signifier un retour en arrière. J'ai déjà évoqué le plébiscite de 1988 qui fut le premier grand procès politique auquel tout le pays prit part, avec un taux extraordinaire, rarement atteint dans l'histoire contemporaine, de participation au scrutin.

Sans aucun doute, l'idée d'Augusto Pinochet d'aller se faire opérer d'une hernie discale à Londres et de prendre, en passant, une tasse de thé avec Margaret Thatcher, est une absurdité digne d'une pièce de Ionesco. Mais d'autres facteurs et légendes interviennent, des mythes angéliques et démoniaques, des visions manichéennes de la politique. Un des problèmes de fond est peut-être que la transition chilienne, née dans l'euphorie et la joie, avec des formes originales de participation, a perdu de son dynamisme ces dernières années.

Le premier gouvernement de l'après-Pinochet, celui de Patricio Aylwin, fut à l'origine de ce que

l'on appelle le Rapport Rettig sur les cas de violations des droits de l'homme : ce document sut saisir le pays en profondeur et dut être avalé à contrecœur par l'armée aux ordres de Pinochet, puis il fut imité, plus tard, par la transition sud-africaine. Le deuxième de ces gouvernements, celui du président Frei, s'est soucié en priorité de l'argent, de l'entreprise, des succès économiques, même s'il s'est efforcé d'améliorer quelques problèmes sociaux. Il a été, toutes proportions gardées, un équivalent chilien fin de siècle de l'époque de Louis-Philippe (« *enrichissez-vous*») au siècle passé. Avec un optimisme excessif, il a trop vite considéré la transition comme achevée en oubliant un problème fondamental qui nous concerne tous : celui des victimes de la dictature. Les conséquences politiques sont apparues avec une clarté méridienne au cours des derniers mois.

Deux procès restent en attente au Chili : le procès moral et pénal du pinochettisme et le procès politique de l'allendisme

Le bilan de l'épisode du général Pinochet à Londres, quelle que soit la décision du ministre de l'intérieur Jack Straw, est d'un immense intérêt. Il pourrait signifier, comme je l'ai dit, le début d'une étape plus profonde de la transition. Pour l'heure, il a cependant créé une situation dangereuse. Au milieu de l'année dernière, après son départ de l'armée et son entrée au Sénat, le général avait subi une perte notoire de son pouvoir. Peu doué pour les polémiques parlementaires, amateur de discours patriotiques, il était un sénateur de plus, qui présentait, avec un étrange formalisme, ses excuses par écrit lorsqu'il devait s'absenter des séances. Le candidat présidentiel de la droite pinochettiste, Joaquín Lavín, maire d'un arrondissement aisé de Santiago, commençait à visiter les maisons de certains des disparus de la dictature, attitude qui provoquait la fureur, voire les menaces, de la famille du général dans la presse. De son côté, le nouveau commandant en chef, le général Izurieta, mettait à la retraite des généraux liés au cercle des hommes de confiance de son prédécesseur. Ce n'était que des signes mais leur orientation était claire.

C'est alors qu'eut lieu l'arrestation de Londres, avec un effet paradoxal, sinon pervers. Le général, qui somnolait sur son siège de sénateur à vie et commençait à être oublié, ressuscita dans la politique chilienne. Et l'atmosphère de polarisation, de division du pays, propre aux années 70, ressuscita avec lui. Mais je crois que cette résurrection fut seulement partielle, marginale, elle toucha les allendistes nostalgiques et les pinochettistes néocalictrants, qui sont de nos jours une évidente minorité. L'épisode de Londres a démontré que la politique chilienne emprunte désormais, heureusement, d'autres chemins. Il se peut qu'après les colères antagonistes de quelques clans adverses, l'incident provoque une prise de conscience. S'il en est ainsi, cela devrait déboucher sur deux procès qui restent en attente au Chili : le procès moral et pénal du pinochettisme et le procès politique de l'allendisme. C'est l'unique moyen d'atteindre un consensus minimal, un début de réconciliation. Et de tourner la page, de sortir de l'impasse, de la division tranchée entre allendistes et pinochettistes, qui est en définitive un arrière-goût de la guerre froide, une histoire du passé.

Jorge Edwards est un écrivain chilien. Traduit de l'espagnol (Chili) par Carmen Val Julián

Tremblez, anciens dictateurs !

par Brigitte Stern

MÊME si Lord Browne-Wilkinson a tenu à dire que la tâche des *Law Lords* n'est pas de choisir entre la gauche qui pense que Pinochet est le diable et la droite qui pense qu'il est le sauveur du Chili, mais qu'ils n'ont qu'à répondre à deux questions juridiques, on sait bien que toute règle de droit permet plusieurs interprétations. Les deux questions juridiques posées étaient : les crimes reprochés permettent-ils l'extradition (problème de droit anglais) ? Pinochet bénéficie-t-il pour ces crimes d'une immunité en tant que chef d'Etat (problème de droit international).

La décision empêche le général Pinochet de retourner au Chili, où son procès annoncé par les autorités chiliennes – mais alors pourquoi n'a-t-il pas été entrepris plus tôt ? – n'aurait été qu'un trompe-l'œil ou une sinistre farce, alors que l'on sait que le sénateur à vie bénéficie d'une loi d'amnistie qu'il a opportunément fait voter avant de quitter ses fonctions de chef d'Etat. Il semble donc que l'essentiel soit sauf et que les victimes de la dictature au Chili, et avec elles tous les défenseurs des droits de l'homme dans le monde, puissent espérer que justice soit rendue.

La décision confirme une avancée majeure du droit international, qui rendra moins serinees les vieillessees des dictateurs. Il est affirmé que les anciens chefs d'Etat ne bénéficient pas, en vertu du droit international, de l'immunité lorsqu'ils ont commis des actes qui révoltent la conscience humaine, qui peuvent être qualifiés de crimes de droit international. Certes, cette avancée considérable, qui porte en germe un recul de l'impunité de tous les dictateurs, est considérablement restreinte du fait de l'interprétation donnée par les *Law Lords* des règles britanniques re-

latives à l'extradition. Mais l'acquis principal demeure : désormais, certains actes sont, si l'on peut dire, au-delà de l'immunité et ne laissent aucune place à l'impunité de leur auteur, au nom de prétendues immunités, sénatoriales, souveraines ou diplomatiques, qui auraient permis au général Pinochet d'échapper à la justice.

Le seul problème réel était en fait soulevé par l'immunité diplomatique sur la portée de laquelle les juges s'étaient divisés. L'interprétation finaliste a été adoptée par six juges sur sept. Elle dessine les nouveaux

L'acquis principal demeure : désormais, certains actes sont, si l'on peut dire, au-delà de l'immunité

contours de ce qui est aujourd'hui « *acceptable* » de la part d'un chef d'Etat. Certes, tous les actes illégaux commis par un chef d'Etat ne justifieront pas que soit écartée l'immunité, mais il y a une ligne rouge à ne pas franchir, et la décision de la Chambre des lords a le mérite de la rendre visible.

Sur d'autres points, la décision rendue hier est plus conservatrice et l'on ne peut que le déplorer. Pour arriver à la solution retenue, la décision adopte une interprétation abusivement restrictive des conditions d'extradition, accompagnée d'une interprétation contestable de la règle de la non-rétroactivité en matière pénale.

Comme l'a très clairement exprimé Lord Browne-Wilkinson, la question est de savoir « *si le principe de double incrimination requiert que la conduite soit criminelle au Royaume-Uni au moment où elle se produit... ou à la date de l'extradition* ». Même

Lord Lloyd, qui considérait que Pinochet bénéficiait de l'immunité, estimait que l'*Extradition Act* « *se réfère à des actes qui sont qualifiés de crime au Royaume-Uni maintenant, et ne se limite pas à autoriser l'extradition pour des actes qui constituaient déjà un crime permettant l'extradition au moment de leur commission* ». En d'autres termes, il considérait qu'en l'absence d'immunité, Pinochet aurait pu être jugé pour tous les actes de torture qui lui étaient reprochés, commis avant ou après 1988. Ce n'est pas la position majoritairement adoptée par la décision du 24 mars :

les juges ont considéré que si Pinochet ne bénéficiait pas de l'immunité pour les actes de torture, il ne pouvait cependant être extradé que pour les actes de torture commis après la ratification de la Convention sur la torture introduisant la compétence universelle. Le principe de la non-rétroactivité en matière pénale est certes un des principes fondateurs du droit pénal, protecteur des droits de chacun : l'idée sous-jacente étant que personne ne peut être condamné pour un acte qui n'était pas interdit au moment où il a été commis, mais est devenu illégal ultérieurement. Mais il ne doit pas être abusivement utilisé pour protéger des criminels qui ont commis des actes évidemment criminels au moment des faits, même si les poursuites n'étaient pas possibles contre eux au moment des faits. La torture était un crime en droit anglais avant 1988 et déjà en 1973 au mo-

Le Crédit agricole présente, à nouveau, les meilleurs résultats des banques françaises

Les 35 heures créeraient près de 4 000 emplois

Le Crédit agricole a présenté, jeudi 25 mars, ses résultats pour 1998. La banque, candidate pour entrer dans le capital du Crédit lyonnais, affiche un

bénéfice net en hausse, qui s'élève à 12,3 milliards de francs, une progression de 25 %. Cette bonne santé va faciliter les négociations sur les

35 heures. La direction propose de procéder à 10 300 embauches, ce qui correspond à 4 000 créations d'emplois. Mais les syndicats sont divisés.

MALGRÉ la crise asiatique, les perturbations sur les marchés financiers, les déboires de la Banque Indosuez, le Crédit agricole poursuit sa route et affiche toujours un bénéfice net en hausse. Pour 1998, il s'élève à 12,3 milliards de francs (1,9 milliard d'euros), une progression de 25 %.

Pour la dixième année depuis sa mutualisation et son émancipation de la tutelle de l'Etat, et pour le der-

Les activités de banque de détail, en revanche, se portent bien. L'épargne boursière, par exemple, ne cesse de progresser. Un peu plus de 30 % des PEA (les plans d'épargne en actions, assortis d'un avantage fiscal) des ménages français sont domiciliés au Crédit agricole. L'encours des crédits consentis par la banque progresse de 5,8 %, à 1 072 milliards de francs. Les parts de marché de la

long terme ». Il n'est certes pas le seul, mais la candidature de celle qui est encore la première banque française (en attendant les fusions...), qui n'est pas opérable puisque mutualiste et non cotée en Bourse, est bien accueillie tant par les pouvoirs publics que par les dirigeants du Crédit lyonnais.

EN PLEINE NÉGOCIATION

Par ailleurs, la fédération nationale du Crédit agricole, qui regroupe les 70 000 salariés travaillant dans les 53 caisses régionales, était, jeudi matin, sur le point de boucler sa négociation sur les 35 heures. La direction a proposé d'embaucher 10 300 personnes sur trois ans. Compte tenu des départs naturels (environ 1 800 par an) et d'un plan de préretraite maison possible, la réduction du temps de travail générerait de 3 000 à 4 000 emplois. Les salaires seraient maintenus.

Quelques points restaient, jeudi matin, à négocier : en particulier l'organisation du travail. La CFDT, premier syndicat avec 40 % des voix, a un objectif : « Travailler un maximum de 200 jours par an en 2000. » Ac-

tuellement, le Crédit agricole dénombre 223 jours ouvrés. La direction acceptant que la réduction du temps de travail se traduise par douze jours de congés supplémentaires, il restait, jeudi matin, un écart de dix jours entre ses propositions et les revendications de la CFDT.

Un des faits marquants de cette négociation est interne à la CFDT. Une vingtaine de sections s'opposent à la délégation nationale. Mercredi, les négociations ont dû être interrompues car les locaux ont été envahis par 200 à 300 manifestants, essentiellement CGT mais aussi CFDT. « Neuf sections sur cinquante-trois ont participé au mouvement », estimait François Heyman, délégué national CFDT. A la suite de ce mouvement, les syndicats « contestataires » - CGT, CFDT et Sniacam - ont quitté la table de la négociation. Celle-ci s'est donc poursuivie avec des syndicats qui paraissent davantage susceptibles de signer un accord : la CFDT, FO, la FGSOA et la CGC.

Sophie Fay
et Frédéric Lemaitre

Les syndicats bancaires inquiets

L'intersyndicale de la Société générale et les responsables des fédérations syndicales ont été reçus à Bercy mercredi 24 mars, à leur demande. Dans une lettre ouverte au ministre de l'économie, au premier ministre et aux PDG de banques, ils ont rappelé leur inquiétude face aux projets de fusion et de restructuration bancaires. Le ministère a affirmé qu'il avait demandé aux parties de « privilégier les solutions les plus respectueuses du bon fonctionnement de la place et l'intérêt national » et de les élaborer « dans la concertation ».

Les syndicats se montrent soucieux. Si la BNP a décidé d'inscrire dans la notice visée par la COB les engagements qu'elle prendra vis-à-vis des salariés dans son projet de fusion à trois, Daniel Bouton, le PDG de la Générale, a déclaré aux salariés de sa banque qu'il était prêt à aller chercher un chevalier blanc étranger plutôt que d'accepter la solution BNP. Ce que veulent à tout prix éviter Matignon, Bercy et la Banque de France, dont le gouverneur, Jean-Claude Trichet, multiplie les gestes pour amener les trois parties à discuter.

nier exercice de Lucien Douroux, le directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), c'est une fois de plus le meilleur résultat des banques françaises. La BNP arrive au deuxième rang, avec 7,3 milliards de francs. La banque a pourtant beaucoup souffert, via sa filiale Crédit agricole Indosuez (CAI), à qui les turbulences sur les marchés financiers ont coûté 900 millions de francs. Elle a surtout dû doper ses dotations aux provisions de 42 %, à 4,7 milliards de francs, pour couvrir ses risques en Russie tout en poursuivant son effort sur l'Asie. CAI, au final, perd donc 2,1 milliards de francs.

banque verte ressortent à 22,3 % pour l'épargne bancaire, 17,6 % pour les crédits à l'économie et 10,8 % pour l'assurance-vie. Elle estime que le rendement de ses fonds propres (entre 135 et 180 milliards de francs, selon les définitions) s'élève à 10,1 %.

Jean Laurent, qui doit succéder à M. Douroux à la direction de la CNCA, toujours présidée par Yves Barsalou, aura donc les moyens de développer encore la banque. Dans un communiqué, le Crédit agricole « envisage de se porter candidat au groupe d'actionnaires partenaires du Crédit lyonnais, afin de nouer des partenariats créateurs de valeur pour les deux groupes, dans une perspective de

Les banques françaises s'engagent à restituer les avoirs juifs en déshérence

DÉCISION TARDIVE, diront certains. Il n'empêche. Les banques françaises ont fait leur mea culpa concernant la question des avoirs juifs. L'Association française des banques (AFB), s'exprimant au nom de 106 établissements bancaires en activité sous l'Occupation, a fait une déclaration solennelle, mercredi 24 mars, annonçant son intention de restituer « l'intégralité des biens et avoirs en déshérence détenus dans les banques et qui ont appartenu aux victimes de la Shoah, quelle que soit leur nationalité ». Une façon de prendre date.

L'AFB a annoncé, dans un communiqué, la mise en place d'un « dispositif complet ». Elle rappelle aussi son intention de poursuivre ses recherches dans le cadre de la mission d'étude sur la spoliation des juifs en France, présidée par Jean Mattéoli, à laquelle elle apporte son soutien total. Pour permettre aux victimes ou à leurs familles où qu'elles soient dans le monde de récupérer leurs avoirs, les banques remettront à la mission Mattéoli, et à l'instance d'examen des demandes individuelles, « l'intégralité des listes nominatives des comptes et des coffres concernés par les situations de spoliation ou de déshérence ». Cette liste sera remise au plus tard le 15 mai. La mise en place de cette instance a été annoncée dans le deuxième rapport d'étape de la mission en février (Le Monde du 13 mars).

« DEVOIR DE RÉPARATION »

Deuxième pan de cette annonce, les banques contribueront « de manière significative » au fonds pour la mémoire de la Shoah, dont le principe avait été évoqué le 28 novembre 1998 par le premier ministre Lionel Jospin, lors d'un dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Les mesures adoptées « mettent en place un cadre général permettant le règlement complet, juste et transparent de toutes les questions non résolues de cette

période tragique », a encore estimé l'AFB.

L'organisation professionnelle reconnaît que les banques « ont été l'un des rouages du processus terrible de la spoliation des juifs en France » et qu'elles ont « un devoir de réparation » à l'égard des victimes et une « dette morale à l'égard de la communauté juive ». « C'est une étape importante », se félicite un proche du dossier, qui estime que « les banques ne peuvent plus désormais faire machine arrière ». Pourquoi aussi tardivement ? « Il est indéniable qu'il y avait certaines lenteurs, voire certaines réticences », explique un professionnel, pointant du doigt la timidité des banques françaises. Le CRIF, qui a été informé par l'AFB, a réagi rapidement, saluant « positivement » la décision, « même si cette déclaration arrive tard ».

L'annonce de l'AFB a provoqué la colère du Congrès juif mondial (CJM). « Les banques françaises ont oublié qu'il est nécessaire de dialoguer avec les représentants de la communauté juive mondiale et les survivants de la Shoah », a confié Elan Steinberg, directeur exécutif du CJM. Dans ce contexte, il a rappelé qu'il dénoncerait une nouvelle fois « l'attitude non coopérative des banques françaises » aux autorités financières de New York, qui brandissent la menace du boycott des activités des banques hexagonales outre-Atlantique. Le CJM martèle qu'il fera tout pour gêner la fusion des banques françaises. Une dizaine d'entre elles sont par ailleurs sous la menace d'une plainte en nom collectif devant le tribunal de New York. Cela étant, les banques estiment que ces questions relèvent des juridictions françaises, et se refusent à toute négociation avec le CJM. Ce dernier a fait plier les banques suisses et allemandes, les poussant à un règlement. Pour l'AFB, il n'est pas question de régler cette question en faisant un chèque.

Pascale Santi

La Commerzbank s'intéresse au Crédit lyonnais

LA QUATRIÈME BANQUE ALLEMANDE, la Commerzbank, est candidate à l'entrée dans le capital du Crédit lyonnais, en cours de privatisation. Martin Kohlhaussen, porte-parole du directoire de l'établissement allemand, a indiqué, mercredi 24 mars lors d'une conférence de presse, avoir « comme objectif d'être parmi le groupe des actionnaires partenaires qui détiendront en tout environ un tiers » de la banque française. Il a estimé « n'avoir rien contre une participation de l'ordre de 5 % », à la condition expresse que la Commerzbank « soit la seule banque allemande » concernée.

Grâce à cet éventuel partenariat, la Commerzbank entend conforter son projet d'« alliance financière transfrontalière » en Europe. Contrairement à nombre de ses homologues du Vieux Continent, M. Kohlhaussen a dénoncé « la fusionnisme actuelle », qu'il assimile à « une sorte de maladie » depuis le lancement de l'euro. « Nous ne sommes pas persuadés qu'il soit déjà possible de créer un grand groupe bancaire transfrontalier ; seuls des partenariats dans chaque pays sont prometteurs pour le moment », a-t-il observé. La Commerzbank souhaite trouver dans le Crédit lyonnais son associé en France, où elle possède déjà la Caisse centrale de réescompte.

Le Club Méditerranée va ouvrir son premier village balnéaire en France

À L'OCCASION de l'assemblée générale mixte des actionnaires, qui se tenait jeudi 25 mars, Philippe Bourguignon, président du Club Méditerranée, a annoncé que le groupe de loisirs avait réalisé un chiffre d'affaires pour le premier trimestre de son exercice 1998-1999 de 260,4 millions d'euros, contre 272,1 millions d'euros pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires baisse donc de 4,3 % mais, à taux de change et périmètre constant, il est en hausse de 0,3 %.

M. Bourguignon a, par ailleurs, commenté l'avancement du plan de redressement de l'entreprise et des projets en cours. Dix projets de villages en France ont ainsi été évoqués, dont les plus avancés sont Mériabel (Savoie), Serre-Chevalier (Hautes-Alpes) et Moliets-et-Maa (Landes), qui devrait être le premier village balnéaire français. En outre, le Club a signé des accords de partenariat avec Coca-Cola et Danone. Une dizaine d'autres négociations avec de grands groupes devraient aboutir dans les prochains mois.



TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **STRAFOR FACOM : le conseil d'administration de la société d'outillage** n'a pas pris position, mercredi 24 mars, sur l'OPA lancée le même jour par le groupe Fimalac. Dans un communiqué, il précise qu'il le fera dans des délais réglementaires, en tenant compte « de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires, de la pérennité du projet industriel de l'entreprise et de l'intérêt des salariés ».

● **YOPLAIT : la filiale de produits frais de Sodial** est devenue, grâce à son partenariat avec General Mills, leader sur le marché américain avec une part de marché de 30,7 %, devant Danone de plus de 4 %.

● **TECHNOLOGIE : le gouvernement a annoncé mercredi la création d'une enveloppe budgétaire de 200 millions de francs** pour encourager la création d'entreprises valorisant les travaux de recherche des laboratoires publics.

SERVICES

● **GUCCI : le président de LVMH, Bernard Arnault**, qui a lancé une OPA sur la société de luxe italienne, estime, dans un entretien au Figaro du 25 mars, que le groupe Pinault « se trompe s'il croit que le fait de posséder 40 % de Gucci va le dispenser de lancer une OPA ». Le patron de LVMH ajoute que son groupe n'est « pas prêt à surenchérir à n'importe quel prix ». Bernard Arnault dit pouvoir financer intégralement l'OPA sur Gucci en vendant sa participation de 11 % dans le groupe britannique de spiritueux Diageo.

● **MICROSOFT : Bill Gates, PDG de Microsoft**, s'est dit favorable à un règlement à l'amiable avec les autorités anti-trust américaines, si un accord « raisonnable » est négocié, dans une interview diffusée mercredi par la chaîne CNBC.

● **ONE-2-ONE : le quatrième opérateur de téléphonie mobile** en Grande-Bretagne pourrait être mis en vente ou introduit en Bourse. Ainsi en ont décidé ses deux coactionnaires : le groupe britannique Cable & Wireless et l'américain MediaOne. La société One-2-One est estimée à 8 milliards de livres (soit 12 milliards d'euros).

● **AMERICA ONLINE** : la société américaine de service en ligne a annoncé, mercredi, la suppression de 700 à 1 000 emplois et une réorganisation de ses activités en quatre divisions, à la suite du rachat de Nescape.

● **TRANSPORT AÉRIEN : Swissair, Sabena, AOM et Air Littoral** devaient tenir jeudi des comités d'entreprise simultanés portant notamment sur les réorganisations à prévoir en France après la prise de contrôle d'AOM et Air Littoral par Swissair. Les transferts devaient toucher quelques dizaines de salariés, et il ne devrait pas y avoir de suppressions d'emploi.

FINANCE

● **BANKAMERICA : suite à sa fusion avec Nationsbank**, la banque a supprimé 1 800 emplois en un an, soit 1 % de ses 170 000 salariés. Elle avait annoncé en janvier qu'elle supprimerait 10 % de ses effectifs dans les trois ou quatre années qui viennent.

● **BANCA DI ROMA : le conseil d'administration du groupe bancaire italien**, qui devait se prononcer mercredi 24 mars sur une offre de mariage que lui a soumise dimanche San Paolo-Imi, a annoncé avoir décidé de retarder sa décision, au motif que « l'offre doit encore être approfondie ».

RÉSULTATS

● **FORTIS : le groupe financier belgo-néerlandais**, qui a racheté en 1998 la Générale de Banque, a annoncé un résultat de 1,76 milliard d'euros (11,6 milliards de francs), en hausse de 36 % sur la base de comptes pro-forma.

● **NATEXIS : la filiale des Banques populaires** a dégagé un résultat net en hausse de 16,3 % en 1998, à 336 millions de francs (51,2 millions d'euros). La banque souligne qu'en France, l'amélioration de la situation des entreprises s'est traduite par une nette réduction des entrées en contentieux.

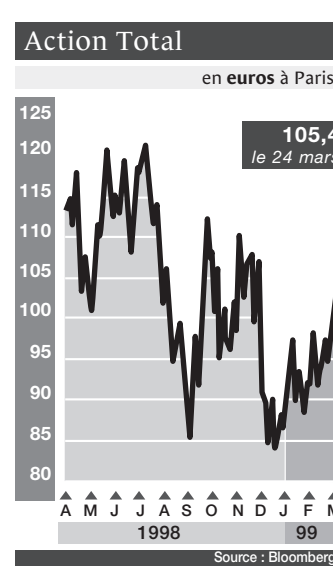
● **GTM : le groupe de BTP, filiale de Suez Lyonnaise des eaux**, a affiché un bénéfice net consolidé part du groupe de 65,4 millions d'euros (429 millions de francs), en progression de 69 % sur un an pour un chiffre d'affaires de 7,4 milliards d'euros.

● **COFLEXIP STENA OFFSHORE** : le groupe para-pétrolier a annoncé une hausse de 15,5 % de son résultat net consolidé en 1998, à 97 millions d'euros (633 millions de francs).

VALEUR DU JOUR

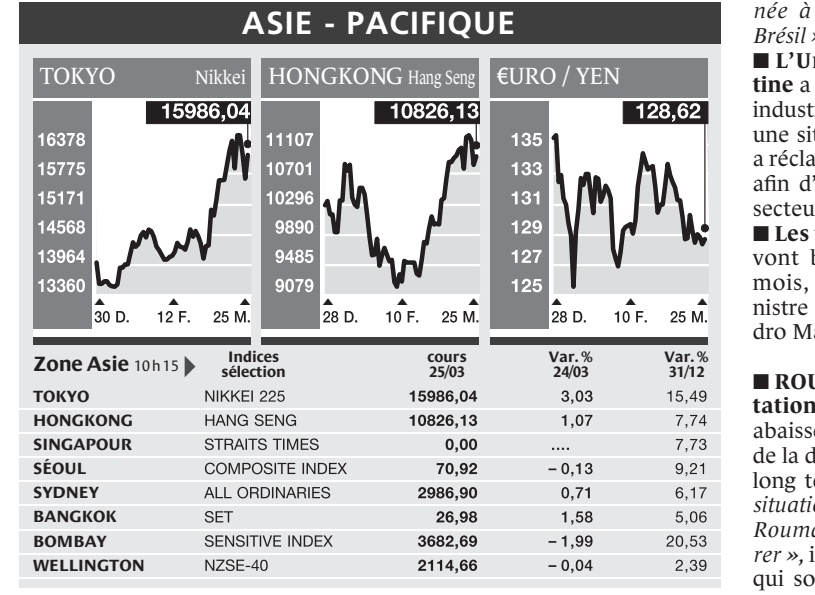
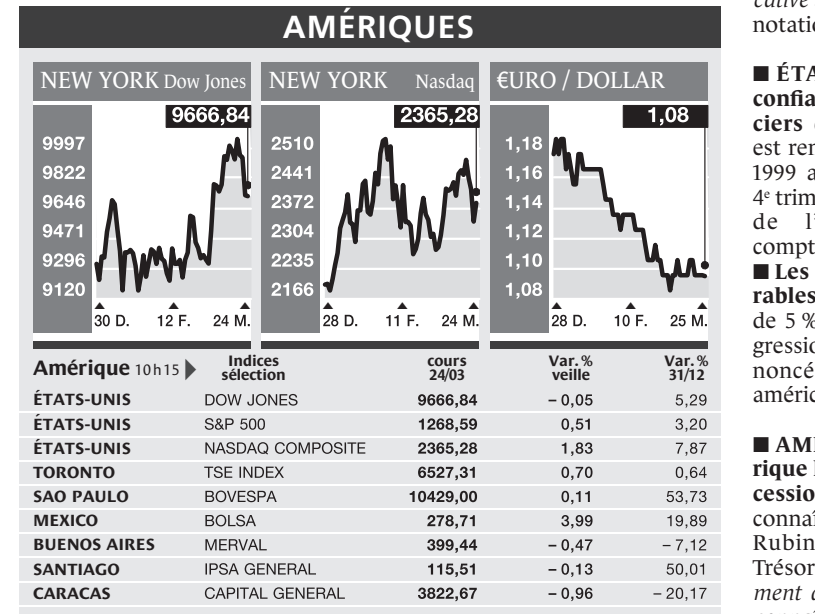
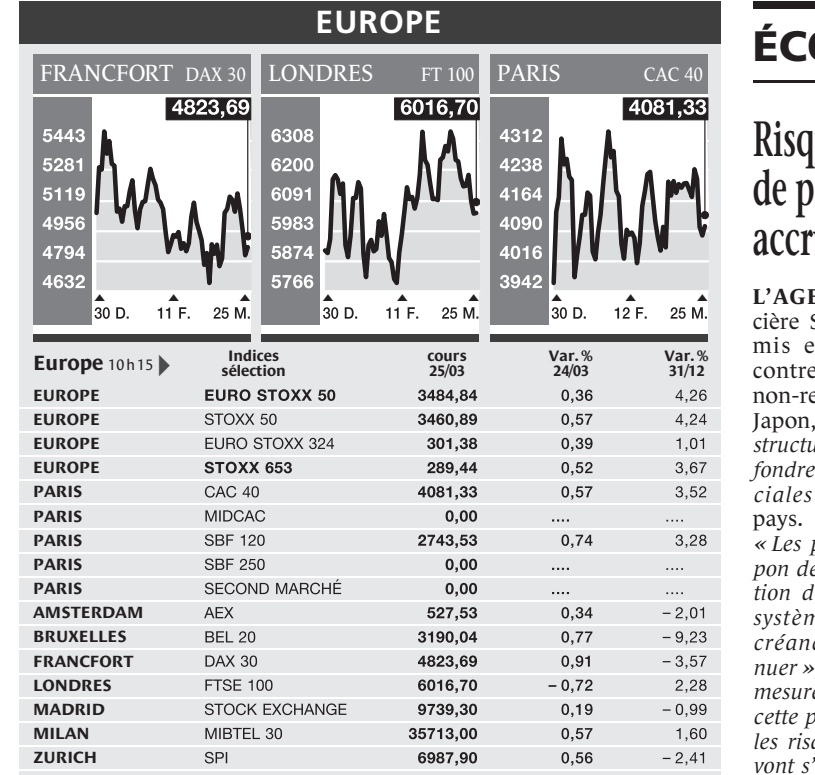
Total cédera ses participations financières

DANS un marché en très légère baisse (-0,52 %), l'action Total a suivi, mercredi 24 mars, la même tendance (-0,56 %) terminant à 105,4 euros après la présentation par le président du groupe Thierry Desmarest des projets du cinquième pétrolier mondial, une fois réalisé le rachat du belge Petrofina. M. Desmarest a réaffirmé sa « très grande confiance dans l'avenir », en évoquant le futur ensemble Total Fina. Le nouveau groupe attend l'autorisation officielle de la Commission européenne de Bruxelles avant de lancer le 6 mai l'offre publique d'échange (OPE) sur Petrofina en Belgique et aux Etats-Unis. L'OPE sera close le 2 juillet. Total Fina table sur quelque 0,46 milliard d'euros d'économies (3 milliards de francs) en 2003 générés par la fusion. Ce rapprochement ne devrait pas se traduire par plus d'un millier de suppressions de postes. Le groupe a aussi décidé de céder ses participations financières et ses actifs non stratégiques pour se consacrer à ses métiers principaux, l'exploration-production, le raffinage-distribution et la chimie. Le programme de désinvestissement prévu sur deux ans est estimé à 1,5 milliard d'euros. Il concerne notamment les 8 % détenus dans le raffineur américain Ultramar Diamond Shamrock (UDS). Dans la chimie, Total envisage de rapprocher ses deux sociétés de peinture, Kalon dont il détient 65 % des actions et Sigma apporté par Petrofi-



na. Le nouvel ensemble se classerait au deuxième rang européen des peintures destinées au grand public. Dans cette perspective, le groupe va acquérir le restant des titres de Kalon, sa filiale cotée à Londres et a lancé jeudi 25 une OPA au prix unitaire de 123 pence. Evoquant les projets d'investissements du groupe et pour confirmer une nouvelle fois aux analystes que le nouvel ensemble n'opérera pas un recentrage sur la pétrochimie et le raffinage-distribution, comme ils le redoutaient à l'annonce de la fusion, M. Desmarest a détaillé les investissements de l'année. Dans ce budget, 60 % des 4 milliards d'euros iront à l'exploration-production. Les 40 % restants seront répartis à égalité entre le raffinage-distribution et la chimie.

Dominique Gallois



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris a ouvert en hausse de 0,42 % à 4 075,33 points jeudi 25 mars. En repli comme les Bourses européennes dans l'attente des frappes aériennes au Kosovo, il avait clôturé la veille, dernier jour du mois boursier, sur une perte de 0,52 % à 4 058,16 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort s'inscrivait, jeudi 25 mars, en hausse de 0,23 %, à 4 808,33 points, une heure après l'ouverture. Mercredi 24 mars, le DAX avait reculé de 1,5 % à 4 797,33 points dans une atmosphère d'incertitude liée au conflit au Kosovo, qui s'est ajoutée aux inquiétudes des investisseurs sur la croissance en Allemagne.

LONDRES

POUR la huitième séance consécutive, l'indice FTSE-100 de la Bourse de Londres a reculé en clôture, mercredi 24 mars, de 0,72 % à 6 016,7 points, pénalisée par les hésitations de Wall Street et dans l'attente du raid sur la Yougoslavie.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo s'est montré peu sensible jeudi 25 mars à l'environnement international, s'ajoutant un gain de 3,03 %, à 15 986,04 points. Les investisseurs ont profité du faible niveau des actions pour réaliser des achats à bon compte.

NEW YORK

L'INDICE DOW JONES de la Bourse de New York a fini mercredi 24 mars en légère baisse de 0,05 %, à 9 666,84 points après avoir perdu plus de 40 points après l'annonce des frappes aériennes contre la Yougoslavie. La chute de l'indice vedette de la Bourse américaine a été freinée par les achats réalisés à bon compte par les investisseurs au lendemain de la plus forte baisse en points du Dow Jones depuis le début de l'année, de 219 points. Les deux autres indicateurs sur les marchés d'actions américains ont en revanche été moins affaiblis par les événements internationaux, progressant lors de la séance mercredi de 0,51 % pour le Standard and Poor's 500 à 1 268,53 points, et de 1,83 % pour l'indice Nasdaq à 2 365,35 points.

TAUX

LES TAUX D'INTÉRÊT à 10 ans en France progressaient jeudi 25 mars à l'ouverture, à 4,097 %, tandis qu'en Allemagne, le contrat Bund, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, gagnait 10 centièmes à 114,09 points.

MONNAIES

LE DOLLAR a progressé contre le yen mercredi 24 mars juste après l'annonce du décollage des appareils militaires. Jeudi 25 mars, il poursuivait sa remontée, s'échangeant à 118,16 yens. Le dollar a également gagné du terrain contre l'euro, mais la devise européenne se ressaisissait légèrement en début de matinée jeudi 24 mars, pour se traiter à 1,0891 dollar.

ÉCONOMIE

Risques de défaut de paiement accru au Japon

L'AGENCE d'évaluation financière Standard and Poor's (SP) a mis en garde, jeudi 25 mars, contre la montée prévisible des non-remboursements de crédit au Japon, du fait des « changements structurels profonds » et « de l'effondrement des pratiques commerciales traditionnelles » dans ce pays. « Les problèmes connus par le Japon depuis une décennie – stagnation de la demande, faiblesse du système financier et mauvaises créances massives – vont continuer », souligne SP. « Au fur et à mesure que le pays s'enfoncé dans cette période difficile d'ajustement, les risques de non-remboursement vont s'accroître de manière significative », pronostique l'agence de notation dans un communiqué.

● **ÉTATS-UNIS : l'indice de confiance des directeurs financiers d'entreprises américaines** est remonté à 71,3 au 1^{er} trimestre 1999 après être tombé à 62,5 au 4^e trimestre 1998, selon l'enquête de l'Institut des experts-comptables.

● **Les commandes de biens durables**, aux Etats-Unis, ont baissé de 5 % en février, après une progression de 3,3 % en janvier, a annoncé mercredi le département américain du commerce.

● **AMÉRIQUE LATINE : l'Amérique latine est au bord de la récession** du fait des problèmes que connaît le Brésil, a estimé Robert Rubin, secrétaire américain au Trésor mercredi. « Il est généralement admis que l'Amérique latine connaîtra une récession cette année à la suite des problèmes au Brésil », a-t-il affirmé.

● **L'Union industrielle argentine** a estimé mardi que le secteur industriel argentin se trouve dans une situation de « crise grave » et a réclamé des « mesures urgentes » afin d'éviter un effondrement du secteur, frappé par la récession.

● **Les taux d'intérêt et l'inflation** vont baisser lors des prochains mois, a assuré mercredi le ministre de l'économie brésilien, Pedro Malan.

● **ROUMANIE : l'agence de notation financière Fitch IBCA** a abaissé mercredi de B à B- la note de la dette en devises étrangères à long terme de la Roumanie. « La situation financière extérieure de la Roumanie continue à se détériorer », indique l'agence de notation qui souligne que la monnaie na-

tionale, le leu, s'est dépréciée de 32 % depuis la fin de l'année 98.

● **POLOGNE : la banque centrale polonaise (NBP)** a élargi mercredi la fourchette de fluctuation du zloty qui peut désormais évoluer jusqu'à 15 % au-dessus ou sous sa parité centrale contre 12,5 % auparavant, une étape vers l'intégration du pays dans l'Union monétaire européenne.

● **RUSSIE : le directeur général du Fonds monétaire international**, Michel Camdessus, effectuera une visite à Moscou à partir du samedi 27 mars, ont indiqué des sources gouvernementales russes.

● **UKRAINE : le gouvernement ukrainien** a réduit de près de 10 % les dépenses du budget 1999 jusqu'à 22,755 milliards de hryvnias (5,2 milliards d'euros) pour éviter l'augmentation la dette intérieure, ont rapporté mercredi les agences ukrainiennes.

● **FRANCE : le député Yves Nicolin (DL, Loire)** a estimé mercredi que la baisse du taux du Livret A est « inéluctable compte tenu de la faiblesse de l'inflation » et que « les petits épargnants risquent de déchanter fortement au lendemain des élections de juin prochain ».

● **La CGT a déploré mercredi que la fiscalité française** soit « socialement injuste » et « économiquement contestable », jugeant « excessif » le poids de la fiscalité indirecte.

● **La confédération FO a jugé mercredi « urgente »** la mise en place d'un « droit social européen », après la publication par l'OCDE d'un rapport sur la zone euro qui prône une plus grande flexibilité des marchés du travail.

● **ALLEMAGNE : la fédération des grossistes et des exportateurs allemands (BGA)** a annoncé mercredi tabler sur un net ralentissement de la croissance allemande cette année à cause de la faiblesse des exportations, le produit intérieur brut (PIB) augmentant de 1,2 % en 1999, contre 2,8 % en 1998.

● **SUISSE : la conjoncture économique suisse** ne va se remettre que lentement du récent affaiblissement qu'elle vient de subir, a expliqué mercredi l'Union suisse du commerce et de l'industrie.

● **ROYAUME-UNI : la Grande-Bretagne a accusé un déficit commercial record en janvier** de 2,833 milliards de livres (4,25 milliards d'euros), a annoncé mercredi l'Office national des statistiques.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	Euro contre	24/03
FRANC	6,55957	COURONNE DANOISE	7,4614
DEUTSCHEMARK	1,95583	COUR. NORVÉGIENNE	8,4480
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	COUR. SUÉDOISE	8,9695
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	COURONNE TCHÈQUE	38,583
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	DOLLAR AUSTRALIEN	1,7094
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	DOLLAR CANADIEN	1,6470
PUNT IRLANDAISE	0,78756	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0301
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	DRACHME GRECQUE	325
FRANC BELGE (10)	4,03399	FLORINT HONGROIS	256,11
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324
		ZLOTY POLONAIS	4,3521

Cours de change croisés					
DOLLAR 10h15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE
25/03	118,10500	0,84670	1,08935	1,66066	1,63625
YEN	118,10500	0,84670	128,62500	19,60500	193,30000
EURO	0,91798	0,77745	0,15245	1,50230	0,62750
FRANC	6,02210	5,10020	6,55957	9,85860	4,11860
LIVRE	0,61115	0,51750	0,66565	0,10145	0,41780
FRANC SUISSE	1,46320	1,23875	1,59365	0,24280	2,39370

Taux d'intérêt (%)				
Taux 24/03	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,96	2,91	4,10	5,02
ALLEMAGNE	2,94	3,12	3,99	4,97
GDE-BRETAG.	5,88	5	4,82	4,49
ITALIE	2,90	4,24	5,19
JAPON	0,13	0,10	1,84
ÉTATS-UNIS	4,84	4,50	5,17	5,54
SUISSE	1	1,19	2,42	3,84
PAYS-BAS	2,98	2,97	4,11	5,01

Matif				
Cours 10h15	Volume 25/03	dernier prix	premier prix	
Notionnel 5,5	2846	95,19	95,10	
Euribor 3 mois	747	97,16	97,14	

Pétrole		
En dollars	Cours 24/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	13,68
WTI (NEW YORK)	15,25	-0,59
LIGHT SWEET CRUDE	15,18	-0,59

Or		
En Euros	Cours 24/03	Var % 23/03
OR FIN KILO BARRÉ	8380	-0,48
OR FIN LINGOT	8420	-0,24
ONCE D'OR (LO) \$	284,25	+0,19
PIÈCE FRANCE 20 F	49,80	-1,97
PIÈCE SUISSE 20 F	49,80	-1,97
PIÈCE UNION LAT. 20 F	51,10
PIÈCE 10 DOLLARS US	260	-3,70
PIÈCE 20 DOLLARS US	460,25
PIÈCE 50 PESOS MEX	313,75

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Barco a perdu 4,6 % à 158,1 euros mercredi 24 mars en clôture. Le constructeur belge d'équipements électroniques a indiqué que ses bénéfices ont reculé de 4,8 % en 1998. Ericsson a cédé mercredi 5,3 % à 180 couronnes suédoises. Le troisième constructeur mondial de téléphones portables a réitéré la mise en garde qu'il avait lancée en janvier sur le recul de ses bénéfices au premier trimestre en raison de la baisse des prix dans le secteur et de l'augmentation des coûts pour réorganiser ses activités. Kenwood Appliances a chuté de 20 % à 76 pences mercredi. Le fabricant de petit électroménager a annoncé qu'il s'attendait à une perte avant impôts pour le premier

semestre de son exercice fiscal 1998-1999 en raison de difficultés rencontrées en Europe de l'Est et en Afrique du Sud. MobilCom a cédé 10,4 % à 233 euros. Les investisseurs s'inquiètent de l'accroissement de la compétition dans les télécoms après que son grand rival, Deutsche Telecom, eut obtenu l'autorisation la semaine dernière de réduire de moitié le prix de ses communications longues distances. W. h. Smith Group a bondi de 12,5 % à 664 pence. Le spécialiste de la vente de livres outre-Manche a passé un accord avec Microsoft et British Telecommunications pour vendre des livres, des disques et des vidéos sur Internet.

Table of stock prices for various companies under the 'VALEURS EUROPÉENNES' section, including Autovul SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BANQUES' section, including Abbey National, ABN AMRO HOLDING, Allied Irish Bank, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'PRODUITS DE BASE' section, including Aluminium Grec, Arjo Wiggins AP, Assidomaa AB, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CHIMIE' section, including AGA-A, AGA-B, Accor, Adidas-Salomon, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CONGLOMÉRATS' section, including Akker RGI, CIGIP, Dietheren SA, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'TÉLÉCOMMUNICATIONS' section, including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CONSTRUCTION' section, including Aalborg Portland, Acciona, Acesa Reg, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'ÉNERGIE' section, including Akker Maritime, BC, BP Amoco, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'SERVICES FINANCIERS' section, including Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CONSOMMATION CYCLIQUE' section, including Accor, Adidas-Salomon, Alitalia, etc.

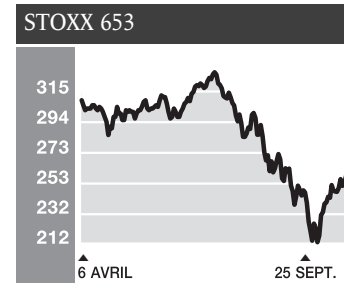


Table of stock prices for various companies under the 'ALIMENTATION ET BOISSON' section, including Berkeley Group, British Airways, Bryant Group, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'PHARMACIE' section, including Astra-A, Astra-B, Elan Corp, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' section, including Abb Ab-A, Abb Ab-B, Abb Baden, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BIENS DE CONSOMMATION' section, including Ahold, Asda Group, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'COMMERCE DISTRIBUTION' section, including Arcadia Corp, Boots Co PLC, Carrefour, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'HAUTE TECHNOLOGIE' section, including Alcatel, Altec Sa Reg, Ask Proxima, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'ASSURANCES' section, including Acf/Rm, Alliance Ass, Allianz Ag, etc.

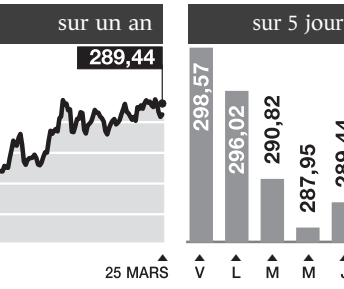


Table of stock prices for various companies under the 'ASSURANCES' section, including Btr Siebe, Sita/Rm, Skf-A, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'SERVICES COLLECTIFS' section, including Anglian Water, British Energy, Centrica, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'MEDIAS' section, including B Sky B Group, Canal Plus/Rm, Carlton Communi, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' section, including Airspray Nv, Antonov, C/Car, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BRUXELLES' section, including Envipco Hld Ct, Fardem Belgium Abc, Internoc Hld, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'FRANCFORT' section, including 1 & 1 Ag & Coxgaa, Aixtron, Augusta Beteiligung, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CODES PAYS ZONE EURO' section, including France, Germany, Italy, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'ALIMENTATION ET BOISSON' section, including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'PHARMACIE' section, including Astra-A, Astra-B, Elan Corp, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BIENS D'ÉQUIPEMENT' section, including Abb Ab-A, Abb Ab-B, Abb Baden, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BIENS DE CONSOMMATION' section, including Ahold, Asda Group, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' section, including Airspray Nv, Antonov, C/Car, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BRUXELLES' section, including Envipco Hld Ct, Fardem Belgium Abc, Internoc Hld, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'FRANCFORT' section, including 1 & 1 Ag & Coxgaa, Aixtron, Augusta Beteiligung, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CODES PAYS ZONE EURO' section, including France, Germany, Italy, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'ASSURANCES' section, including Acf/Rm, Alliance Ass, Allianz Ag, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'SERVICES COLLECTIFS' section, including Anglian Water, British Energy, Centrica, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'MEDIAS' section, including B Sky B Group, Canal Plus/Rm, Carlton Communi, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' section, including Airspray Nv, Antonov, C/Car, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BRUXELLES' section, including Envipco Hld Ct, Fardem Belgium Abc, Internoc Hld, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'FRANCFORT' section, including 1 & 1 Ag & Coxgaa, Aixtron, Augusta Beteiligung, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CODES PAYS ZONE EURO' section, including France, Germany, Italy, etc.

http://www.lemonde.fr

La Bourse au quotidien : les acteurs et les valeurs des marchés, les cotations en direct, les informations financières sur les entreprises...

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for various companies under the 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' section, including Airspray Nv, Antonov, C/Car, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'BRUXELLES' section, including Envipco Hld Ct, Fardem Belgium Abc, Internoc Hld, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'FRANCFORT' section, including 1 & 1 Ag & Coxgaa, Aixtron, Augusta Beteiligung, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CODES PAYS ZONE EURO' section, including France, Germany, Italy, etc.

Table of stock prices for various companies under the 'CODES PAYS HORS ZONE EURO' section, including Switzerland, Norway, Denmark, etc.

Les jeux électroniques creusent l'écart entre générations

L'usage des consoles par les enfants provoque souvent des différends avec les parents mais les vrais conflits demeurent rares

« **MAINTENANT**, il n'y a plus que la télé. Il faut aussi se battre pour qu'il ne passe pas tout son temps avec sa console et ses jeux sur PC. Il est dans sa bulle. Pour lui faire ouvrir un livre, c'est la croix et la bannière. » Judith, mère d'un adolescent de quatorze ans, ne partage pas la fascination de son fils pour les « nouveaux écrans » (consoles Playstation ou Nintendo, jeux sur CD-ROM). « *Trop c'est trop*, tranche-t-elle. *Ces jeux, qui finissent par engendrer des tensions récurrentes dans la maison, développent sans doute les réflexes. Mais pas la réflexion.* »

Publiée par la revue *Réseaux*, une étude dirigée par les sociologues Josiane Jouët et Dominique Pasquier portant sur 1 417 jeunes âgés de 6 à 17 ans apporte un éclairage inédit et précis sur ces conflits parents-enfants qui émaillent la vie quotidienne de plus d'une famille. « *Les nouveaux écrans sont l'objet d'arbitrages complexes qui sont révélateurs à la fois des tentatives d'autorité des parents sur les enfants et des désirs*

d'émancipation des enfants, écrivent les auteurs de ce travail qui s'inscrit dans des recherches menées de 1996 à 1999 dans dix pays européens. *La vie de famille est ponctuée de tensions, sous-tendues par des enjeux qui dépassent les médias eux-mêmes.* »

La première spécificité de l'ordinateur et de la console de jeu est qu'ils suscitent moins d'échanges avec les parents – surtout avec la mère – alors que les médias classiques, la télévision en particulier (mais aussi l'écoute de la radio ou la lecture) peuvent faire l'objet de discussions ou d'échanges.

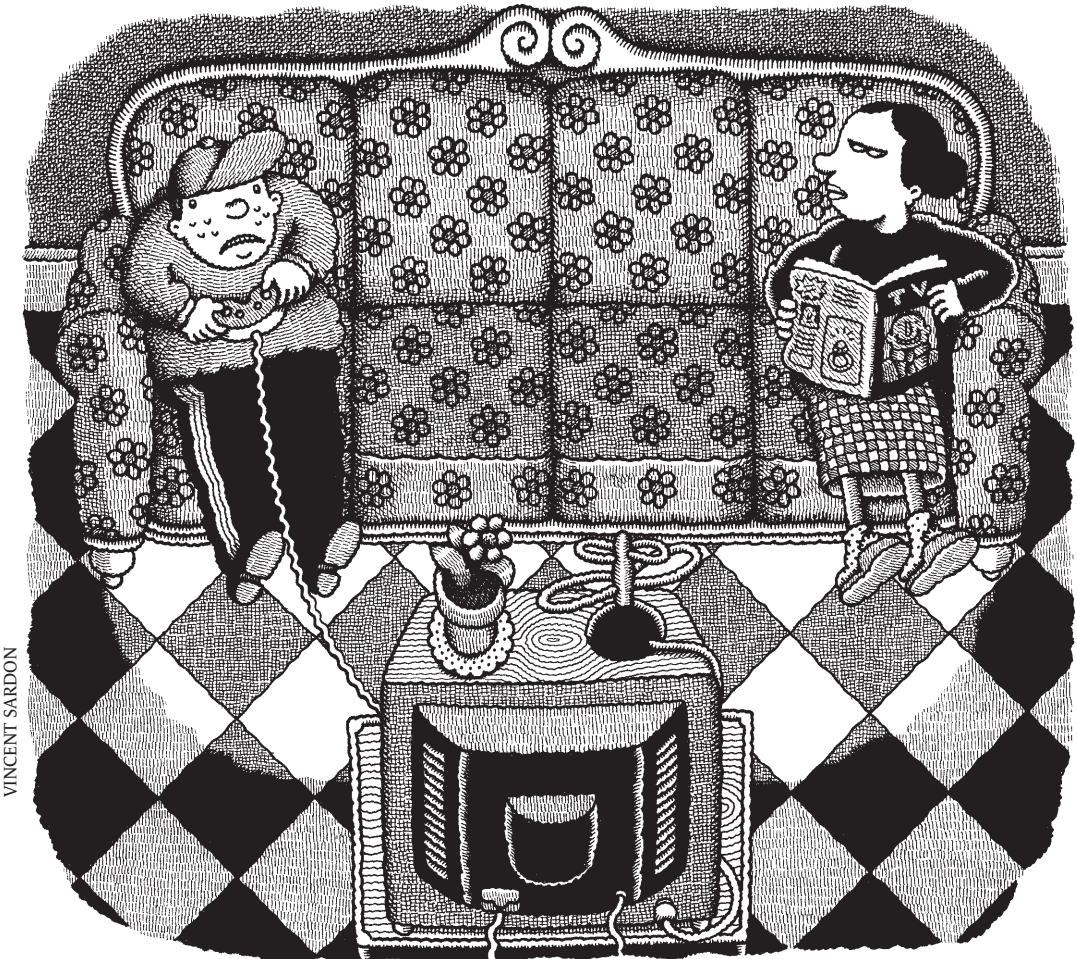
Seuls les pères des milieux favorisés s'intéressent parfois aux jeux électroniques que pratiquent leurs fils. Josiane Jouët, co-auteur de la partie française de ces recherches, observe une plus grande permisivité à l'égard des jeux sur ordinateur (« *Objet symboliquement valorisant, considéré comme "intelligent" par les parents* ») que des consoles de jeu, objets moins nobles dont l'utilisation impose, de surcroît, l'usage d'un téléviseur.

Les nouveaux médias font l'objet d'un contrôle parental moins sévère que le téléphone ou la télévision. Dans les milieux favorisés, où l'on réglemente plus strictement l'accès à la télévision, les jeux sur console (comme l'écoute musicale) sont presque deux fois moins surveillés que dans les familles plus modestes. Toutefois, laisser un peu plus la bride sur le cou des enfants et adolescents ne désamorce pas les conflits, surtout lorsque la « *surconsommation* » devient patente. « *Tous les médias inquiètent les parents dès lors qu'ils sont consommés de façon excessive* », notent les chercheurs.

Ces derniers constatent également que les moins de dix-huit ans « *ne sont pas les victimes innocentes des conflits autour des écrans* ». Très vite, ils apprennent à composer « *habilement* » avec leur entourage, en jouant sur les divergences parentales. « *Braver les interdits est aussi une manière pour les enfants de mesurer l'autonomie et l'indépendance qu'ils sont parvenus à acquérir. Et c'est une chose dont ils parlent volontiers* », souligne Dominique Pasquier, sociologue au Centre d'étude des mouvements sociaux.

De même, un système d'interdits existe au sein de la fratrie. Les plus âgés font l'objet d'un contrôle moins strict et n'hésitent pas « *à négocier contre des services l'utilisation des équipements qui sont dans leur chambre et à relayer le discours parental sur le contrôle des contenus en interdisant certaines émissions de télévision ou certains jeux vidéo aux plus jeunes* ».

Qu'un enfant ou un adolescent se « colle » littéralement à l'écran est toujours porteur de sens et peut être le signe d'un malaise. « *Les utilisateurs très intensifs en terme de du-*



rée de télévision, d'ordinateur ou de console de jeux vidéo sont proportionnellement plus nombreux à déclarer s'ennuyer à l'école, à s'entendre moins bien avec leurs parents et à trouver qu'il n'y a pas assez de choses à faire là où ils vivent », observe Dominique Pasquier.

Une « *petite catégorie d'utilisateurs très intensifs vivent leurs écrans et leur environnement comme deux univers opposés. En revanche et contrairement à des idées trop souvent reçues*, ajoute la sociologue, *l'écran n'isole pas des autres* ». Selon les recherches publiées par *Réseaux*, la pratique soutenue des jeux électroniques engendre de multiples relations sociales en dehors du giron familial. Les nouveaux écrans, prétextes à discussions entre amis et à échanges de jeux, sont aussi « *des supports de sociabilité* ».

Par ailleurs, ces travaux mettent à mal la traditionnelle opposition entre attrait pour les jeux électroniques et lecture. L'antinomie n'existe pas a priori. Elle se manifeste lorsque la pratique devient intensive, alors que les usagers « *modérés* » sont majoritairement des

lecteurs assidus. Au-delà de deux heures de pratique quotidienne, la lecture des livres (les magazines restent assez appréciés des irréductibles des jeux sur console ou ordinateur) est clairement pénalisée. Ce cas de figure concerne, selon les auteurs de l'étude, « *entre le quart et le tiers des jeunes usagers* », mais il ne touche pratiquement jamais les filles, qui continuent de

Seuls les pères des milieux favorisés s'intéressent parfois aux jeux électroniques que pratiquent leurs fils

n'apprécier que modérément les jeux électroniques.

Les nouveaux écrans accentuent les clivages entre générations mais ne méritent pas d'être désignés à la vindicte parentale, considèrent les auteurs de l'étude. L'usage qui en

est fait est, généralement, « *régulier mais modéré* » et ils cohabitent assez bien avec les autres médias.

Peu déserts sur les phénomènes de surconsommation, les pourvoyeurs de « *nouveaux écrans* » avouent que les résistances parentales ne constituent pas vraiment un frein à l'achat. « *Pour certains parents, le problème vient du fait qu'ils ne connaissent pas les consoles, assure un porte-parole de Sony. Dans quelques années, les enfants de la Playstation deviendront parents à leur tour et ces difficultés s'aplaniront.* »

« *Le temps joue en notre faveur*, ajoute Stéphane Bolle, responsable du marketing de Nintendo. *L'élévation de l'âge moyen des utilisateurs – une vingtaine d'années – a permis aux consoles de jeu de devenir socialement plus acceptables. Certains nouveaux joueurs ont plus de trente-cinq ans.* »

J.-M. N.

★ **Réseaux (Les jeunes et l'écran). N° 92-93. Publications Hermès science. 195 francs (30 euros).**

Le téléphone portable, rite de passage à l'âge adulte

Symbole d'émancipation, le téléphone portable est en train de s'imposer comme un véritable rite de passage à l'âge adulte. « *Cet instrument, conclut une enquête menée auprès de mille jeunes Norvégiens âgés de 13 à 20 ans, est une marque d'indépendance par rapport à la famille et de participation à un réseau social, surtout pour les garçons* ». Dans ce pays où la téléphonie mobile est particulièrement développée (38 % de la population est équipée, dont près de 20 % des adolescents), la possession d'un portable est d'autant plus importante lorsque « *les relations sociales se développent et éloignent le jeune de la sphère familiale* ». « *Je veux être joignable* » est le leitmotiv des jeunes Norvégiens.

Par ailleurs, le téléphone mobile est souvent synonyme de responsabilisation car les parents incitent régulièrement leurs enfants à participer au financement des communications téléphoniques. En définitive, pour les jeunes Norvégiens, cet objet indique que « *l'on a des moyens financiers ; que l'on comprend le monde des adultes et que l'on appartient à un groupe où l'accès facile est de rigueur* ».

PUIFORCAT. ÉLÉGANCE EST DE TOUTES LES TABLES.

1775-ROYAL
Argent massif

1932-NANTES
Métal argenté

1998-WAVE
Acier massif

Boutiques Puiforcat. Paris 8: 2, avenue Matignon, tél: 01 45 63 10 10 et 22, rue François 1^{er}, tél: 01 47 20 74 27.
Monte-Carlo. 2, avenue des Spélugues, tél: 00 377 93 50 01 10. Liste des points de vente: 01 49 17 85 10.

TROIS QUESTIONS À...

DOMINIQUE PASQUIER

1 Sociologue au Centre d'études des mouvements sociaux, vous êtes co-auteur de l'étude publiée par *Réseaux*. Le contrôle parental sur la pratique des jeux de console ou sur ordinateur est-il efficace ?

Le contrôle n'est en général pas efficace, car les parents ne connaissent pas cet univers, qui reste un univers d'enfants dans lequel les adultes ne pénètrent pas. Or il est difficile de poser des règles à la pratique d'un jeu que l'on ne connaît pas. Plus largement, l'utilisation de ces médias pose le problème de l'autorité parentale. En France comme dans les autres pays européens qui ont été étudiés par l'enquête, c'est très largement – voire essentiellement – la mère qui doit veiller au respect des règles.

2 Le maître-mot des rapports parents-enfants semble être la négociation. Est-elle véritablement systématique ?

Au cours des entretiens avec les 6-17 ans, j'ai été frappée par la capacité des enfants à tout négocier. Cela leur permet de détourner les règles. Ils savent très bien le faire en jouant le père contre la mère, ou les parents contre les grands-parents. Certes, ce penchant n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que les règles parentales sont, dans les faits, négociables. Du reste, les enfants ont parfaitement intégré le discours parental. Ils expliquent qu'il ne faut pas abuser des jeux ou de la télévision, mais, le plus souvent, ce discours très raisonnable est absolument démenti dans la pratique...

3 A partir de quel seuil la pratique d'un jeu sur console ou

sur PC devient-elle, selon vous, objectivement préoccupante ?

Les jeux vidéo n'ont pas que des défauts. Ils ne découragent pas toujours la lecture et ils développent les relations sociales à l'extérieur de la famille. Le problème se pose véritablement lorsque l'enfant passe quotidiennement plus de deux heures à jouer avec sa console ou son ordinateur. Au-delà de ce seuil, on peut parler de phénomène de surconsommation. Dans tous les pays étudiés, une minorité non négligeable des jeunes est dans ce cas. Souvent, ces enfants s'ennuient à l'école et souffrent de difficultés relationnelles avec leurs parents. Mais on ne peut pas dire si cette surconsommation de jeux est une cause ou une conséquence de ce mal-être.

Propos recueillis par Jean-Michel Normand

« Si on est enfant unique, on peut s'amuser seul... »

APRÈS « Un chien à la maison », « Les vacances chez ses grands-parents », « Les frères et sœurs » et juste avant « Les mamans qui travaillent », le site Internet Après l'école (www.apreslecole.fr) a organisé du 26 février au 1^{er} mars un forum « pour ou contre » consacré aux jeux vidéo. Ce site, édité par France Télécom Multimédia, est destiné aux 9-12 ans.

La consultation (60 % de « pour », 40 % de « contre ») qui ne prétendait pas être représentative – compte tenu du média utilisé, la plupart des abonnés de ce service appartiennent à des milieux sociaux plutôt favorisés – fait apparaître trois attitudes différentes. Il y a les raisonnables, les militants pro-jeux vidéo et les modérés, qui se répartissent en trois groupes d'à peu près égale importance.

Les raisonnables, qui relaient le discours parental (mais ne l'appliquent peut-être pas forcément...), se recrutent presque exclusivement chez les filles. « *Ces trucs, ça paraît drôle mais en fait, ça rend asocial et fou. Et ça explose les yeux* », résume Edwige, élève de sixième. « *C'est stressant. Je préfère faire de la cuisine, des bricolages et du sport* », fait savoir Anne, élève de CM1.

« *Il y a d'autres choses à faire dans la vie (...) que de se prendre pour une bestiole de trois millimètres évitant de se faire bouffer par des bestioles de six millimètres. C'est absurde* », renchérit une collégienne. Gladys, à peine plus jeune, avoue qu'elle a donné « *une claque*

à son petit frère qui voulait lui piquer [son] jeu ». « *Je m'en veux, je n'y jouerai plus* », lance-t-elle. Élève de cinquième, Benoît se livre lui aussi à un vibrant *mea culpa* : « *J'y ai tellement joué que j'ai failli redoubler. Depuis, je m'enfuis dès que je vois une console.* »

« C'EST DRÔLE, ÇA OCCUPE »

Un tonitruant « *c'est cool !* » émaille le plus souvent les témoignages de ceux qui sont « pour ». « *Les jeux développent la réflexion* », affirme Marie, « *apprennent à se concentrer sur ce que l'on fait* », considère Linda, « *on ne s'ennuie jamais* », plaide Nicolas. « *C'est drôle, ça occupe, on ne s'ennuie pas et ça peut être intéressant* », considère Gaëlle avec un bel esprit de synthèse. « *Si on est enfant unique, on peut s'amuser seul...* », relève Cécilia, passionnée de jeux d'aventure.

Le dernier groupe est celui dont le cœur balance. Les avis sont subtilement nuancés. « *Je suis contre les jeux de violence et pour les jeux de réflexion, d'action et d'aventure* », assure Quentin. « *Je suis pour mais il faut savoir s'arrêter* », avance Solène. Nicolas, élève de sixième, critique « *les rayons lumineux et violents* » qui peuvent « *rendre aveugle* ». Philosophe, il admet que « *les jeux vidéo font partie de notre éducation, comme la télé* ».

J.-M. N.

Pluie et averses

VENDREDI. Une dépression est située de la mer du Nord à la Méditerranée. Un front froid ondulant associé traverse la France, avec de la pluie sur l'Est, et un ciel de traîne sur l'Ouest avec des averses.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - La journée sera placée sous le signe des nuages et des averses. Le vent d'ouest sera modéré près des côtes. Il fera de 9 à 12 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Il pleuvra le matin, puis des nuages et de courtes éclaircies alterneront l'après-midi, avec quelques averses. Températures maximales de 10 à 12 degrés.

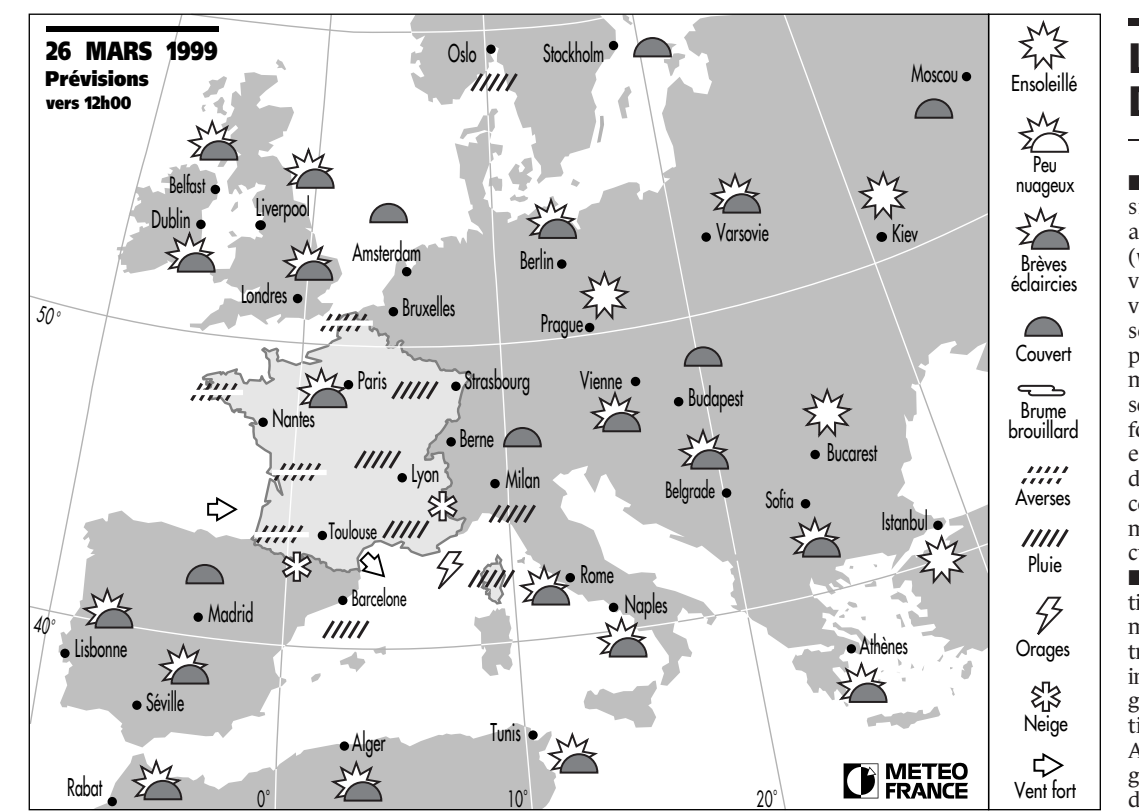
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le ciel sera couvert toute la journée, avec des pluies faibles en général. Il fera de 10 à 13 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Il pleuvra faiblement le matin, puis le ciel sera très nuageux l'après-midi, avec des

averses. Le vent d'ouest soufflera à 60 km/h en rafales près des côtes. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 1 200 mètres. Le thermomètre marquera 11 à 13 degrés au meilleur moment de la journée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Sur le Limousin, il pleuvra le matin, puis les nuages resteront nombreux, avec des averses. Ailleurs le temps sera couvert, avec des pluies faibles ou des ondées une bonne partie de la journée. Les températures maximales avoisineront 12 à 14 degrés.

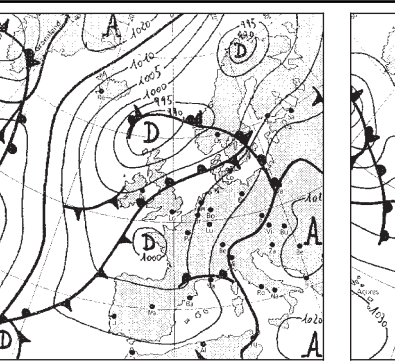
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Sur le Languedoc-Roussillon, les pluies du matin laisseront place à des éclaircies l'après-midi. La tramontane soufflera à 70 km/h en rafales l'après-midi. Ailleurs, le temps restera maussade, avec des pluies assez fortes, surtout sur les versants sud du relief. Il neigera sur les Alpes du Sud au-dessus de 1 800 mètres. Températures de 15 à 18 degrés l'après-midi.



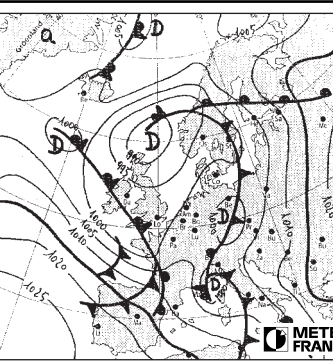
PRÉVISIONS POUR LE 26 MARS 1999
 Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	8/12 P	NANTES	6/11 P	NICE	8/14 P	PARIS	8/12 C	PAU	6/11 P	PERPIGNAN	6/11 P	RENNES	6/11 C	ST-ETIENNE	5/11 P	STRASBOURG	7/13 P	TOULOUSE	8/12 P	TOURS	8/14 P	LYON	6/11 C	CAYENNE	24/29 C	FORT-DE-FR.	24/29 N	MARSEILLE	10/15 P	NOUMEA	25/29 P
FRANCE outre-mer																																

24/30 N	KIEV	1/8 S	VENISE	9/13 C	LE CAIRE	12/23 S
22/29 S	LISBONNE	9/15 N	VIENNE	5/15 N	MARRAKECH	9/16 N
23/29 S	LIVERPOOL	3/9 N	AMÉRIQUES		NAIROBI	17/27 N
	LONDRES	5/11 N	BRASILIA	18/29 S	PRETORIA	17/26 S
	LUXEMBOURG	5/10 P	BUENOS AIR.	15/21 C	RABAT	9/16 N
	MADRID	4/12 C	CARACAS	23/30 C	TUNIS	13/20 N
	MILAN	7/13 P	CHICAGO	-4/8 S	ASIE-Océanie	
	MOSCOU	-2/8 N	MOSCOW	-3/5 C	LIMA	20/25 C
	MUNICH	5/18 N	MUNICH	2/18 C	LOS ANGELES	12/20 S
	NAPLES	10/17 N	NAPLES	10/17 N	MEXICO	14/23 S
	OSLO	-2/4 P	OSLO	-2/4 P	MONTREAL	-3/2 S
	PARIS	8/14 P	NEW YORK	2/8 S	NEW YORK	2/8 S
	PRAGUE	4/16 S	SAN FRANCISCO	9/14 S	HONGKONG	21/24 N
	ROME	4/15 C	SANTIAGOCHI	14/24 S	JERUSALEM	13/20 S
	SEVILLE	7/18 N	TORONTO	-3/6 S	NEW DEHLI	17/32 S
	SOFIA	-2/13 N	WASHINGTON	0/11 S	PEKIN	1/8 S
	ST-PETERSB.	2/4 C	AFRIQUE		SEOUL	5/12 C
	STOCKHOLM	4/7 C	ALGER	11/17 N	SINGAPOUR	26/31 C
	TENERIFE	12/16 N	DAKAR	18/22 S	SYDNEY	21/29 S
	VARSOVIE	5/15 N	KINHSA	23/32 N	TOKYO	9/16 P



Situation le 25 mars à 0 heure TU



Prévisions pour le 27 mars à 0 heure TU

VENTES

Impérissables toiles de Jouy, au château de Chantilly

AU COURS du XVII^e siècle, les échanges qui s'intensifient avec l'Extrême-Orient permettent aux Européennes de découvrir les « indiennes », ces pièces de coton ornées de décors exotiques aux couleurs éclatantes. Utilisées aussi bien pour les vêtements que pour les meubles, elles sont rapidement imitées par de nombreux fabricants. Mais il faut presque un siècle pour voir éclore un style original propre à l'impression sur tissu, très français, que l'on doit à Christophe Oberkampff.

Propriétaire d'une manufacture à Jouy-en-Josas où il fabrique des indiennes, il a l'idée de faire appel au peintre Jean-Baptiste Huet pour réaliser des dessins qui vont être imprimés en monochrome dans différents tons. Gais, légers, enlevés, les décors de Huet se révèlent une telle réussite qu'ils sont copiés par d'autres fabriques, en particulier à Nantes, Rouen et Bordeaux.

Le rayonnement de Jouy est tel que, malgré leurs origines différentes, toutes ces toiles imprimées à décor monochrome portent le nom générique de toiles de Jouy. Un ensemble d'entre elles, qui sera vendu à Chantilly samedi 27 mars,

illustre les principaux motifs en vogue à l'époque.

Multiplés, ils abordent des genres variés, mais les plus recherchés se rapportent à l'actualité politique du moment : *La Liberté des Américaines*, imprimé en rouge, se compose de scènes champêtres séparées par des branchages auxquels Huet a ajouté des médaillons

où l'on voit Minerve (la France) protégeant Hercule enfant (l'Amérique) de l'assaut du léopard (l'Angleterre) (panneau principal : 140 x 115 cm, accompagné de trois lambrequins, 3 000 francs, 458 €).

Plus historique, *Le Combat de Trinquemali* représente la bataille navale livrée par *Le Héros*, navire

de l'amiral Suffren, contre le *Surperb* de la flotte anglaise, le long des côtes de Ceylan en 1782. La toile imprimée rouge de la manufacture Petitpierre à Nantes date de 1783 (lambrequin doublé, 45 x 210 cm, 2 000 francs, 305 €). Toujours dans l'actualité, *Panurge dans l'île des Lanternes* évoque un opéra de Grétry de 1785, dans un

décor chinoisant plein de fantaisie (Nantes, impression rouge, panneau 230 x 160 cm, 4 000 francs, 610 €).

On retrouve les chinoiseries dans *La Leçon de danse* d'Oberkampff qui montre un Chinois faisant danser trois enfants dans un décor d'architecture en impression rouge (210 x 94 cm, 3 000 francs,

458 €). Les thèmes mythologiques sont également à l'honneur, et *Le Char de l'aurore*, de la manufacture Meillier à Beautiran (près de Bordeaux) réalisé en rouge vers 1790, fait partie de ses plus grandes réussites (110 x 90 cm, 2 000 francs, 305 €). Tous les décors ont été exécutés en rouge, mais certains existent aussi en violet et en bleu au XVIII^e alors que la période Empire a produit un brun bronze caractéristique.

La création de décors nouveaux s'arrête d'ailleurs avec l'Empire, sans que l'on cesse de rééditer les anciens, et ce jusqu'à aujourd'hui. Le principal critère de valeur de ces toiles reste l'originalité et la rareté du décor, avec l'état de conservation et le mètre au tissu.

Catherine Bedel

★ Samedi 27 mars, château de Chantilly, salle du Jeu de paume. Exposition sur place le jeudi 25 et le vendredi 26, de 10 à 18 heures, étude Muizon-Le Coënt, 63, rue du Faubourg-Saint-Martin, 60300 Senlis, tél. : 03-44-53-03-42. Expert : Xavier Pettitcol, tél. : 05-58-98-72-65 ou 01-42-73-21-19.

Calendrier

ANTIQUITÉS BROCANTES

- **Conflans-en-Jarnisy** (Meurthe-et-Moselle), foire aux antiquaires, salle des sports, du vendredi 26 au dimanche 28 mars. Le vendredi de 17 à 20 heures, samedi et dimanche de 10 à 20 heures. 50 exposants. Entrée 25 F, 3,81 €.
- **Paris**, brocante boulevard Blanqui, du vendredi 26 au lundi 5 avril, de 10 à 19 heures. 130 exposants. Entrée libre.
- **Albi** (Tarn), antiquités-brocante, parc expo, du vendredi 26 au dimanche 28 mars. Vendredi de 14 à 19 heures, samedi et dimanche de 9 à 19 heures. 140 exposants. Entrée 10 F, 1,52 €.

- **Vervins** (Aisne), Salon des antiquaires, salle polyvalente, samedi 27 et dimanche 28 mars. Samedi de 10 à 19 heures. Dimanche de 10 à 18 heures. 30 exposants. Entrée 15 F, 2,28 €.
- **Châtillon-sur-Seine** (Côte-d'Or), antiquités-brocante, salle Luc-Schreder, samedi 27 et dimanche 28 mars. Samedi de 11 à 21 heures, dimanche de 10 à 19 heures. 30 exposants. Entrée 15 F, 2,28 €.
- **Nottonville** (Eure-et-Loir), Salon des antiquaires, abbaye du Bois de Nottonville, samedi 27 et dimanche 28, de 9 h 30 à 19 heures. 10 exposants. Entrée 15 F, 2,28 €.
- **Beaugency** (Loiret), Salon des antiquaires, salle des Hauts de Lut, samedi 27 et dimanche 28 mars de 10 à 19 heures. 28

- exposants. Entrée 20 F, 3 €.
- **Angers** (Maine-et-Loire), brocante et puces, parc expo, samedi 27 et dimanche 28, de 9 à 19 heures. 200 exposants. Entrée 30 F, 4,57 €.
- **Aigueperse** (Puy-de-Dôme), antiquités-brocante, halle du marché, centre-ville, samedi 27 et dimanche 28 mars, de 10 à 18 heures. 30 exposants. Entrée 15 F, 2,28 €.
- **Niort** (Deux-Sèvres), antiquités-brocante, parc expo, samedi 27 et dimanche 28 mars, de 10 à 19 heures. 60 exposants. Entrée 20 F, 3 €.
- **Guillerval** (Essonne), antiquités-brocante, ferme-hôtel de Mondésir, samedi 27 et dimanche 28 mars, de 10 à

- 19 heures. 20 exposants. Entrée 10 F, 1,52 €.
- COLLECTIONS**
- **Paris**, Salon de la BD, espace Champperret, samedi 27 et dimanche 28 mars, de 10 à 19 heures. 100 exposants. Entrée 30 F, 4,57 €.
- **Toulon** (Var), bourse aux disques de collection, salle des fêtes de la mairie, samedi 27 et dimanche 28 mars, de 9 à 19 heures. 20 exposants.
- **Avignon** (Vaucluse), Salon auto-moto-rétro, parc expo, route de Marseille, les 27 et 28 mars, de 9 h 30 à 19 heures. 55 exposants. Entrée 40 F, 6,09 €.
- **Zillisheim** (Haut-Rhin), Salon de la céramique, salle polyvalente, samedi 27 mars de 10 à 22 heures. 40 exposants. Entrée 15 F, 2,28 €.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99072

♣ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

1. S'occupe des grandes affaires chez Jean Paul. - II. Donne de la voix. Ouvre ses portes, s'il n'y a pas de place ailleurs. - III. Petite enclume. Souvent en deuil cet hiver. - IV. Prendre des repères sur les planches. - V. Liaisons franciliennes. Utilisai. Division du temps. - VI. Donne de la longueur. Pour apprécier ce dessin, il faut le retourner. - VII. Réfléchit avant d'agir. Fait tout à moitié. Convient. - VIII. Peut tout entendre. Pièce du

VERTICALEMENT

1. Se prend dans l'opposition. - 2. A remué des foules. Une qualité que l'on garde en réserve. - 3. Vivent à l'air... libres. - 4. Annonce la fin. Musique à la mode. - 5. Dangereux mais pas sûr. Franchi pour prendre l'air et franchi dans les airs. - 6. Préposition. Les Etats-Unis en VO. Gardée pour

son ennemi. - 7. Remarquable dans son genre. Romains. - 8. Quand on ne compte plus. - 9. Suit nos rêves les plus secrets. Eléments enchevêtrés. - 10. Grand classique du pinceau, un peu moins de l'archet. Pointu au bout. - 11. Opération boursière. Gardé pour soi. - 12. Négation. Leurs points marquent un début.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99071

HORIZONTALEMENT
 I. Enracinement. - II. Poireau. Oxe. - III. Ludisme. Lara (Aral). - IV. Unes. Démon. - V. Co. Tueur. ENS. - VI. Huron. Sian. - VII. Erotisés. Sl. - VIII. Usnée. Nuança. - IX. Mot. Nain. - X. Stéréo. Navet.

VERTICALEMENT

1. Eplucheurs. - 2. Nounours. - 3. Ride. Ronde. - 4. Aristote. - 5. Ces. Unième. - 6. lambe. Oô. - 7. Nue. Usent. - 8. Drieu. - 9. Môle. Asana. - 10. Examen. Nav. - 11. Néron. Scie. - 12. Transplant.

L'ART EN QUESTION

N° 110

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

En visite d'outre-Rhin

LE STÄDELSCHES Kunstinstitut de Francfort a mené dès le début du XX^e siècle une politique active d'acquisition de tableaux dus aux artistes français. Le Musée d'Orsay expose actuellement quelques-uns d'entre eux, dont *La Fin du déjeuner* de Pierre Auguste Renoir, prêtés pour une durée de trois mois.

Peinte à Montmartre en 1879 par l'artiste qui résidait rue Cortot, cette scène rassemble trois personnages dont deux sont identifiés. Le personnage masculin est le frère du peintre, Edmond Renoir, et la jeune femme de gauche, vêtue de blanc, a pour modèle une actrice célèbre de l'époque, Ellen André, la même qui a posé pour *L'Absinthe* d'Edgar Degas.

Le tableau de Renoir est venu en France à deux occasions, pour



PHOTO RMN

Auguste Renoir (1841-1919), « La Fin du déjeuner » (1879), huile sur toile, 100 x 81 cm, Francfort, Städelches Kunstinstitut und Städtische Galerie, au Musée d'Orsay, à Paris, pour l'exposition « Six chefs-d'œuvre français prêtés par le Stadel de Francfort », jusqu'au 30 mai.

la rétrospective consacrée au peintre en 1933 et pour l'exposition « Impressionnistes et romantiques français dans les musées allemands » en 1951, manifestations qui ont toutes deux eu lieu :

- Au Musée du Jeu de paume ?
- Au Musée Marmottan ?
- Au Musée de l'Orangerie ?

Solution dans *Le Monde* du 2 avril.

Solution du jeu n° 109 paru dans *Le Monde* du 19 mars.

Le vêtement de l'intendant Ebih II est réalisé avec de la peau de chèvre, appelée « kaunakès ».

A Nantes, un opéra russe en forme de jeu de l'oie

L'inclassable « Till Eulenspiegel » de Nikolai Karetnikov, compositeur au goût pour le pastiche mis à l'index par la censure soviétique

LORSQUE l'Opéra de Nantes montre de l'intérêt pour le répertoire contemporain, il semble privilégié le langage éclectique. On a pu en juger, par exemple, en 1995 avec le complexe *Kullervo* du Finlandais Aulis Sallinen. On en aura confirmation cette semaine avec l'inclassable *Till Eulenspiegel* du Russe Nikolai Karetnikov (1930-1994) qui, créé en allemand à Bielefeld en 1993, bénéficiera pour la première fois d'une production scénique chantée en langue originale.

Le compositeur en a conçu le livret avec son ami Pavel Lounguine d'après *Les Aventures d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandres et ailleurs* publiés en 1868 par l'écrivain belge Charles De Coster. L'élaboration de cet opéra (achevé en 1985) s'est étendue sur deux décennies, au cours desquelles Karetnikov a œuvré dans le plus grand isolement. Mis à l'index

par la censure soviétique dès le début des années 60 en raison d'un ralliement suspect au sérialisme wébérien, Karetnikov perdit le privilège d'entendre sa musique (à l'exception d'une *Symphonie de chambre*, créée en 1968, à Moscou) et dut se contenter de besoins secondaires pour le théâtre ou le cinéma.

L'écoute de *Till Eulenspiegel* indique que la séparation entre les deux activités de Karetnikov - celle de l'artiste écrivant « pour le tiroir » et celle de l'artisan produisant « pour les masses » - n'est pas aussi tranchée qu'on pourrait le croire. La tentation du grand spectacle s'y perçoit de bout en bout et s'accommode parfois difficilement des prétentions insolites d'un style délibérément hybride. Ouvrage monumental d'une durée de deux heures et demie, *Till Eulenspiegel* ressemble plus à une galerie

de tableaux rutilants qu'à un enchaînement de scènes soumis à un quelconque principe dramatique. Le héros ne cesse pourtant de bouger.

DE RENCONTRE EN RENCONTRE

Il est condamné à l'exil après avoir moqué un représentant de l'Eglise et, abandonné par sa femme, parcourt les Flandres du XVI^e siècle éreintées par l'Espagne de Philippe II. Avec Lamme, un pauvre bougre qui a connu la même infortune conjugale, il va de rencontre en rencontre. Pèlerins impuissants, aveugles pénitents, prostituées nymphomanes motivent quelques passages hauts en couleur. Cependant, tout n'est pas prétexte à dérision dans la vie de Till. Son père est brûlé en place publique ; sa mère, torturée à mort tandis que lui sera épargné par des instances divines qui le guideront sur la voie de



Till, le héros, est condamné à l'exil après avoir moqué un représentant de l'Eglise.

la rédemption... A chaque scène, ou presque, son style. Le Prologue aux allures de lever de rideau hollywoodien combine des amorces straussienne (*Ainsi parlait Zarathoustra*) et mahlérienne (*Troisième Symphonie*). Le « Marché », brueghelien, s'ouvre sur une pseudo-réalisation de mu-

sique ancienne. La « Ballade de Nele » (l'épouse de Till) se déroule dans une perspective archaïsante... Les changements stylistiques sont tellement soudains qu'ils semblent déterminés par un coup de dés (toutefois nullement mallarméen). La partition s'apparente alors à une

sorte de jeu de l'oie. Plage 4 (du disque) : vous avez manqué de respect à la musique de la Renaissance en introduisant des pizzicatos jazzy de contrebasse ; retournez à la case 3 (le « Marché ») et entonnez une complainte sur bourdon médiéval (apparition de Lamme) ! Plage 6 : Vous tombez sur des Gentilhommes et les charmez avec une Ode à la Purcell. Rejouez immédiatement !

Par ce goût immodéré du pastiche, Karetnikov se rapproche évi- demment de son illustre compatriote Alfred Schnittke qui, sur un terrain semblable (un opéra fondé sur la légende de Faust publiée en 1587), s'est montré moins habile à gérer l'hétérogène. Au disque, *Till Eulenspiegel* passe à chaque instant pour de la musique « voyante ». Qu'en sera-t-il à la scène ?

Pierre Gervasoni

★ Les 26 et 30 mars, à 20 heures ; le 28 mars, à 14 h 30. Opéra de Nantes - Théâtre Graslin. Tél. : 02-40-69-77-18.

★ A écouter : *Till Eulenspiegel*, 2 CD Saison Russe/Chant du Monde LDC 288929/30. Distribué par Harmonia Mundi.

Sylvain Siclier

« M. Eddy » (Louiss), son orgue et sa Fanfare

LE TITRE de « M. Eddy » lui conviendrait parfaitement. Et tant pis si c'est pratiquement la marque déposée du rocker, chanteur du *Cimetière des éléphants* et amateur de films américains des années 40 à 60. Eddy Louiss, l'un des seigneurs de l'orgue Hammond B3, à une autorité naturelle qui lui permet de diriger d'un clinement de cils ou en levant un seul doigt une troupe d'une quarantaine de gaillards, souffleurs de trompettes, trombones, tubas et saxophones qui constituent la Fanfare.

Au studio Ferber, dans le 20^e arrondissement parisien, « M. Eddy » fait reprendre une entrée de cuivres. « 3, 4 », la musique résonne dans la vaste salle aux murs recouverts de bois. Dès le deuxième jour des répétitions, les sourires de l'organiste et de Noël Hervé, régisseur de la Fanfare, laissent penser que le projet de remettre

sur la route cette grande machine à swing devient une réalité musicale.

La Fanfare d'Eddy Louiss vient de loin. En 1987, André Francis, alors directeur du Festival de jazz de Paris, a l'idée d'adjoindre au groupe régulier de l'organiste une fanfare. Eddy Louiss a derrière lui quelques expériences - avec Daniel Humair, les Double Six et Quincy Jones, Nana Mouskouri, Claude Nougaro, Jean-Luc Ponty, Kenny Clarke, René Thomas, Stan Getz, Henri Salvador, ses propres groupes... « On devait le faire une fois ou deux et basta, se souvient Eddy Louiss. J'ai écrit des arrangements simples parce qu'il y avait des amateurs et des solistes aguerris. Ce sont les musiciens de la Fanfare qui ont poussé. Je me suis pris au jeu. »

Tant bien que mal, Eddy Louiss et la Fanfare ont pris date à intervalles irréguliers. En 1991, le festival Banlieues bleues fait

passer la troupe de soixante à une centaine de souffleurs. L'ensemble, pas toujours simple à réunir, coûteux - « en déplacement et en hôtel, c'est une terreur pour les organisateurs » - se retrouve une ou deux fois l'an. Les filles, flûtistes, qu'on n'entendait jamais, sont parties, les rangs se sont resserrés. Aujourd'hui, la Fanfare, forte de ses quarante musiciens, certains présents depuis le début, compte toujours un mélange d'amateurs et de professionnels.

UN NOUVEAU DISQUE

« Il y a quatre ou cinq ans, explique l'organiste pendant une pause, je me suis arrêté. J'avais l'impression de faire toujours la même chose. Ce quelque chose qui m'est arrivé à deux ou trois reprises depuis mes débuts, il y a... hé, presque quarante ans ! C'est une bonne méthode, on peut réfléchir ; et, lorsque que l'on redémarre, c'est vraiment

avec une envie profonde. » Du coup, la Fanfare reprend du service et de l'ambition : un nouveau disque (*Sentimental Feeling*, Dreyfus Jazz / Sony Music), une vingtaine de dates rapprochées, du temps pour répéter. Première étape en club, à Paris, au Petit Journal Montparnasse, jusqu'au 25 mars (tél. : 01-43-21-56-70), puis un saut à Vaulx-en-Velin pour le festival À Vaulx jazz, le 27 mars (tél. : 04-72-04-81-18), et un passage par Banlieues bleues, à Villepinte, le 9 avril (tél. : 01-49-22-10-10). « Ma musique doit faire bouger le corps, je ne cherche pas de grandes explications. Il y a du jazz, l'Afrique, du cha-cha, du funk, du vieux style ou de la nouveauté. Ce qui importe c'est de trouver le bon tempo pour chaque composition, le bon mouvement. Quand ça arrive c'est le bonheur. »

En Angleterre dans la région des lacs, il n'y a pas un chat. Pourtant, il y a du poisson.

Pour découvrir toutes les richesses de l'Angleterre, on n'a rien inventé de mieux que la voiture.

Et si vous en avez une, ça tombe bien.

En effet, P&O North Sea Ferries vous propose un aller-retour Zeebrugge-Hull en pleine saison pour 4 adultes et une voiture à partir de 2470 F (Zeebrugge est le port de la ville de Bruges).

Pour tout renseignement téléphonez au 01 42 66 90 90 ou tapez 3615 P&O North Sea Ferries (2,23 F/mn)

P&O ou contactez votre agence North Sea Ferries de voyages.

SI VOUS CHERCHEZ UNE AUTRE PLANÈTE, C'EST JUSTE EN FACE.

DÉPÊCHES

■ **DANSE** : au Ballet de Nancy, Françoise Adret a été désignée pour « assurer l'intérim » à compter du 30 juin, date à laquelle Pierre Lacotte achèvera son mandat de directeur artistique. M^{me} Adret, aujourd'hui inspecteur général honoraire de la danse au ministère de la culture, a été nommée par André Larquié, président du conseil d'administration. Personnalité incontestable de la danse, Françoise Adret est une experte dans la rénovation des répertoires des ballets classiques. Ses années passées à l'Opéra national de Lyon ont été couronnées de succès. Elle a également contribué à remettre sur rails le Ballet du Nord, avant l'arrivée de Maryse Delente. A Nancy, elle aura pour charge principale de préparer la saison 1999-2000.

■ **VENTES** : Le *Portrait d'un vieil homme, peint par Rembrandt en 1667*, devait être acheté par le Musée Mauritshuis de La Haye pour 31 millions de florins (14 millions d'euros) versés à ses propriétaires, les héritiers de Lord Cowdray. Le ministère de la culture de Londres a décidé de suspendre la transaction jusqu'au 22 juin, pour permettre à un éventuel acheteur britannique de se porter acquéreur.

■ **PATRIMOINE** : Le *Musée de la marine* est « intéressé au premier chef » par la reprise de la citadelle de Port-Louis (Morbihan), qui appartient à la marine nationale. Le contre-amiral Georges Prud'homme, directeur du musée, souhaiterait développer sur le site, « un grand musée des compagnies maritimes de commerce » des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles.

Le dix-neuvième Salon du livre de Paris s'est déroulé sous le signe de la réussite. De la fréquentation, tout d'abord, avec un chiffre de

UNE MANIFESTATION « réussie », un public de plus en plus « curieux » – si l'on en juge par le succès des débats qui, tous ou presque, ont fait salle comble : les éditeurs, dans l'ensemble, se montrent satisfaits du Salon du livre de Paris dont la dix-neuvième édition s'est terminée, mercredi 24 mars, porte de Versailles. Une impression que corroborent les chiffres, encore provisoires, de fréquentation : au total, le nombre d'entrées (221 000) dépasserait légèrement celui de l'année dernière (220 000).

Réussir à toucher significativement les jeunes était, cette année, l'un des objectifs prioritaires des organisateurs. Il semble atteint : près de 15 000 enfants – contre moins de 7 000 en 1998 – ont pu suivre des visites guidées, découvrir les métiers de l'édition ou dialoguer avec des écrivains. Et autant d'entre eux ont reçu, avec l'aide du ministère de la culture, un Chèque-Lire destiné à financer l'achat d'un ouvrage de leur choix.

Invités d'honneur de la manifestation, les Québécois, qui atta-

chaient grand prix à leur venue – à côté des soixante invités officiels, une centaine d'auteurs avaient fait le voyage à leurs frais –, ne semblaient pas déçus. Paraphrasant Churchill, le président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), Pascal Asathian, notait que « cette langue commune qui [les] sépare » avait permis aux Français et aux habitants de la Belle Province de « se retrouver autour de débats plus approfondis qu'à l'ordinaire », tout en dressant le portrait d'un pays « moderne et créateur ».

COUSINS AMÉRICAINS

La chaleur communicative de ces cousins américains a largement bénéficié aux ventes. Multipliées par dix par rapport aux années habituelles, cet engouement a particulièrement profité à des auteurs abondamment médiatisés pour l'occasion, comme Gaëtan Soucy, Robert Charlebois, Hélène Monette ou Robert Lalonde. Mais les proverbiaux et divers dictionnaires des expressions québécoises ont également tenté les

Au dix-neuvième Salon du livre de Paris, la passion du Québec et des débats

Quelque 221 000 visiteurs se sont rendus porte de Versailles

221 000 entrées, qui dépasserait légèrement celui de 1998. Succès des échanges avec les Québécois, invités d'honneur cette année,

avec une centaine d'auteurs dont Gaëtan Soucy, Robert Charlebois, Hélène Monette ou Robert Lalonde. Succès des nombreux débats

enfin, qui ont souvent fait salle comble. Pour fêter ses vingt ans, le Salon invitera l'an prochain le Portugal.

amoureux du français dans tous ses états.

« Le côté folklorique des relations franco-canadiennes s'est atténué, note un représentant de la librairie Olivier de Montréal. Les gens qui viennent lisent, regardent, achètent. Aucune condescendance dans tout ça, mais seulement le goût de la découverte. Espérons que la structure de diffusion de nos livres en France, ainsi que la Librairie du Québec à Paris contribueront à prolonger cette dynamique par des échanges solides et stables. »

Selon le président du Syndicat national de l'édition, Serge Eyrolles, le chiffre d'affaires réalisé sur les stands équivalait peu ou prou à celui de l'an dernier. Une parfaite stabilité qui coïncide avec les premières estimations du chiffre d'affaires général de la profession pour 1998, lequel s'établirait autour de 14 milliards de francs (2,13 milliards d'euros) et n'enregistrerait aucune hausse par rapport à 1997.

Même son de cloche chez les éditeurs. Si les séances de dédicaces ont pu révéler quelques sur-

prises – Bernard Tapie n'aurait signé que vingt-cinq livres quand Marie Darrieusecq en dédicait des centaines –, les ventes, globalement, sont restées éales. Mais, notent plusieurs petits éditeurs, elles ont changé de nature : « Nous vendons de plus en plus de livres de fonds, souligne-t-on chez POL. Olivier Cadiot, Pierre Alféri... Un certain public de province vient chercher au Salon ces livres de rotation lente parce qu'il ne les trouve plus en librairie. » Même diagnostic chez Champ Vallon, où l'on déplore, par ailleurs, la raréfaction de ces « gros lecteurs qui avaient autrefois préparé leur venue, connaissaient les catalogues et arrivaient avec les listes des ouvrages qu'ils cherchaient ».

LIBRAIRIE ÉLECTRONIQUE

Le nombre des débats, la teneur des conversations sur le commerce en ligne et les bouleversements que l'on peut en attendre, trahissaient une inquiétude partagée quant à la librairie indépendante. Sur nombre de stands, on ne manquait pas de

faire remarquer que le sac officiel du Salon du livre portait – symboliquement – une publicité pour Alibabooks, la librairie électronique de la Société française du livre. « Ce Salon, jusqu'à nouvel ordre, n'est pas celui des libraires », se défend Bertrand Morisset, commissaire général de la manifestation. « Il est le reflet d'un marché dont les acteurs sont multiples et le commerce virtuel – comme l'impression numérique – une des composantes importantes. »

Dépassant la notion de « plus grande librairie de France », le Salon du livre voudrait, insensiblement, devenir un « lieu de débat pour les idées nouvelles ». Ainsi, pour fêter les vingt ans de la manifestation, en l'an 2000, l'invité d'honneur sera le Portugal. « A l'heure des nouvelles technologies, accueillir un pays d'Europe qui dispose d'une riche littérature et d'une loi sur le prix unique devrait, selon Serge Eyrolles, présager d'échanges fructueux sur l'avenir de l'écrit. »

Florence Noiville

Un statut « d'un nouveau type » pour la Maison de la culture de Grenoble

GRENOBLE
de notre correspondante

Une réflexion est menée autour de la Maison de la culture – le Cargo – qui doit rouvrir en 2002, à Grenoble, après les travaux conduits par l'architecte Antoine Stinco. Sans être « un modèle » applicable à d'autres équipements, qui n'ont pas « la maturité » de Grenoble en matière de débat culturel, ce devrait être « une démarche modèle », selon l'expression employée par Dominique Wallon, directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, lors de la conférence de presse réunie récemment à la préfecture de l'Isère par le maire (PS), Michel Destot, et Bernard Saugé (UDF), président du conseil général de l'Isère.

Engagée à l'initiative de Catherine Trautmann, cette réflexion concerne le projet culturel et artistique de l'établissement, parallèlement à sa requalification architecturale, cofinancée par les collectivités publiques, à hauteur de 230 millions de francs.

Les discussions entre l'Etat et les collectivités ont permis d'adopter un cadre général qui, outre quelques idées-force comme « l'ouverture à de nouveaux publics » et « l'aide à l'émergence de potentialités artistiques locales », définit de nouvelles modalités de fonctionnement pour la future Maison. M. Wallon, qui en fut lui-même le directeur, a confirmé que l'on envisageait de créer « une structure à statut unique », rassemblant les trois institutions actuellement accueillies au Cargo : la Scène nationale, le Centre chorégraphique national de Jean-Claude Gallota et le Centre dramatique national des Alpes, dirigé par Laurent Pelly. « Les pôles artistiques resteraient identifiés,

mais n'auraient plus d'identité », a argumenté le représentant du ministère, en précisant que le statut juridique « n'était pas encore déterminé ».

APPEL À CANDIDATURE

« Un statut particulier doit être envisagé, qui permette la participation conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales », a souligné M. Wallon, en évoquant la possibilité d'un statut « associatif » ou celui d'« un établissement public culturel ». Dans cette hypothèse, les trois structures actuelles dont deux sont constituées en association, et la troisième – le CDNA – en Sarl, perdraient leur existence juridique, tout en conservant leur budget artistique au niveau actuel.

Ce rappel de la volonté ministérielle d'un mode d'organisation et de gestion « d'un type nouveau », porteur d'un projet « pluridisciplinaire » et « interdisciplinaire », s'est accompagné du lancement d'un appel public à candidature pour trouver l'homme, ou la femme, capable de les mettre en œuvre.

Recruté en qualité de « directeur de la préfiguration », il lui reviendrait la tâche de définir les conditions de viabilité du projet, il devrait mettre en place les moyens humains pour le réaliser, sachant que les personnels actuels des trois structures représentent au total un peu moins d'une centaine de personnes. « Il ne peut s'agir que d'un professionnel », a admis M. Wallon, en évoquant le profil du candidat ou de la candidate qui aura pour « vocation » de diriger par la suite la nouvelle Maison de la culture.

Nicole Cabret

Une saison québécoise dans toute la France

TANDIS QUE les écrivains du Québec étaient les invités d'honneur du Salon du livre (*lire ci-dessus*), une rame de métro aux couleurs de la Belle Province circulait sur la ligne Défense - Château-de-Vincennes. En inaugurant cette exposition itinérante et souterraine, les responsables du Printemps du Québec ont donné le coup d'envoi des manifestations qui auront lieu jusqu'au 21 juin, à Paris et dans les régions.

Outre les spectacles (théâtre, danse, musique) en tournée, des Journées du Québec auront lieu à Lille, Lyon, Bordeaux et Strasbourg fin mai et début juin. Des artistes québécois participeront au Printemps de Bourges. Le Nouvel Ensemble moderne sera présent à Lyon et à Marseille (en mai) tandis que les Violons du Roy donneront trois concerts en juin. Une installation architecturale, « De l'igloo au gratte-ciel », animera le jardin des Tuileries, à Paris, en avril. Le Couvent des cordeliers accueillera, du 30 mars au 9 mai, une exposition intitulée « Femmes, corps et âmes », et une trentaine d'artistes contemporains seront accueillis au Passage de Retz (à partir du 20 avril). Cinéma, sciences et technologies figurent également au programme de cette saison préparée par deux commissaires : Robert Lepage (Québec) et Didier Fusillier (Créteil). Renseignements : Printemps du Québec, tél. : 01-55-27-25-00.

Un rendez-vous hebdomadaire

LE CAHIER

Economie

Retraites, Crédit lyonnais, SNCF, nucléaire...

Dépenses de l'Etat

Ces milliards que nous allons devoir payer

18 pages

Dumas : l'isolement

www.lexpress.fr

Les collections Barbier-Mueller à Munich

Une confrontation exemplaire entre l'art contemporain et le passé le plus ancien

Kunst über Grenzen, Haus der Kunst, Prinzregentenstrasse 1, D-80538 Munich. Tél. 089/21127-0. Jusqu'au 30 mai. Catalogue sous la direction de Christoph Vitaliet Hubertus Gassner, Prestel Verlag, 460 pages, 49 DM (24,6 €).

MÜNICH

de notre envoyé spécial

L'énorme bâtiment à colonnes, posé au centre de Munich, est un vestige de l'architecture nazie. Ses espaces intérieurs, steppes de marbre désertiques, ne sont guère propices aux expositions d'art. En dépit des efforts des commissaires, Kunst über Grenzen – que l'on peut traduire par « *Au-delà des frontières de l'art* » – souffre de cet environnement glacial. Ils ont pourtant organisé là une confrontation exemplaire que les musées ou les institutions officielles nous offrent trop rarement : un dialogue entre l'art contemporain et le passé le plus ancien, entre le monde occidental et les autres continents. Un double nu de Picasso, peint en 1906, est exposé à côté de l'austère portrait du comte Wielhorski par Modigliani (1918). Une grande statue Senoufo faisant le lien entre les deux toiles. Les délicates idoles-viols cycladiques sont en face de plusieurs Miro bleus, tout aussi fragiles. Les carapaces métalliques des armures japonaises rivalisent avec le *Concert spatial*, plaque d'acier éventrée par Fontana. Les éditions originales des poètes de la Pléiade, aux reliures cloisonnées, sont environnées par les gravures de Brice Marden et les dessins de Twombly.

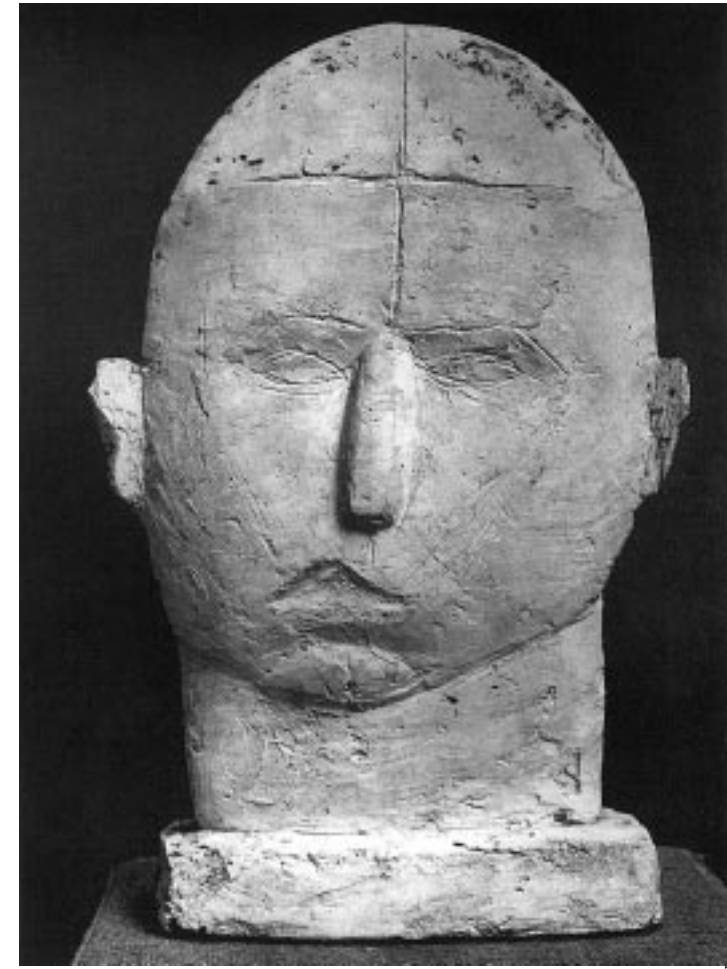
Un esprit chagrin peut considérer cette réunion comme un simple bric-à-brac rassemblé à grands coups de dollars ou de francs suisses. Les francs suisses ne sont pas étrangers à l'opération, puisque l'exposition est réalisée exclusivement à partir d'éléments de la col-

lection Barbier-Mueller, basée à Genève. On en connaissait surtout les pièces dites primitives – venues d'Afrique, d'Océanie ou d'Amérique précolombienne – fréquemment exposées. Les œuvres d'artistes contemporains réunies par deux générations de collectionneurs, Joseph Mueller, sa fille, Monique, et son gendre, Jean-Paul Barbier, ont rarement été vues.

Dès la première salle de l'exposition, on fait leur connaissance. Joseph, héritier d'une entreprise de mécanique de précision à Soleure, a commandé son portrait à Ferdinand Hodler (1853-1918). Le vieux maître helvétique l'exécutera en 1916. Neuf ans plus tard, le jeune Suisse demandera à un parfait inconnu rencontré à Paris de faire son buste. C'est pour Alberto Giacometti, âgé de vingt-quatre ans, sa première commande. Après ce bronze, il réalisera, en 1927, un étonnant masque du même Joseph, resté à l'état de plâtre. Monique et Jean-Paul Barbier ont choisi Andy Warhol pour se faire tirer le portrait. A côté de ces effigies, trône celle, ironique, d'un philosophe élabore par Tinguely à partir d'une souche et d'une énorme scie circulaire.

UNE AFFAIRE D'ÉMOTION

On est ici à cent lieues de l'univers des musées, froid, rationnel, savant. Chaque pièce est un coup de cœur qui s'agence avec la suivante ou la précédente. Joseph Mueller n'a pas vingt-quatre ans quand il vient à Paris, en 1911, avec sa sœur. Cézanne est mort depuis cinq ans. Les deux jeunes gens repartent à Soleure avec chacun une toile du peintre d'Aix. Le prix d'un séjour dans un bon hôtel a été économisé au profit du *Portrait du jardinier Vallier*. Les Rouault de la collection du jeune Suisse font tous partie de la série des juges et des putains, des toiles noires, violentes,



« Tête de Joseph Mueller » (1927), masque (34 cm de haut) réalisé par Alberto Giacometti.

pas franchement décoratives. Elles ont été acquises directement auprès de l'artiste. A côté d'un masque Téké, ayant appartenu à Derain, neuf toiles de Braque s'alignent sur les cimaises de Munich, toutes signées entre 1907 et 1926, la période la plus féconde de l'artiste.

Bien sûr, les rencontres ont été organisées pour les besoins de l'exposition, comme celle de ce Léger, abstrait, traversé de diagonales aiguës, qui dialogue avec les antennes d'un masque de Nouvelle-Irlande. Ou celle de cette terre cuite Jomon, figurine dite aux lunettes de neige, façonnée dans l'archipel japonais, il y a 3 000 ans, placée à proximité d'une tête de bronze d'Henri Laurens, non loin d'un nu de Vallotton offrant sa croupe rebondie à la chaleure d'une salamandre. Le face-à-face entre les fétiches à clous Kongos et les reliquaires hoquetants de Tinguely semble aller de soi.

On découvre à travers quelques-unes des (trop) nombreuses toiles de Hodler un peintre philosophique, dont les motivations sont

peut-être à rapprocher de celles de Gauguin, et qui, dans certains de ses paysages, révèle une sensibilité exceptionnelle. Sans doute sera-t-on plus sensible aux grandes compositions abstraites de Kandinsky et aux énormes tambours à fente du Vanuatu, au très beau Richter – des eaux frémissantes, entre ciel et mer, photo et peinture –, au personnage de Bacon qui sort d'une diagonale noire, à la désespérante composition écologique d'Anselm Kiefer ou à ce curieux masque esquimaux surmonté de trois touffes de plumes. Les organisateurs de l'exposition ont refusé de jouer ici au jeu fallacieux des influences. Ils ont préféré montrer, à travers la confrontation des syntaxes et des vocabulaires, la cohérence d'une collection élaborée, en près d'un siècle, à travers trois sensibilités différentes. La collection est d'abord une affaire d'émotion. Ensuite viennent les historiens d'art.

Emmanuel de Roux

La petite histoire de Julien et de son combat contre la Création

LA LÉGENDE DE SAINT JULIEN L'HOSPITALIER, de Gustave Flaubert. Mise en scène de Christian Rist. Avec Jean-Jacques Le Vessier, Jean-Michel Deliers.

THÉÂTRE DE L'AQUARIUM, Cartoucherie de Vincennes, route du Champ-de-Mars, 75012, Paris. Tél. : 01-43-74-99-61. M° Château-de-Vincennes, puis navette gratuite. Mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. Durée 1 h 30. Jusqu'au 18 avril.

Flaubert raconte qu'un petit garçon, Julien, pendant la messe, ne fait que regarder les exploits d'une souris blanche, qui court sous les prie-Dieu. Après trois ou quatre dimanches, il se met à la haïr. « *Il résolut de s'en défaire* », écrit Flaubert. Avec une baguette, il la tue. C'est le premier pas d'un

parcours torride : Julien massacre, par multitudes, tous les animaux de la Création, il tuera aussi sa mère et son père. Notons en passant que les mots « *il résolut de s'en défaire* » sont d'un ton, en la circonstance, singulier, un ton décalé, un ton « grande personne » qui conviendrait mieux à un règlement de comptes entre tueurs d'une mafia. Mais tout ce récit de Flaubert, *La Légende de saint Julien l'Hospitalier*, repose sur des riens d'« effets d'écoute » comme celui-là, qui hésitent entre le vrai et l'irréel, entre la chose vue et l'hallucination.

Un petit garçon, Gustave, le dimanche, à Rouen, pendant la messe, n'avait la tête qu'à une image, plutôt toute une suite d'images qui étaient peintes, d'un pinceau très fin, sur l'un des vitraux de l'église, et qui racontaient l'histoire de saint Julien l'Hospitalier, depuis la souris

blanche jusqu'à la scène finale où Julien, sur l'ordre d'un lépreux, se déshabille entièrement pour s'étendre, nu à nu, contre lui, « *bouche contre bouche, poitrine contre poitrine* », dit Flaubert, et, à l'instant, « *monte vers les espaces bleus, face à face avec Notre-Seigneur Jésus, qui l'emporte dans le ciel* ». Malgré la haute gravité de cette scène ultime, il est difficile de faire taire le sentiment que Flaubert, qui s'est montré d'une liberté entière d'esprit, toute simple, quant aux amours, croisées ou pas, des garçons et des filles, a tenu à dire ici, par cette parabole, l'étreinte illuminée de deux hommes.

CONTE DU SOIR

La *Correspondance* de Flaubert révèle qu'à chaque coup de dépression plus violent qu'à l'accoutumée, l'auteur de *Madame Bovary* se raccrochait à ce souvenir d'enfance de l'histoire racontée sur le grand vitrail de l'église. Quand Flaubert écopa plus dur que jamais, en 1875, fou de douleur et d'angoisse, il ne trouva d'autre « antidépresseur » que de se raconter, par écrit, cette histoire de Julien, en forçant toute son attention à des milliers de détails, très précis, qui l'empêchaient de penser à autre chose. Et il tempéra la fièvre, presque la démente, de ce faux-fuyant par une écriture d'une paix souveraine.

Il y a une chose qui survit à tous les changements et drames de l'Histoire, à toutes les générations, c'est l'habitude enfantine de se faire raconter, par sa mère ou sa grand-mère, le soir, dans le lit, une histoire, afin de pouvoir s'endormir. Inutile de se cacher que le théâtre est, un peu, ou un peu beaucoup, le conte du soir des grands, des vieux. Et le grand théâtre grec ne naquit pas autrement : un acteur seul racontait, à des nuées de spectateurs, Ulysse, Oreste.

Aujourd'hui, Christian Rist est l'un des hommes de théâtre qui

ravivent le théâtre-conte-du-soir des origines, et il le fait avec une finesse de cœur, une douceur, une chaleur, une lumière, un bonheur, qui cachent une science infinie. Christian Rist a fait construire par Sophie Morin, à cette fin, une grange de bois, octogonale, comme il en subsiste dans les prés ou les champs, tout près des châteaux, mais il s'en trouve aussi dans les enceintes des abbayes, cisterciennes entre autres – les moines s'y chauffaient et, sûrement, s'y racontaient des choses. Cette grange se prête merveilleusement à l'écoute de l'acteur Jean-Jacques Le Vessier, qui nous dit l'histoire de saint Julien l'Hospitalier que Gustave Flaubert se raconta donc à lui-même, pour ne pas sombrer. C'est un très beau soir de théâtre. Malgré l'heure tardive, des enfants sont là, les yeux brillants. Ils ne s'endorment qu'à la fin. Leurs parents les allongent sur les sièges de la voiture pour rentrer à la maison.

Michel Cournot

SORTIR

PARIS

Festival international « Exit 99 »

Théâtre, danse, performances, musiques, expositions, la Maison des arts de Créteil est, chaque année, avec Exit, à la pointe des technologies contemporaines, de l'interactivité, du mélange des influences et des genres. Ouverture en classique avec une *Dame de la mer* (Ibsen) revisitée par Susan Sontag sous le titre de *Donna del Mare* (la pièce a été créée en Italie), mise en scène par Robert Wilson, avec, notamment, Dominique Sanda et Philippe Leroy-Beaulieu. Programmation par ailleurs largement new-yorkaise, avec *Bob*, notamment, où l'inlassable metteur en scène du *Regard du sourd* est portraituré par Anne Bogart ; avec *Jet Lag*, présenté par The Builders Association ; *Blue Heart* de Out of Joint ; ou les danseurs de Ron Brown. Mais il y aura d'autres villes : Johannesburg, avec le danseur Vincent Mantsoé ; Londres, avec *The Spirit of the Asian London Underground* (club-party) et les marionnettes (pour adultes) britanniques de Faulty Optic. *Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94000 Créteil. Du 25 mars au 3 avril. Tél. : 01-45-13-19-19. De 40 F à 120 F ; passeport Exit 350 F.*

Ce soir on improvise

Le rideau vient à peine de se fermer, à l'Odéon, sur *Ce soir on improvise* dans la mise en scène de Luca Ronconi, qu'il s'ouvre déjà à l'Athénée sur la même pièce. Cette fois, cette œuvre majeure de Pirandello est jouée en français et mise en scène par le Suisse Claude Stratz, directeur de la Comédie de Genève. *Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9°. M° Opéra. Du mercredi au samedi, à 20 heures ; le mardi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. De 40 F à 160 F. Jusqu'au 30 avril.*

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Le Corbeau de Roger Corman. Américain, 1962, noir et blanc (1 h 33). L'Ariéquin, 6° (01-45-44-28-80). Intérieurs de Woody Allen. Américain, 1978 (1 h 31). VO : Action Christine, 6° (01-43-29-11-30). **La Soif du mal** d'Orson Welles. Américain, 1957, noir et blanc, copie neuve (1 h 50). Grand Action, 5° (01-43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17° (01-43-80-24-81).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSEMENTS

Serge Clément Centre photographique d'Ile-de-France, la Graineterie, hôtel de ville, 77 Pontault-Combault. Tél. : 01-64-43-47-41. De 13 heures à 18 h 30. Du 25 mars au 13 juin. Entrée libre. **Ger Lasterer** Institut néerlandais, 121, rue de Lille, Paris 7°. M° Assemblée-Nationale. Tél. : 01-53-59-12-40. De 13 heures à 19 heures. Du 25 mars au 2 mai. 20 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. Impression 36 de Michel Deutsch, mise en scène de l'auteur, avec Judith Henry, Marie Payen, An-

Joe Lee Wilson Quintet

Chanteur afro-américain, âgé de soixante-quatre ans, élevé dans la musique gospel et les spirituals, Joe Lee Wilson reste la grande voix des formations du saxophoniste Archie Shepp dans sa période free, au milieu des années 70. L'avoir entendu dans une petite église près de Douarnenez est une expérience fascinante et envoûtante. En club, son chant majestueux et habité transporte de la même manière. *Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1°. M° Châtelet. Les 25, 26 et 27, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.* **Carte blanche au THECIF** Au programme, les six derniers courts métrages dont la postproduction a été soutenue par le THECIF. Au programme, *Bruno n'a pas d'argent*, de Christine Dory, *Share Brothers*, de Guillaume Le Gouil, *Coup de lune*, d'Emmanuel Hammon, *Journal*, de Sébastien Laudenbach, *Nos enfants*, de Siegrid Alnoy et *Harlem*, de François Cuel, avec Ariel Wizman et Natacha Régner. *MK2 Beaubourg, 50, rue Rambuteau, Paris 3°. M° Rambuteau. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 08-36-68-14-07. 39 F.*

MULHOUSE

Mosaïques

Beau programme que celui de la Filature de Mulhouse dans sa série Mosaïques : *Les Haikus urbains*, de Yann Marussich voisinant avec *L'Amour de la fille et du garçon*, de Pascal Gravat et Prisca Harsch (le 26, 20 h 30). Rap évolutif avec Storm le Berlinois, Kame-Wüing, Jonzi D (le 27, à 19 h 30). Wilfride Piolet, Jean Guizerix, Jean-Christophe Paré danseront leurs *Paroles en l'air* (le 28, à 17 heures), Hervé Diasnas et Boris Charmaz développeront l'axiome « *Je pense donc je danse* » (le 30, à 20 h 30). *La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68000 Mulhouse. Tél. : 03-89-36-28-28. De 40 F à 130 F ; passeport pour trois spectacles : 150 F.*

dré Wilms et Mathieu Bauer, Lazare Boghossian, Sylvain Cartigny et Joachim Latarjet (musiciens).

Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11°. M° Bastille. Le 25 à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F. Jusqu'au 30 avril. **Orchestre national de France** Mozart : *Concerto pour hautbois et orchestre KV 271*. Mahler : *Symphonie n° 1 « Titan »*. François Leleux (hautbois), Myung-Whun Chung (direction). *Théâtre des Champs-Élysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8°. M° Alma-Marceau. Le 25, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 90 F à 250 F.* **Marcel Sabiani Quartet** *Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris 10°. M° Châtelet. Les 25, 26 et 27, à 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.*

Randy Weston Quartet, Sylvain Kassap Quintet Centre culturel Aragon, 24, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, 93 Tremblay-en-France. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-49-22-10-10. De 75 F à 95 F. **Robbie Williams** Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19°. M° Porte-de-Pantin. Le 25, à 19 h 30. Tél. : 01-42-08-60-00. 110 F. **Useless, Adolphe** *Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-La-Vallette, Paris 19°. M° Porte-de-La-Vallette. Le 25, à 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. 60 F.* **John Hammond** *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10°. M° Château-d'Eau. Le 25, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.* **Thomas Dalle, Elise Caron** *Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad, 92 Suresnes. Le 25, à 21 heures. Tél. : 01-46-97-98-10. 120 F.*

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS
villa gillet
hors les murs à l'IUFM
4, rue Chazière - 69004 Lyon
"Y a-t-il une littérature internationale ?"
Rencontre avec **PASCAL CASANOVA**
autour de son livre *La République mondiale des lettres (Seuil)*
avec Claude Burgelin (Univ. Lyon 2) et Sylvain Bourmeau ("Les Inrockuptibles")
Lundi 29 mars à 19h30
Tarifs/Rés. : 04.78.27.02.48
Renseig. publicité : 01.42.17.39.65

villa gillet
hors les murs à l'IUFM
4, rue Chazière - 69004 Lyon
"Y a-t-il une littérature internationale ?"
Rencontre avec **PASCAL CASANOVA**
autour de son livre *La République mondiale des lettres (Seuil)*
avec Claude Burgelin (Univ. Lyon 2) et Sylvain Bourmeau ("Les Inrockuptibles")
Lundi 29 mars à 19h30
Tarifs/Rés. : 04.78.27.02.48
Renseig. publicité : 01.42.17.39.65

ENTRÉE GRATUITE POUR 2 PERSONNES
SALON DE L'IMMOBILIER
PORTE MAILLOT
Journées Immobilières de Printemps
25 - 26 - 27 - 28 Mars 1999
Paris - Palais des Congrès - Porte Maillot
De 10h à 19h • Nocturne Vendredi 26 jusqu'à 21 h
M° Porte Maillot • Parkings visiteurs : Porte Maillot & Hôtel Méridien
IMMOBILIER NEUF - IMMOBILIER ANCIEN - MAISON INDIVIDUELLE FINANCEMENTS - CONSEILS GRATUITS - DÉBATS PUBLICS
IMMOBILIER DE PRESTIGE - IMMOBILIER CÔTE D'AZUR
Organisateur : Promo Expo Conseil - 17, rue Saint-Senoche - 75017 Paris - tél 01 42 27 67 44
Salon autorisé par arrêté du Préfet de la Région Île de France - Préfet de Paris le 31/07/92 - LMAC

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Média et santé. Forum Planète
22.40 L'Extrême Droite en Europe. Invités : Le Rosenzweig, Rainer Herb, Adam Krzemiński. Arte
23.15 L'Aigle royal, un monarque en péril. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Rony Brauman ; Eyal Sivan ; Jean-Pierre Dionnet ; Marc Godin. Canal +
20.00 20 h Paris Première. François Cluzet. Paris Première
20.40 Thema. L'extrême droite en Europe. Arte
20.55 Direct. Invité : François Bayrou. France 2
21.05 Pulsations. Les maladies incompréhensibles. TV 5
22.30 Courts particuliers. Christian Philibert. Paris Première
23.20 La Preuve par trois. Eau précieuse. L'addition. Eau de toilettes. Sources de profit. Eau de sources. France 3
1.05 Noms de dieux. Hommage à Jean Guittou. TV 5

DOCUMENTAIRES

19.00 Voyages, voyages. Le Nord de la Tunisie. Arte
19.10 Vases sacrés. Planète
19.45 Vie et mort de l'étrange docteur Turing. Planète

Le Monde TELEVISION

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique
 La vie musicale ne s'est guère ralentie en France sous l'Occupation. Les compositeurs et les interprètes français qui n'étaient pas touchés par les lois raciales bénéficiaient de l'exil ou du silence forcé des autres. Quelques-uns en abusèrent. Un demi-siècle après, une certaine confusion règne dans les esprits. Ces émissions (lundi à vendredi) devraient apporter une lumière qui nous manque.

20.05 Global Family. La Seiche géante d'Australie. Odyssee
20.15 Reportage. Les Malheurs d'Olympe. Arte
20.35 Cinq colonnes à la une. Planète
20.35 Tunisie, pays de charme. Odyssee
21.35 La Guerre du Golfe. [4/4]. Un goût d'inachevé. Planète
21.35 Le Peuple de la mer. Odyssee
22.10 Brendel joue Beethoven. Muzzik
22.25 Si Dieu veut. Odyssee
22.35 L'Autre Sérénade. Sous le soleil de Santiago. Planète
23.15 Going Wild. Le Lynx des Alpes. Odyssee
23.30 Les Tribus indiennes. [13/20]. Les Narrangasetts. Planète
23.45 Les Authentiques. Il était une fois la truffe. Odyssee
0.05 De l'autre côté du périphérique. [1/2]. Au cœur de la cité. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Euroleague (quart de finale retour). AB Sport

MUSIQUE

21.00 Carl Maria von Weber, par Brendel. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Eliahu Inbal. Muzzik
21.25 Franz Liszt. Avec Alfred Brendel, piano. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Eliahu Inbal. Muzzik

21.35 Brahms. Deux trios pour piano, violon et violoncelle. Avec Maxim Vengerov, violon ; B. Pergamenschikov, violoncelle ; Elena Baschkirova, piano. Mezzo
23.15 Brendel joue Schubert. Londres, 1988. Muzzik
23.25 Yehudi Menuhin. Concerto pour violon, de Brahms. Avec l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig, dir. Kurt Masur. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 Princesse Alexandra. Denis Amar [1/2]. Festival
20.40 Une fête bien allumée. Melanie Mayron. Disney Channel
20.45 Echec au roi. Paul Seed [3 et 4/4]. Histoire
20.50 Monolith. John Eyres. O. M 6
22.10 Princesse Alexandra. Denis Amar [2/2]. Festival
23.00 Avoir la haine. Uwe Friesner. Arte
0.55 Prise d'otages en direct. Bernd Schadewald [2/2]. Arte

COURTS MÉTRAGES

0.35 Nous sommes le peuple. Olivier Panchot. Arte

SÉRIES

20.50 Julie Lescaut. Travail fantôme. TF 1
0.50 Seinfeld. Canal Jimmy
0.55 High Incident. Episode pilote (v.o.). 13me Rue

CANAL +

1.20 Baby Blood ■ ■ ■
Baby Blood est l'étrange cas d'une dompteuse de cirque enceinte d'une forme de vie visqueuse sécrétée par un tigre. Le monstre qu'elle porte en elle réclame toujours plus de sang pour se nourrir. Alors, elle tue. Alain Robak a multiplié les scènes de mutilations, de dépeçage, les déluges de sang, mais en inscrivant ses personnages dans un univers quasi réaliste de la région parisienne.

FILMS

19.30 La Voleuse ■ ■ ■
 Jean Chapel (France - Allemagne, 1966, N., 85 min) O. Cinétoile
20.30 Les hommes ne sont pas des ingrats ■ ■ ■
 Guido Brignone (Italie, 1937, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics



20.40 Scream ■ ■ ■
 Wes Craven. Avec Courteney Cox, Neve Campbell (Etats-Unis, 1997, 105 min) O. Canal +
20.40 A double tour ■ ■ ■
 Claude Chabrol (France, 1959, 85 min) O. Canal Jimmy
20.40 La Kermesse des aigles ■ ■ ■
 George Roy Hill (Etats-Unis, 1975, 115 min) O. RTL 9
20.50 Osterman Week-end ■ ■ ■
 Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1983, 100 min) O. 13me Rue
20.55 La Marquise d'O ■ ■ ■
 Eric Rohmer (France - Allemagne, 1976, 110 min) O. Cinétoile
22.05 Le Crabe-tambour ■ ■ ■
 Pierre Schoendoerffer (France, 1977, 120 min) O. Ciné Cinéma 1
22.35 Masquerade ■ ■ ■
 B. Swaim (EU, 1988, 95 min) O. RTL 9
22.45 September Songs ■ ■ ■
 Larry Weinstein (Etats-Unis, 1994, 90 min) O. Mezzo
22.45 La Mort aux trousses ■ ■ ■
 Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1957, v.o., 145 min) O. Cinétoile
23.00 Dracula ■ ■ ■
 Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1992, 130 min) O. France 2
23.00 Stanley et Iris ■ ■ ■
 M. Ritt (EU, 1989, 110 min) O. Téva
23.55 Le Cercle des poètes disparus ■ ■ ■
 Peter Weir (Etats-Unis, 1989, v.o., 130 min) O. Cinéstar 1
1.05 Monsieur Verdoux ■ ■ ■ ■ ■
 Charles Chaplin (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 125 min) O. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
18.25 Excluf.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Julie Lescaut. Travail fantôme. O.
22.35 Made in America. Les Visiteurs de la nuit. Téléfilm. Jorge Montesi. O.
0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise. 0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Direct. Invité François Bayrou.
22.50 Expression directe. U.N.A.P.L.
23.00 Dracula ■ ■ ■
 Film. Francis Ford Coppola. O.
1.10 Journal, Météo.
1.30 La 25e Heure. Un acharnement judiciaire.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.50 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.50 Consomag.
20.55 Neuf mois aussi. Film. Chris Columbus. O.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 La Preuve par trois. Eau précieuse.
0.15 Espace francophone. Koffi Gahou, les couleurs du Bénin.
0.40 Frères à la vie, à la mort. Téléfilm. Friedmann Fromm. O.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.39
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.39 Nuit gore
 20.40 Scream ■ ■ ■
 Film. Wes Craven. O.
 22.25 Sang % gore.
 23.20 Deux mille maniaques ■ ■ ■
 Film. Hershell Gordon Lewis. O.
 0.50 Du gore encore.
 1.20 Baby Blood ■ ■ ■
 Film. Alain Robak. O.

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.50 On s'occupe de vous. Invitée : Isabella Rossellini. France 3
14.15 On en parle. LCI
14.30 La Cinquième rencontre... Travail, économie : Les éducateurs spécialisés pour les jeunes délinquants. Invitée : Claude Beuzelin. La Cinquième
16.15 et 20.15 Le Talk Show. Tahar Ben Jelloun. Nilda Fernandez. LCI
17.15 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. LCI
18.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Martin Aurell, Boris Cyrulnik, Eric Baratay, Elisabeth Hardoin-Fugier, Jean-Pierre Digard. Histoire
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Chantal Lauby, Jude, Thierry Lhermitte, Aure Atika, Dominique Farrugia, Charles Biétry. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
19.00 Spéciale Jean-Paul II, un pape pour l'an 2000. Invités : Philippe Levillain, monseigneur André Vingt-Trois, Bruno Frappat, Luc Ferry, Christelle Mouysset. Odyssee
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. Rony Brauman LCI
19.30 Envoyé spécial, les années 90. L'héritier et les réfugiés. Survivre à Moscou. Histoire
20.50 Thalassa. Le Pays fantôme. France 3
22.00 Faut pas rêver. Espagne : Les statues des Ramblas. France : La messe du diamant noir. Ethiopie : Tchamo et les 40 pêcheurs. Invité : Jean-Marie Bigard. France 3

18.10 Dancing in the Street. Planète
18.30 Le Monde perdu des Seychelles. La Cinquième
19.40 Bob Denard, corsaire de la République. [1/2]. Planète
20.00 Jean-Paul II. Odyssee
20.15 Palettes, Georges Seurat. L'utopie orange, vert et pourpre. Arte
20.35 Chili, la mémoire obstinée. Planète
20.45 Les Celtes. [4/6]. La souplesse des lignes. Histoire
21.00 Vatican. 1962 : La révolution dans l'Eglise, le Concile. Odyssee
21.05 Epopée en Amérique, une histoire populaire du Québec. [1/13]. Vaincre la mer. TV 5
22.00 L'Élection du pape : un secret bien gardé. Odyssee
22.20 Grand format. Le Tour du monde en ballon. Arte
22.20 Portraits de gangsters. [8/10]. Meyer Lansky. Planète
22.35 Toutes les drogues du monde. La drogue et notre santé. Odyssee
23.05 Carnets de vols. Bandage. Odyssee
23.40 Vie et mort de l'étrange docteur Turing. Planète
23.55 La Chine, dragon millénaire. Le grenier de la Chine. Odyssee
0.10 Jazz Collection. [4/12]. John Coltrane. Muzzik
0.30 Cinq colonnes à la une. Planète
0.50 La Case de l'Oncle Doc. Farida, Rachid, Zinédine et les autres... France 3
1.35 Grand format. Nico Icon. Arte

SPORTS EN DIRECT

13.30 et 20.00 Patinage artistique. Championnats du monde. Eurosport
16.30 Cyclisme. Semaine Catalane. Dernière étape. AB Sport
17.55 Football. Championnat de D2. Troyes - Sedan. Eurosport
21.30 Boxe. Championnat de France. Poids moyens. Philippe Cazeaux - Morrad Hakkar. AB Sport

MUSIQUE

17.15 Rachmaninov. Vladimir Ashkenazy, piano. Mezzo
18.00 Jazz à Vienne 1998. Avec John McLaughlin, Dennis Chambers, Victor Williams, Matthew Garrison, Jim Beard, Gary Thomas. Muzzik
21.00 Jazz Open 1996. Muzzik
22.35 Le Mois Plácido Domingo. André Chénier. Opéra de Giordano. Par l'Orchestre et les Chœurs du Royal Opera House. Paris Première

22.45 5e Symphonie, de Beethoven. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. Mezzo
23.30 Jazz 625. Mars 1965. Avec Art Blakey, Lee Morgan, John Gilmore, John Hicks, Victor Spolore. Muzzik
23.35 La Symphonie du Nouveau Monde, de Dvorak. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. Mezzo
0.30 Le Live du vendredi. Tina Turner à Amsterdam. M 6

TÉLÉFILMS

20.30 Le Record. Edwyn Baily. Festival
20.45 Terre brûlée. Chantal Picault. Arte
20.50 L'Ombre de la mort. Richard Engel. M 6
20.55 L'Enfant déchiré. Michael Tuchner. TMC
22.10 Jérónimos. Williams Crépin [1 et 2/2]. Festival
22.40 Question de confiance. Joey Travolta. O. TSR
23.10 Meurtres dans la ville. Peter Medak. O. 13me Rue

SÉRIES

17.00 Au nom de la loi. Angela. La Cinquième
17.25 Seconde B. Le correspondant US. TMC
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.30 Magnum. [1/2]. 13me Rue
20.10 Campus Show. Mère célibataire. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Attaque nocturne. 13me Rue
20.15 Ellen. Ellen : With Child. RTL 9
20.30 L'Homme de nulle part. Derek. Canal Jimmy
20.40 Chicago Hospital. Plus fort que tout. Au bout du chemin. O. RTL 9
20.50 Tekwar. Jeux dangereux. 13me Rue
20.55 PJ. Casting. Flagrant délit. France 2
20.55 Soirée sitcom. Téva
21.25 Le Visiteur. Retrouvailles. Série Club
22.30 Les Prédateurs. Double maléfique. O. 13me Rue
22.35 X-Files. Roland. Les hybrides. M 6
22.35 Pour l'amour du risque. [1 et 2/2]. Episode pilote. TMC
0.10 Friends. The One with the Resolution (v.o.). Canal Jimmy
0.35 Star Trek, Deep Space Nine. Le siège [3/3] (v.o.). Canal Jimmy
1.20 Star Trek, la nouvelle génération. Canal Jimmy

VENDREDI 26 MARS

FILMS

14.35 Vivement dimanche ! ■ ■ ■
 François Truffaut (France, 1983, N., 110 min) O. Cinétoile
15.35 On connaît la chanson ■ ■ ■
 Alain Resnais (France, 1997, 120 min) O. Canal +
15.40 Le Bon et les Méchants ■ ■ ■
 Claude Lelouch (France, 1976, 120 min) O. Ciné Cinéma 1
16.05 Quatre hommes et une prière ■ ■ ■
 John Ford (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
18.50 L'Air de Paris ■ ■ ■
 Marcel Carné (France - Italie, 1954, N., 100 min) O. Ciné Classics
20.30 Monsieur Verdoux ■ ■ ■ ■ ■
 Charles Chaplin (Etats-Unis, 1947, N., 130 min) O. Ciné Classics
21.00 Une vraie blonde ■ ■ ■
 Tom DiCillo (Etats-Unis, 1998, 100 min) O. Canal +
21.00 Marion ■ ■ ■
 Manuel Poirier (France, 1996, 120 min) O. Cinéstar 2
21.00 Beau-père ■ ■ ■
 Bertrand Blier (France, 1981, 120 min) O. Ciné Cinéma 2



21.05 Ma sœur est du tonnerre ■ ■ ■ ■ ■
 Richard Quine. Avec Jack Lemmon, Betty Garrett et Janet Leigh (EU, 1955, 115 min) O. Cinétoile
21.20 Le Nom de la rose ■ ■ ■ ■ ■
 Jean-Jacques Annaud (F - It - All., 1986, 130 min) O. Cinéstar 1
22.45 Sang chaud pour meurtre de sang-froid ■ ■ ■
 Phil Joanou (Etats-Unis, 1992, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 1
23.00 Le Bon et les Méchants ■ ■ ■
 Claude Lelouch (France, 1976, 125 min) O. Ciné Cinéma 2
23.45 True Romance ■ ■ ■ ■ ■
 Tony Scott (Etats-Unis, 1992, v.o., 120 min) O. Ciné Cinéma 3
0.20 Sur les quais ■ ■ ■ ■ ■
 Elia Kazan (Etats-Unis, 1954, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics



0.30 La Déesse ■ ■ ■
 John Cromwell. Avec Lloyd Bridges, Kim Stanley (Etats-Unis, 1958, v.o., 95 min) O. France 2
0.50 Le Cauchemar de Dracula ■ ■ ■
 Terence Fisher (Grande-Bretagne, 1958, 80 min) O. Ciné Cinéma 1

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
15.40 Le Rebelle. O.
16.35 Vidéo gag.
16.50 Sunset Beach. O.
17.35 Beverly Hills. O.
18.25 Excluf.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Enfants de la télé. Spécial publicité.
23.10 Sans aucun doute. Festival d'arnaques.
1.00 Patinage artistique.

FRANCE 2

15.50 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 et 22.40 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins. O.
17.50 Hartley, cœurs à vif. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 PJ. Casting. O.
 Flagrant délit. O.
22.45 Bouillon de culture. Des héros anonymes.
0.00 Journal, Météo.
0.25 Ciné-club. Cycle Stars en miroir.
0.30 La Déesse ■ ■ ■
 Film. John Cromwell (v.o.). O.

FRANCE 3

14.50 Mystère et bas nylon. Téléfilm. Jerry Jameson. O.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.50 Thalassa. Le Pays fantôme.
20.20 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Les Dossiers de l'Histoire. Le Temps du marché noir, 1940-1950.
0.25 Libre court. Des macarons asymétriques.
0.50 La Case de l'Oncle Doc. Farida, Rachid, Zinédine et les autres...

CANAL +

15.35 On connaît la chanson ■ ■ ■
 Film. Alain Resnais. O.
17.35 Y'en a marre ! O.
17.45 Blague à part. [1 et 2/2]. O.
 ► En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Une vraie blonde ■ ■ ■
 Film. Tom DiCillo. O.
22.40 Football. Championnat d'Europe espoirs. France - Ukraine.
0.30 Arliss. Rien de personnel. O.
0.55 La Fille du fleuve ■ ■ ■
 Film. Mario Soldati (v.o.). O.
3.35 Mariage à l'italienne ■ ■ ■
 Film. Vittorio De Sica (v.o.). O.

ARTE

19.00 Voyages, voyages.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Les Malheurs d'Olympe.
20.40 Thema. L'extrême droite en Europe. 20.45 Voyage au bout de la droite. 22.40 L'Extrême Droite en Europe. 23.00 Avoir la haine. Téléfilm. Uwe Friesner. O.
0.35 Nous sommes le peuple. Court métrage. Olivier Panchot. O.
0.55 Prise d'otages en direct. Téléfilm. Bernd Schadewald [2/2]. O.

M 6

19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes. Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 Monolith. Téléfilm. John Eyres. O.
22.35 Blackout ■ ■ ■
 Film. Douglas Hickox. O.
0.20 Fréquentstar. Patrick Timsit.
1.20 DJ d'une nuit.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Spécial printemps des poètes.
21.00 Lieux de mémoire. Le Code civil : une destinée exceptionnelle.
22.10 For intérieur. Matthieu Ricard, moine tibétain.
23.00 Nuits magnétiques. Salon du Livre.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 L'Art du chef-d'orchestre. Par l'Orchestre national de France, dir. Myung-Whun Chung : Œuvres de Verdi, Chérubini, Mozart, Chopin, Prokofiev.
22.30 Musique pluriel. Festival Présences 99. Œuvres de Evangelista, Schliunz.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Sonatine pour violon et piano D 385 n° 2, de Schubert, Daniel Barenboim, piano, Isaac Stern, violon. 20.40 Pasolini et la musique. Les Vêpres siciliennes, ouverture, de Verdi, par The New Philharmonia Orchestra, dir. R. Muti ; Œuvres de Verdi, Chérubini, Mozart, Chopin, Prokofiev.
22.36 Les Soirées... (suite). Œuvres de Scarlatti, Vivaldi, Bach, Orff, Piccioni, Rustichelli, Morricone.

Le Monde TELEVISION

ODOSSÉE

19.00 Spéciale Jean Paul II
 Quelles images vont demeurer du pontificat de Jean Paul II ? Le bilan que propose Odyssee laisse peu de place à la contradiction. S'il veut démontrer que ce pontificat est déjà entré dans l'histoire, le but est atteint. On attendrait toutefois du débat qui suit qu'il souligne les limites d'un exercice aussi centralisé du pouvoir pontifical, et s'attarde sur l'état de fragilité de l'Eglise à l'aube du IIIe millénaire.

FRANCE 2

0.30 La Déesse ■ ■ ■
 Hollywood, créateur et broyeur de destinées humaines, de la gloire à la chute. Vieux routier du mélodrame et du thriller, John Cromwell était presque septuagénaire lorsqu'il réalisa *La Déesse* sur un scénario de Paddy Chayefsky. La mise en scène, dépourvue, directe, mène chaque scène dramatique à son paroxysme. Le film est divisé en trois parties : le portrait d'une jeune fille, celui d'une jeune

femme pour finir avec celui de la déesse, solitaire dans une somptueuse villa, alcoolique, scandaleuse et déséquilibrée. Ce n'est pas du grand art mais une singulière aptitude à mettre en valeur la folie du rêve américain à tout prix. Une histoire d'une noireur absolue, dans laquelle John Cromwell a fait de Kim Stanley, actrice formée en partie à l'Actor's Studio, une arriviste victime de son enfance, de son environnement, qu'Hollywood vide, peu à peu, de sa personnalité fragile. En v.o.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous parents
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
 ■ ■ ■ On peut voir
 ■ ■ ■ A ne pas manquer
 ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal +
 DD Dernière diffusion
 ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

A ciel ouvert

par Pierre Georges

CE SONT les mêmes mots, les mêmes armes, les mêmes images, sinon les mêmes lieux et les mêmes méchants. Alliés, frappes massives, missiles de croisière, avions furtifs, attaques de nuit, l'opération « Determination Force » a commencé par le commencement. La guerre se fait désormais « à ciel ouvert » selon un concept militaire maintenant éprouvé qui consiste, chirurgicalement, à s'assurer la maîtrise des cieux, à défaut d'avoir une furieuse envie d'en découdre sur terre.

Ciel de Bagdad, ciel de Belgrade, Saddam Hussein, Slobodan Milosevic. On aurait donc le sentiment d'assister à une manière de remake permanent sur ces interventions, pour ainsi dire jupitériennes, des forces du bien et de la liberté contre l'empire du mal et de l'oppression. Les bons volent et frappent. Les méchants rampent et tuent. Dans cette distribution très fin de siècle, le grand régisseur attribue aux armées alliées le rôle d'une sorte de dieu ailé et foudroyant, chargé de ramener à la raison, à la maison, les tyrans régionaux et leurs armées.

Fallait-il intervenir en Yougoslavie ? La question ne se pose plus vraiment dès lors que la réponse a été fournie par Bill Clinton lui-même dans une justification comme désolée pour expliquer que le recours à la force armée « était la moins pire d'une série d'options détestables ». Dès lors aussi que cette intervention du « moins pire » a commencé sans que l'on sache très bien où et comment elle se finira.

Car tel est le paradoxe de cette opération « Determination Force » que la détermination ne semble pas être son fort. Si l'OTAN est intervenue, après tant d'années sur le territoire de l'ex-grande Yougo-

slavie de feu Tito et de son médiocre héritier Milosevic, petit aspirant grand-serbe, c'est plus en désespoir de cause sur le refus de négocier, sur les droits de l'homme bafoués et les aspirations à l'indépendance ou à l'autonomie piétinées, qu'en vertu d'une raison sur l'ordre des nations et l'équilibre de toute une région historiquement explosive.

De ce point de vue-là, Jean-Pierre Chevènement qui, ici comme là, Irak hier comme Yougoslavie aujourd'hui, a fait connaître son opposition farouche, n'a sans doute pas eu tort de regretter la disparition, il y a dix ans de la Yougoslavie, ce qu'il a appelé l'ouverture de la « boîte de Pandore ». Mais outre que Tito n'était pas immortel, la Yougoslavie ne l'était pas davantage ainsi que la suite l'a démontré dans une succession de guerres et d'épisodes atroces.

Le siècle européen le sait trop bien qui commença, ou presque, fort mal à Sarajevo et pourrait ne pas s'achever très bien à Pristina. Ce n'est pas là un jugement, mais un simple constat d'évidence : les Balkans furent et restent une poudrière.

Bombarde-t-on, sans risques majeurs, une poudrière ? La suite le dira. Pour autant, il serait assez inconséquent de condamner une intervention qui fut, si fort et si longtemps, exigée de toutes parts pour mettre un terme aux multiples exactions, massacres et atteintes aux droits de l'homme qui ont ensanglanté et endeuillé cette partie de l'Europe depuis dix ans. Car ce serait renverser les responsabilités et oublier que, précisément, c'est à Pristina, en 1989, que Slobodan Milosevic lui-même a mis à mal la Fédération yougoslave en jouant à fond la vieille carte, les vieux démons de la Grande Serbie.

Le Paraguay est plongé dans une crise politique après l'assassinat du vice-président

Les présidents des deux Assemblées demandent la destitution du président

L'ASSASSINAT, mardi 23 mars, à Asuncion, du vice-président Luis María Argana, a plongé le Paraguay dans une grave crise politique. Alors que les frontières du pays demeureraient fermées, la grève générale décriée par la Centrale unique des travailleurs (CUT) ajoutait à la confusion dans l'attente de l'enterrement en fin d'après-midi de Luis María Argana dont la dépouille mortelle avait été exposée au Congrès national.

Mercredi a été une journée de deuil et de vive tension politique avec le vote surprise, par les députés, de la destitution du président Raul Cubas pour « mauvais exercice de ses fonctions ». Le Sénat devait se réunir, jeudi, pour se prononcer à son tour et le sort du chef de l'Etat pourrait être décidé ensuite, au terme d'une procédure expéditive.

Le président du Sénat, Luis Gonzalez Macchi, est un proche du vice-président assassiné. Si cette destitution est entérinée, M. Macchi assurerait l'intérim du pouvoir. La décision surprise d'avancer le vote du Congrès sur une éventuelle destitution du président, prévu le 7 avril

prochain, avait été annoncée mardi soir par le président de la chambre des députés, Walter Bower, lui-même allié du vice-président.

Les partisans de Luis María Argana ont clairement rejeté sur M. Cubas la responsabilité de la mort du vice-président. Selon ses accusateurs, M. Cubas aurait ourdi un complot avec l'aide de son mentor, le général à la retraite Lino Oviedo. « Cubas et Oviedo ont planifié l'attentat. Ce sont eux qui sont à l'origine du climat de terreur au Paraguay. Ils doivent payer pour ce crime », a soutenu Nicanor Duarte, candidat à la présidence du Parti colorado et adversaire de M. Cubas. L'homme de confiance de M. Argana, Icho Planas, a annoncé de son côté que « des fleuves de sang vont couler ».

LES ÉTATS-UNIS PRÉOCCUPÉS

Le général Oviedo est sorti de son silence, pour nier toute responsabilité dans l'assassinat de M. Argana qu'il a qualifié de « crime atroce ». « S'il est vrai que nous avons été des adversaires politiques, je n'ai jamais caché mes sentiments fraternels d'ad-

miration » à l'encontre du vice-président, a affirmé l'ancien chef de l'armée pour qui l'assassinat de M. Argana est « déplorable et barbare ».

L'assassinat a provoqué la réaction immédiate des pays du continent américain, en particulier celle des Etats-Unis qui ont fait état de leur préoccupation pour la stabilité démocratique du pays. Washington a ainsi fermement demandé au gouvernement paraguayen une enquête « énergique » qui permette de traduire devant la justice les auteurs de cet « acte odieux ». Le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, a également appelé les Paraguayens à renoncer à l'usage de la violence et « à respecter les normes légales et constitutionnelles ».

En fait, l'assassinat de Luis María Argana constitue le dernier en date des épisodes de violence qui marquent la vie politique au Paraguay et, plus particulièrement l'existence mouvementée du Parti colorado, au pouvoir depuis plus de 50 ans.

Pour l'ancien président Juan Carlos Wasmosy, premier civil arrivé au

pouvoir après le départ du général Alfredo Stroessner, qui, pendant 35 ans de dictature, avait gouverné le pays avec l'appui du Parti colorado, « le sang d'Argana est la conséquence tragique de la mise en place de la violence criminelle et de la terreur comme forme de gouvernement ».

M. Argana avait été battu en septembre 1997 par Lino Oviedo dans les élections internes du Parti colorado pour la présidentielle du 10 mai 1998. Mais avant cette élection, le général Oviedo avait été condamné à dix ans de prison par un tribunal militaire spécial pour sa tentative de coup d'Etat en 1996 contre le président Wasmosy.

La charge échet à Raul Cubas, le second d'Oviedo sur la liste du Parti colorado dans la course à la présidence, alors que Luis María Argana devenait candidat à la vice-présidence comme le stipule la loi paraguayenne. Trois jours après son entrée en fonction, le 15 août dernier, le président Cubas faisait libérer l'ancien chef de l'armée, déclenchant ainsi une nouvelle crise et des troubles dans le pays. — (AFP, AP)

Prévisions de croissance en baisse pour la zone euro

TOKYO. La Commission européenne s'apprête à revoir à la baisse sa prévision de croissance économique pour les pays de la zone euro en 1999, a annoncé jeudi 25 mars à Tokyo son directeur général pour les affaires économiques et financières, Giovanni Ravasio. La dernière prévision, rendue publique en octobre, prévoyait une progression de 2,6 % du produit intérieur brut (PIB) pour les onze pays de la zone euro. « Nous allons rendre publique une nouvelle prévision la semaine prochaine... Je suis d'accord avec vous pour dire que la croissance sera inférieure aux 2,6 % de la prévision d'octobre », a indiqué M. Ravasio, qui était l'invité du Club de la presse étrangère dans la capitale japonaise. Par ailleurs Christian Noyer, vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), a déclaré mercredi à Paris : « Il y a un risque de ralentissement prononcé de l'économie européenne qui n'est pas démontré, mais qui n'est pas à prendre à la légère ». — (AFP, Reuters.)

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Pierre-Jean Bozo en mission à Nord-Eclair.** Le directeur délégué de la Socpresse a été chargé de mission à Nord-Eclair par Yves de Chaisemartin, PDG de la Socpresse, qui l'a annoncé à des salariés du quotidien de Roubaix, mercredi 24 mars. Agé de quarante-deux ans, M. Bozo a successivement restructuré *L'Union, Paris-Normandie, Libération*, les trois journaux de l'Ouest du groupe Hersant (*Courrier de l'Ouest, Maine Libre, Presse-Océan*) et *France-Soir*. Les salariés craignent un rapprochement avec *La Voix du Nord* (*Le Monde* du 25 mars).

■ **SOMPORT : le tunnel transpyrénéen du Somport sera ouvert** à la circulation entre la France et l'Espagne durant le premier trimestre de 2001, a annoncé mercredi 24 mars le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Gilles Bouilhaguet. Le préfet a été nommé chef de la délégation française dans une commission franco-espagnole qui doit se réunir avant l'été, pour discuter de diverses questions liées à la sécurité. La construction du tunnel est achevée, mais les routes d'accès sont toujours en cours de réalisation.

■ **MNEF : Eric Turcon, l'ancien avocat de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), a été placé en garde à vue** dans les locaux de la brigade financière, mercredi 24 mars. Il est visé par l'enquête menée, à Paris, par les juges d'instruction parisiens Armand Riberolles et Françoise Néher sur la gestion de la MNEF et de ses filiales.

Chaque samedi avec

Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION